



RAPPORT ANNUEL 2011

Assemblée Générale
Mixte du 22 juin 2012

Rapport

Annuel 2011

**SOCIETE INTERNATIONALE
DE PLANTATIONS D'HEVEAS SA
« S.I.P.H. »**

Société Anonyme au Capital
de 11.568.965,94 €

Siège social :

53 rue du Capitaine Guynemer
92400 COURBEVOIE

R.C.S. Nanterre B 312 397 730



**SOCIETE INTERNATIONALE
DE PLANTATIONS D'HEVEAS**



SIPH

Société Internationale de Plantations d'Hévéas

Attestation du Responsable du rapport financier annuel

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion, ci-joint, présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Bertrand Vignes'.

Bertrand VIGNES
Directeur Général



RAPPORT ANNUEL 2011

SOMMAIRE

ORGANE DE DIRECTION AU 31 DECEMBRE 2011	5
ORGANIGRAMME DES SOCIETES AU 31 DECEMBRE 2011	6
<u>RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES COMPTES SOCIAUX ET LES COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011</u>	7
<input type="checkbox"/> FAITS MARQUANTS ET PERSPECTIVES	7
<input type="checkbox"/> LE MARCHE	9
<input type="checkbox"/> ANALYSE DE L'ACTIVITE	10
<input type="checkbox"/> BILAN ET RESULTAT	19
<input type="checkbox"/> SIPH EN BOURSE	24
<input type="checkbox"/> CONSEIL D'ADMINISTRATION	25
COMPTES SOCIAUX	26
<input type="checkbox"/> BILAN AU 31 DECEMBRE 2011	27
<input type="checkbox"/> COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2011	28
<input type="checkbox"/> ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011	29
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	47
<input type="checkbox"/> BILAN CONSOLIDE	48
<input type="checkbox"/> COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	49
<input type="checkbox"/> ETAT CONSOLIDE DU RESULTAT GLOBAL	50
<input type="checkbox"/> TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES	51
<input type="checkbox"/> TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	52
<input type="checkbox"/> NOTE AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	53
RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	114
<input type="checkbox"/> PREMIERE PARTIE :	117
<input type="checkbox"/> DEUXIEME PARTIE :	124
<input type="checkbox"/> TROISIEME PARTIE :	135
RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	136
<input type="checkbox"/> RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS	136
<input type="checkbox"/> RAPPORT SUR LES COMPTES CONSOLIDES	139
<input type="checkbox"/> RAPPORT SPECIAL	142
<input type="checkbox"/> RAPPORT SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE CONTROLE INTERNE	147

INFORMATIONS COMMUNIQUEES AU PUBLIC DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2011 150

<input type="checkbox"/> RESULTATS	152
<input type="checkbox"/> RAPPORTS FINANCIERS	155
<input type="checkbox"/> CHIFFRES D'AFFAIRES	155
<input type="checkbox"/> DIVIDENDES	159
<input type="checkbox"/> CONVOCATIONS AUX ASSEMBLEES GENERALES	159
<input type="checkbox"/> DOCUMENTS DE REFERENCE	159
<input type="checkbox"/> DECLARATIONS TOTALE DES DROITS DE VOTE & DU NOMBRE D' ACTIONS COMPOSANT LE CAPITAL DE SIPH	159
<input type="checkbox"/> COMMUNIQUES	161
<input type="checkbox"/> GOUVERNANCE	162

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 22 JUIN 2012 163

TEXTE DES RESOLUTIONS 164

<input type="checkbox"/> PREMIERE RESOLUTION	164
<input type="checkbox"/> DEUXIEME RESOLUTION	164
<input type="checkbox"/> TROISIEME RESOLUTION	164
<input type="checkbox"/> QUATRIEME RESOLUTION	164
<input type="checkbox"/> CINQUIEME RESOLUTION	165
<input type="checkbox"/> SIXIEME RESOLUTION :	165
<input type="checkbox"/> SEPTIEME RESOLUTION :	166
<input type="checkbox"/> HUITIEME RESOLUTION :	166
<input type="checkbox"/> NEUVIEME RESOLUTION	166

**SOCIETE INTERNATIONALE
DE PLANTATIONS D'HEVEAS**

SIPH



*PRODUCTION, USINAGE ET
COMMERCIALISATION DE CAOUTCHOUC NATUREL
A USAGE INDUSTRIEL*



ORGANE DE DIRECTION AU 31 DECEMBRE 2011

CONSEIL D'ADMINISTRATION	Début	Mandat (*) (Exercice)	Fin
M. Jean-Louis BILLON <i>Président du Conseil d'administration</i>	2011		2014
M. Alassane DOUMBIA	2011		2014
IMMORIV (Côte d'Ivoire) <i>Administrateur Représentée par M. Pierre BILLON</i>	2011		2014
SIFCA (Côte d'Ivoire) <i>Administrateur Représentée par Mme Frédérique VARENNES</i>	2011		2014
MFPB « Michelin Finance » (Pays-Bas) <i>Administrateur Représentée par M. Thierry SERRES</i>	2011		2014
TRANSITYRE BV <i>Administrateur Représentée par M. Jacques-Philippe Hollaender</i>	2011		2014
M. Bernard DIGUET <i>Censeur</i>	2009		2012

DIRECTION

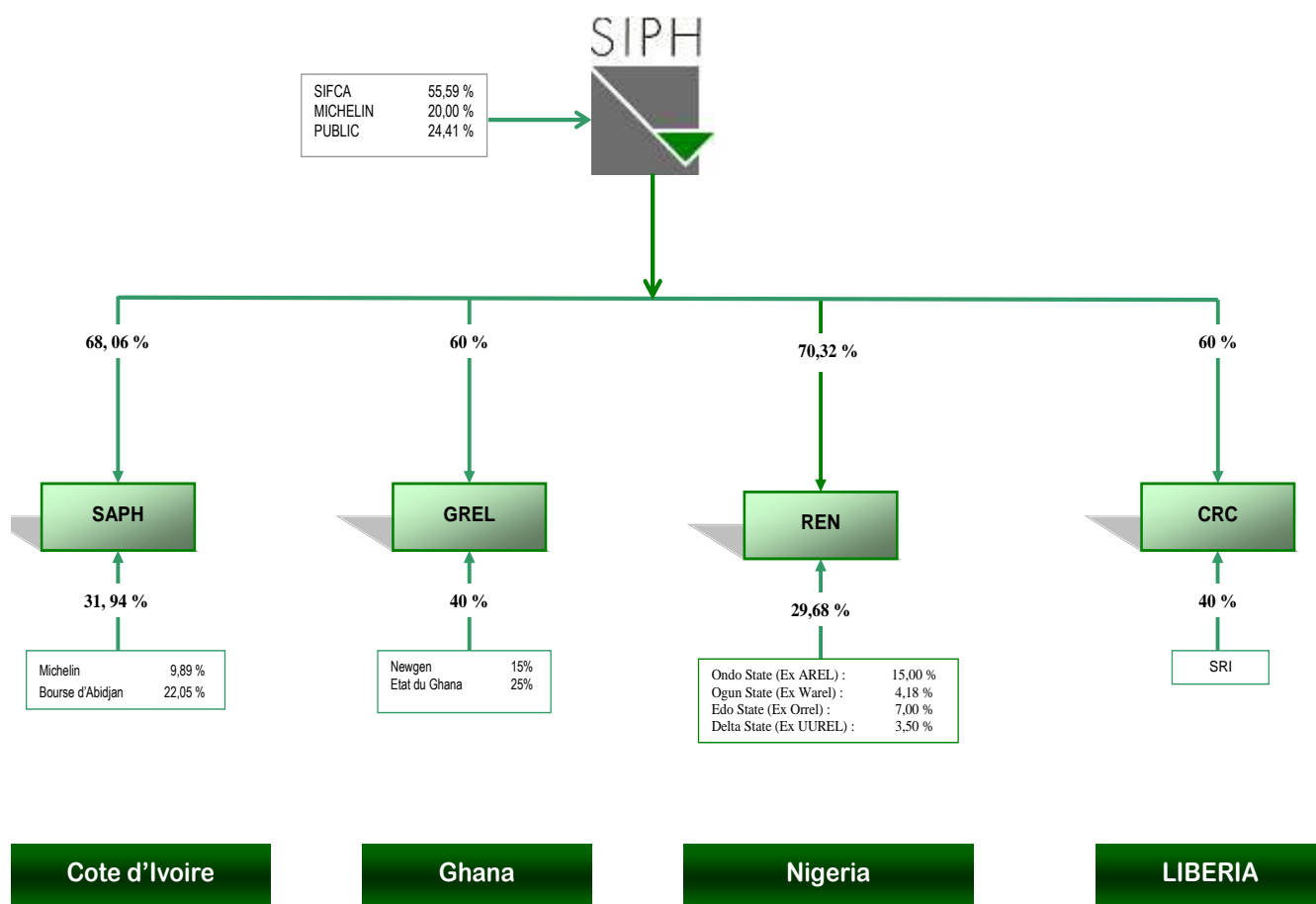
M. Jean-Louis BILLON	Président du Conseil d'administration
M. Bertrand VIGNES	Directeur Général
M. Olivier de SAINT SEINE	Directeur Général Adjoint

COMMISSAIRES AUX COMPTES

DELOITTE	Titulaire	2016
MAZARS	Titulaire	2014
BEAS	Suppléant	2016
Guillaume POTEL	Suppléant	2014

(*) Le mandat prend fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à statuer les comptes de l'exercice mentionné ci-dessus

ORGANIGRAMME DES SOCIETES AU 31 DECEMBRE 2011



RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES COMPTES SOCIAUX ET LES COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte pour soumettre à votre approbation les comptes de l'exercice 2011, vous permettre de prendre connaissance des rapports de vos Commissaires aux Comptes et de décider de l'affectation du résultat.

Nous vous donnons d'abord quelques informations relatives au contexte économique dans lequel évolue SIPH et sur les faits marquants de l'exercice 2011.

FAITS MARQUANTS ET PERSPECTIVES

FAITS MARQUANTS

MARCHE ET PERFORMANCES : NIVEAU RECORD DES COURS

Les trois premiers trimestres 2011 se sont inscrits dans la continuité du cycle haussier constaté depuis l'exercice précédent et les cours se sont établis sur des records historiques sur cette période.

La baisse conjoncturelle constatée sur les marchés financiers et les matières premières a impacté le marché du caoutchouc au cours du quatrième trimestre.

CRISE IVOIRIENNE

L'année 2011 a été incontestablement marquée sur les quatre premiers mois par la dégradation de la situation sociopolitique née de la crise post électorale en Côte d'Ivoire. Cette crise s'est traduite par :

- la fermeture de la plupart des banques commerciales de la place rendant difficiles les transactions financières courantes. Le groupe SIFCA a dû mettre en place un dispositif approprié pour assurer le règlement des achats de matières premières et le paiement des salaires,
- les sanctions décidées par l'Union Européenne à l'encontre de la République de Côte d'Ivoire se sont portées sur certaines sociétés d'Etat ivoiriennes dont le Port Autonome d'Abidjan ; celles-ci ont provoqué la suspension de la desserte de la Côte d'Ivoire par la plupart des compagnies maritimes perturbant ainsi les embarquements de caoutchouc à destination de l'Europe,
- le décès de Monsieur Yves Lambelin, Président de SIPH, et la disparition de deux de ses collaborateurs directs, tous enlevés à Abidjan le 04 avril 2011, avec le directeur du Novotel. SIPH et son actionnaire SIFCA ont également été touchés par l'assassinat, perpétré par des mercenaires en fuite, de plusieurs de ses travailleurs et villageois dans ses unités agro-industrielles,
- une forte dégradation des conditions sécuritaires ; pour assurer la sécurité de ses biens et personnes, le groupe SIFCA a dû avoir recours dans un premier temps à une société française spécialisée dans la protection des biens et des personnes, avant de mettre en place à compter de novembre 2011 une Direction de la sûreté.

Au total, la crise postélectorale a entraîné le ralentissement de l'activité économique, la forte chute du PIB (-5% de croissance), la cessation d'activités de certaines sociétés et la dégradation ou disparition de nombreux outils économiques.

Cependant, grâce aux mesures internes mises en place par le groupe SIFCA pour garantir à la fois la continuité d'exploitation et la sécurité des biens et des personnes, soutenues par un niveau de cours élevé du caoutchouc, SAPH a pu traverser la période de trouble sans impact économique significatif sur ses activités.

L'année 2011 s'est achevée sur de grandes notes d'espoir de rétablissement durable de la sécurité et de la paix, de relance de l'activité économique, en somme de retour à un environnement favorable à la poursuite et au développement des activités de SIPH en Côte d'Ivoire.

EXCELLENTE PERFORMANCE DANS UN MARCHÉ AUX PLUS HAUTS HISTORIQUES

Le Groupe SIPH a tiré parti de ce contexte de marché, avec un chiffre d'affaires caoutchouc en augmentation de 36,43 % à 403 millions d'euros pour un chiffre d'affaires total de 422 millions d'euros, et un résultat net consolidé de 89 Millions d'euros.

PERSPECTIVES

MARCHÉ DU CAOUTCHOUC

Les cours du caoutchouc se sont raffermis progressivement depuis le début 2012, et se situent entre 3,8 et 3,6 \$/kg depuis mi-février.

Les incertitudes sur la reprise de la croissance mondiale obèrent encore les perspectives, mais ces niveaux de cours sont toujours largement rémunérateurs pour SIPH.

EVENEMENT POST CLOTURE

■ Fiscalité en Côte d'Ivoire

De nouvelles taxes ont été instaurées en Côte d'Ivoire sur le caoutchouc et sur le foncier relatif aux superficies plantées. En effet, l'annexe 2012 à la loi fiscale, entrée en vigueur le 16 janvier 2012, a instauré une taxe de 5% sur le chiffre d'affaires du caoutchouc granulé spécifié des usiniers de la filière hévéicole. En outre, les exploitations de l'hévéa sont désormais soumises à l'impôt foncier au tarif de 15.000 FCFA/ ha planté.

■ Développement au Liberia

SIPH a porté de 60% à 100% sa participation dans la société Cavalla Rubber Corporation (CRC) au Libéria.

En outre, par un contrat de concession entériné par le Parlement Libérien, CRC a obtenu de porter ses superficies exploitables de 8 000 ha à 35 000 ha dans le comté du Maryland et dans celui limitrophe du River Gee.

L'obtention de terres nouvelles est progressivement devenue un enjeu majeur en Afrique de l'Ouest, et l'obtention de cette concession constitue un atout stratégique majeur.

Le Libéria représente un véritable potentiel de croissance pour la production long terme du Groupe et une opportunité de diversification géographique. SIPH entend donc mobiliser les ressources nécessaires pour réaliser ces extensions et faire ainsi du Libéria son 4^{ème} pôle géographique de production.

LE MARCHÉ

La production mondiale de caoutchouc naturel, estimée à 10,7 millions de tonnes en 2011, correspond à la consommation, en augmentation de 3,9% et évaluée à 10,6 millions de tonnes.

(Source LMC 4^e trim. 2011)

Les trois premiers trimestres se sont inscrits dans la continuité du cycle haussier constaté depuis l'exercice précédent. Sur cette période, le Sicom 20 s'est établi à 4,80 \$/kg en moyenne, constituant une nouvelle fois un record historique

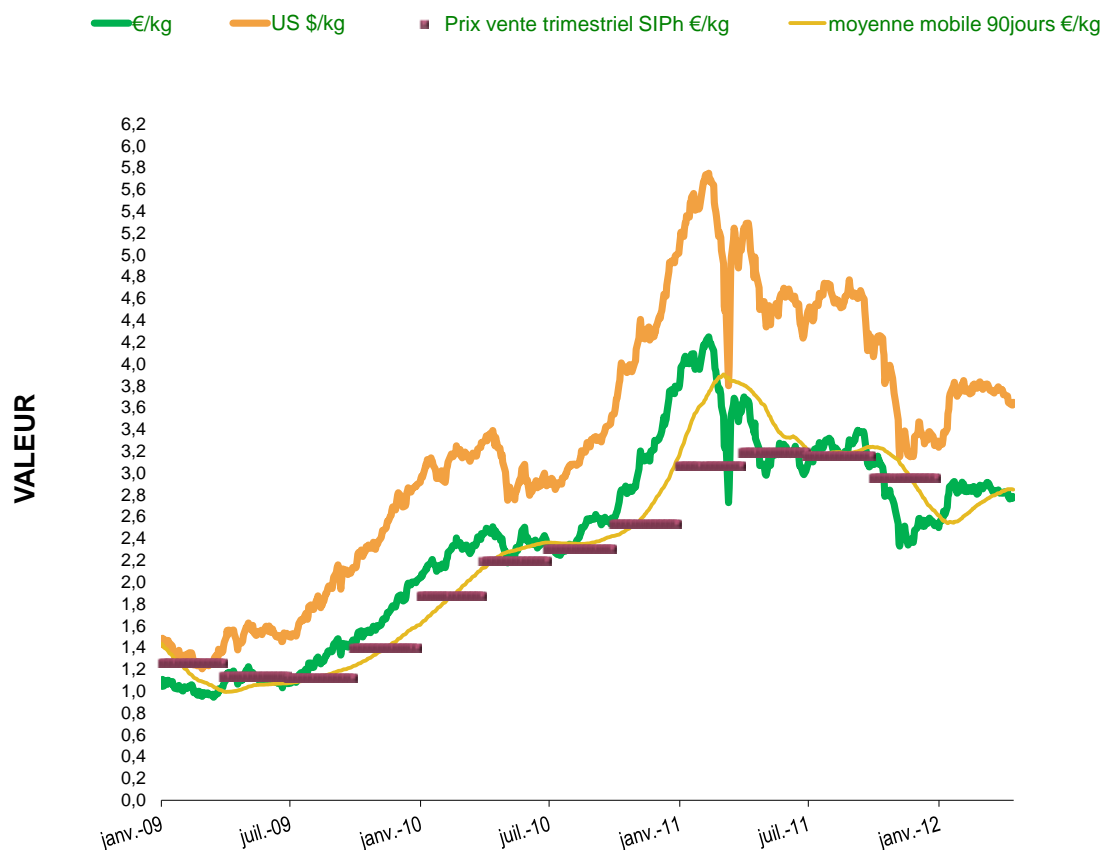
La baisse conjoncturelle constatée sur les marchés financiers et les matières premières a impacté le marché du caoutchouc, à partir de mi-octobre, marquant le retournement du cycle haussier, les cours de novembre et décembre se sont situés à 3,35 \$/kg en moyenne.

Le cours moyen de 2011 ressort ainsi à 3,24 €/kg (4,51 \$/kg) contre 2,55 €/kg (3,38 \$/kg) en 2010

La reprise des cours est progressive depuis le début 2012.

La qualité « TSR 20 » cotée en \$ à Singapour (SICOM 20) est représentative de la majeure partie des productions du groupe SIPH.

EVOLUTION DU SICOM 20 de 2009 à avril 2012 : En USD/kg et en équivalent €/kg



ANALYSE DE L'ACTIVITE

1°) PRODUCTION 2011

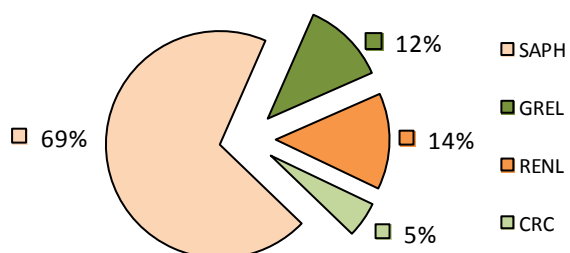
PRODUCTIONS EXERCICE 2011

	En milliers de tonnes DRC				
	SAPH	GREL	NIGERIA	CRC	TOTAL
Production propre	35	11	17	4	66
Achats	63	6	3	1	73
TOTAL	97	17	20	5	139
<i>%Achat/total</i>	<i>64.4%</i>	<i>38.2%</i>	<i>14.5%</i>	<i>27.5%</i>	<i>52.7%</i>

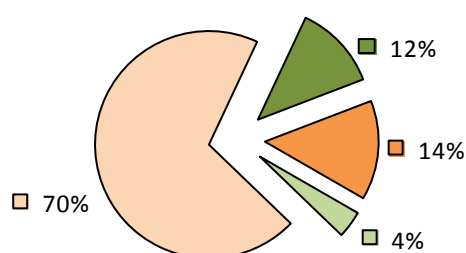
PRODUCTIONS EXERCICE 2010

	En milliers de tonnes DRC				
	SAPH	GREL	NIGERIA	CRC	TOTAL
Production propre	32	10	17	5	64
Achats	56	5	0	2	63
TOTAL	88	15	17	7	128
<i>%Achat/total</i>	<i>63.4%</i>	<i>34.5%</i>	<i>2.5%</i>	<i>23.8%</i>	<i>49.5%</i>

Répartition de la production
2010 par entité



Répartition de la production
2011 par entité

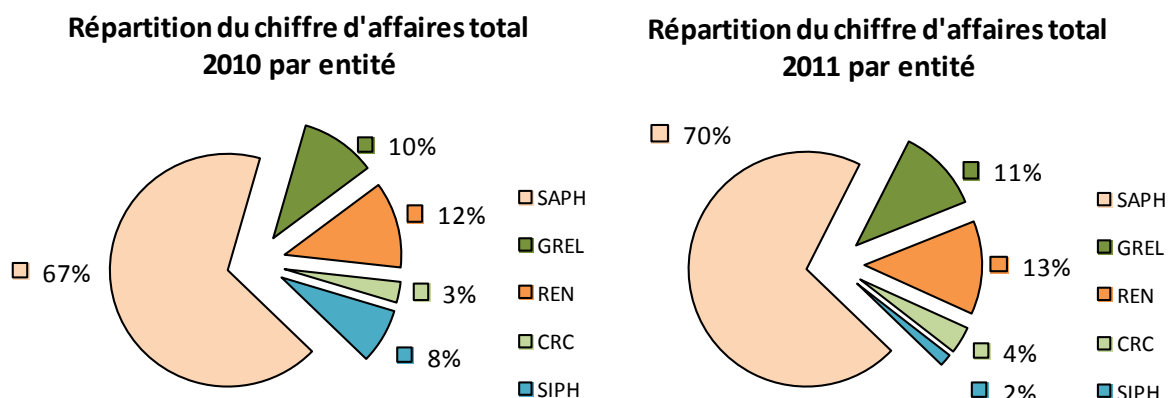


2°) CHIFFRE D'AFFAIRES ET COMMERCIALISATION DU CAOUTCHOUC

Les tonnages vendus sur l'exercice sont de 130 milliers de tonnes (*contre 132 milliers de tonnes en 2010*).

Porté par le dynamisme du marché, le chiffre d'affaires caoutchouc de 2011 atteint 403 M€, en progression de + 36,4 %, une forte croissance liée à l'augmentation du prix de vente moyen du caoutchouc sur cette période.

Le chiffre d'affaires total s'établit à 422,3 M€, contre 318 M€ en 2010.



SIPH-Holding achète le caoutchouc exporté par ses filiales pour le commercialiser auprès de ses clients. Le risque client est géré et supporté par SIPH.

L'objectif est d'assurer la meilleure rémunération possible et de sécuriser les transactions. La connaissance du marché du caoutchouc par SIPH, sa compétence dans les domaines du fret et de la logistique ainsi que sa localisation européenne lui permettent de remplir ce rôle.

Par ailleurs SIPH tire aussi des revenus hors caoutchouc par ses activités « General Trade » et « commercialisation de produits naturels » qui représentent donc 2% du chiffre d'affaires consolidé.

3°) RENOUELEMENT ET EXTENSION DES PLANTATIONS

Le Groupe SIPH poursuit le renouvellement et l'extension de ses propres plantations.

Ces plantations représentent 52 milliers d'hectares au 31/12/2011, dont 54 % sont des plantations immatures ou exploitées depuis moins de 15 ans, et 46 % sont des arbres exploités depuis plus de 15 ans.

Le groupe continue sa politique de rajeunissement des vieilles parcelles sur tous ses sites.

HECTARES PLANTES	2011	2010	2009
Immatures	12 517	11 547	10 236
Matures moins de 15 années d'exploitation	15 757	15 910	15 542
Matures plus de 15 années d'exploitation	23 054	23 112	24 662
Matures en cours d'abattage	1 144	1 550	774
Total	52 472	52 119	51 214
% cultures plus de 15 années d'exploitation	44%	44%	48%

4°) SOCIETE AFRICAINE DE PLANTATIONS D'HEVEAS (SAPH)

CÔTE D'IVOIRE		
Monnaie	CFA	1 € = 655,957 CFA
Capital	14 593 millions FCFA	composé de 5 111 601 actions de 2 855 CFA de nominal
Participation SIPH	68,06 %	
Activité	Plantations d'hévéas, usines de transformation de caoutchouc, encadrement de programmes de développement hévéicole	

Exploitation

Avec 21 602 hectares plantés, une production de 34 523 tonnes et des achats de 62 501 tonnes, SAPH demeure le premier acteur hévéicole de Côte d'Ivoire.

Au cours de l'exercice, SAPH a exploité 17 550 ha en saignée et entretenu 4 051 ha de jeunes plantations immatures.

La croissance rapide de la production de Côte d'Ivoire, qui passe de 146 milliers de tonnes en 2005 à 227 milliers de tonnes en 2011 (*LMC Rubber 4^e trim. 2011*) est liée au dynamisme des planteurs indépendants, fortement appuyés le nouveau gouvernement ivoirien qui vise 300 000 hectares à l'horizon 2020.

Dans un contexte de plus en plus concurrentiel, SAPH a su conserver sa place de premier acheteur de caoutchouc de Côte d'Ivoire, avec une part de marché estimée entre 35% et 37% du caoutchouc ivoirien vendus aux usiniers. L'exacerbation de la concurrence conduit à une augmentation du coût d'achat de la matière première.

Les objectifs de SAPH sont désormais de :

- Continuer à stimuler le développement des plantations privées, et maintenir sa position de 1^{er} acheteur de Côte d'Ivoire pour les caoutchoucs produits par les planteurs indépendants,
- Développer de nouvelles zones de plantations industrielles sur des surfaces louées aux propriétaires,
- Améliorer les qualités produites par ses usines, malgré l'hétérogénéité des matières premières,
- Optimiser son organisation, notamment au niveau de la structure industrielle.

➔ Extension des plantations :

- Projet Nucleus : Ce projet a pour objectif, l'augmentation de la production propre ainsi que les achats extérieurs par la création conjointe de plantation industrielle et villageoise. 1100 ha de terrain ont déjà été préparés pour être plantés en 2012.

Investissements et financement :

Les investissements se sont élevés à 7,4 millions d'euros contre 6,3 millions d'euros en 2010.

Compte tenu du poids des achats dans l'activité et des cours moyens élevés sur l'année, le financement des stocks de caoutchouc s'est accru de 15 millions d'euros.

En 2011, la société a généré des ressources suffisantes pour financer ses activités tout en ayant distribué un dividende de 59.73 millions d'euros à l'ensemble de ses actionnaires. La trésorerie nette de découvert de SAPH s'établit à +3,8 millions d'euros à la clôture, contre - 5,6 millions fin 2010.

Crise politique ivoirienne :

Cf. « FAITS MARQUANTS ET PERSPECTIVES » du présent rapport.

5°) GHANA RUBBER ESTATES LTD (GREL)

GHANA		
Monnaie	CEDI	1 € = 1,96137cedis au 31/12/2010 et 2,09442 cedis au 31/12/2011
Capital	2 346 956 €	composé de 1 000 actions de 2 346,956 € de nominal
Participation SIPH	60,00 %	
Activité	Plantations d'hévéas, usine de transformation de caoutchouc, création et encadrement de projets de développement villageois (Hévéas)	

Exploitation

Les plantations d'hévéas portent sur 12 982 hectares, en cours de rajeunissement.

Les superficies plantées en hévéas matures représentent 8 568 ha (*dont 3 734 ha d'hévéas récemment replantés et 528 en cours d'abattage*) auxquels s'ajoutent 4 414 ha de cultures immatures. GREL intensifie depuis plusieurs années l'effort de rajeunissement de ses cultures. 2800 hectares supplémentaires ont été acquis en 2011 et d'autres acquisitions seront faites en 2012. Le programme de replantation et d'extension est ambitieux avec un objectif de 1000 hectares par an pour les 5 prochaines années.

➔ Un potentiel productif de 25 000 tonnes sur les plantations détenues en propre :

La production propre s'est élevée à 10 502 tonnes. Du fait du rajeunissement des cultures, le potentiel productif à moyen et long terme de GREL sera progressivement augmenté, jusqu'à atteindre 17 000 tonnes en 2020 et 25 000 tonnes en régime de croisière à partir de 2025.

➔ Un potentiel d'achats extérieurs de 20 000 tonnes en 2020 :

Le volume des achats de caoutchouc villageois s'est élevé à 6 480 tonnes contre 5 503 tonnes en 2010 : l'augmentation régulière de ces achats reflète le succès de la promotion de l'hévéaculture faite par GREL auprès des planteurs indépendants.

➔ Promotion de l'hévéaculture auprès des petits planteurs :

- Projet ROU : la dernière phase (IV) de 10 500 hectares en cours sera achevée en 2012. Cette superficie s'ajoute aux 11 939 hectares déjà plantés par 2 700 planteurs indépendants, lancé en 2010, cette dernière phase s'achèvera avec 4 000 ha qui seront plantés en 2012.

GREL est à l'origine de la promotion de l'hévéaculture et, à ce titre, encadre le projet « ROU : Rubber Outgrower Unit, phase I, II, III et IV », fournissant assistance technique et matériel végétal de qualité à des planteurs indépendants.

Le financement de ces projets a été assuré par l'Agence Française de Développement (AFD) et par KfW (Kreditanstalt für Wiederaufbau). Une phase V de ce projet est prévue dès la fin de celle en cours.

- Projet « self financed » : environ 1 884 hectares plantés dont 384 ha en 2011.

Un programme de « Self Financed Outgrowers » est également en phase de croissance et concerne des planteurs indépendants autofinancés.

Pour faire face à cette augmentation programmée des quantités produites sur champs et achetées aux planteurs, GREL a débuté en 2010 un programme graduel d'augmentation de capacité de son usine.

GREL contribue ainsi fortement au développement économique et social de la région et est reconnu comme un acteur majeur de promotion du développement durable.

Investissements et financement :

Les investissements 2011 ont été de 6,1 millions d'euros contre 4,1 Millions d'euros en 2010 et la distribution de dividendes s'est élevée à 12 millions d'euros pour l'ensemble de ses actionnaires.

L'endettement de la société continue de se réduire et représente 3,8 millions d'euros au 31 décembre 2011 (durée résiduelle de 11 années à un taux particulièrement adapté à son activité de 2,5%).

6°) NIGERIA (RENL)

NIGERIA		
Monnaie	NAIRA	1 € = 201,123 Nairas au 31.12.2010 et 206,495 au 31.12.2011
Capital	491 875 000 Nairas	composé de 491 875 000 actions de 1 NGN de nominal
Participation SIPH	70,32%	
Activité	Plantations d'hévéas, usines de transformation de caoutchouc	

Exploitation

➔ Extensions des plantations :

Fin 2011, 12 779 hectares étaient plantés, contre 12 100 hectares fin 2010. En 2015, les extensions seront achevées et la superficie plantée sera portée à plus de 13 000 hectares.

Les hévéas matures représentent 9 414 ha, (*2 228 ha de vieilles cultures qui seront replantées dans les années à venir et 6 829 ha de cultures récemment replantées et 357 en cours d'abattage*), auxquels s'ajoutent 3 385 ha de cultures immatures.

➔ Production propre stable :

La production propre s'est élevée à 16 847 tonnes, contre 17 049 tonnes en 2010 (qui avait été une année exceptionnelle) et 16 239 tonnes en 2009. Avec les cours élevés, les vols de fonds de tasse sont devenus un problème majeur contre lequel il faut lutter en permanence. Des mesures sont en cours pour diminuer l'impact. Compte tenu de la progressive arrivée à maturité des jeunes cultures, cette production augmentera régulièrement pour atteindre environ 30 000 tonnes dans une dizaine d'années.

Les achats restent limités, avec 2 856 tonnes achetées, dans un marché actuellement peu structuré.

Investissements et financement :

Les investissements ont été de 5,1 millions d'euros contre 4,7 millions d'euros en 2010 et la distribution de dividendes s'est élevée à 1500 millions de nairas (7,4 millions d'euros) pour l'ensemble de ses actionnaires.

En 2011, RENL a bénéficié d'un « Agric Term Loan » en nairas à des conditions très intéressantes (deux milliards de Nairas, équivalent de 9,7 millions d'euros, à un taux d'intérêt fixe de 7,5% sur une durée de 8 ans) ; sa trésorerie à fin 2011 de plus de 23,4 millions d'euros lui permet d'envisager sereinement son programme de développement.

7°) CAVALLA RUBBER CORPORATION (CRC)

LIBERIA		
Monnaie	Dollar Libérien	1 € = 94,08 Dollars Libériens au 31.12.2010 et 93,22 Dollars Libériens au 31.12.2011
Capital	13 298 850 USD	composé de 13 298 850 actions de 1 USD de nominal
Participation SIPH	60,00 %	Achat des 40% de SRI réalisé le 6 janvier 2012
Activité	Plantations d'hévéas	

Développement majeur de la concession

Par l'extension du contrat de concession entérinée par le Parlement Libérien en août 2011, CRC a obtenu de porter ses superficies exploitables de 8 000 ha à 35 000 ha dans le comté du Maryland et dans celui limitrophe du River Gee, toutes deux proches de la frontière avec la Côte d'Ivoire. Cette extension renforce l'assise de CRC au Libéria de façon solide et durable.

Sur ce total de 35 000 ha :

- . 5 000 ha sont actuellement plantés en hévéas, à réhabiliter progressivement
- . 25 000 ha seront disponibles pour réaliser des extensions de plantations de CRC
- . 5 000 ha seront consacrés à l'hévéaculture paysanne

Les extensions et réhabilitations seront réalisées progressivement, par tranches annuelles de 500 à 1000 ha.

Exploitation

Fin 2011, 5 088 hectares sont plantés en hévéas dont 667 hectares d'immatures, et les infrastructures sont en cours de réhabilitation après les dommages subis de 1985 à 2003.

La production 2011 qui s'établit à 3,9 milliers de tonnes est nettement inférieure à celle de 2010 (5,2 milliers de tonnes), cette baisse est due au vol des fonds de tasse, encouragé par les cours élevés, à un absentéisme pas encore maîtrisé, et à l'arrivée tardive des stimulants à cause de la crise ivoirienne. Cette production est vendue actuellement de manière brute sans usinage.

La relance de la production sera, comme prévue, longue et progressive car issue d'extension puis de replantation, mais devrait confirmer à terme tout le potentiel stratégique de cette acquisition dans un pays qui demeure le deuxième producteur de caoutchouc en Afrique de l'Ouest.

La construction de l'usine a débuté au 2^e semestre 2009. Prévue initialement fin 2010, sa mise en route a rencontré des retards mais sera effective au cours du 1^{er} semestre 2012.

Investissements et financement :

Les investissements nécessaires pour la réhabilitation des plantations et la reconstruction des infrastructures sont en cours, tandis que la constitution et la formation des équipes évolue favorablement.

Les investissements de 2011 se sont élevés à 4 Millions € contre 3,4 millions € en 2010.

CRC est actuellement financé à hauteur de 15 millions US\$ par des prêts et avances de ses actionnaires, dont 14 millions US\$ de SIPH.

La participation de 40% détenue par le Groupe Salala Rubber Investments (SRI) dans CRC a été acquise par SIPH le 6 janvier 2012, pour 9 millions US\$. Elle devient ainsi filiale à 100% de SIPH à compter de cette date ce qui facilitera le financement de son développement par l'actionnaire unique.

8°) AUTRES ACTIVITES

▪ **Activité « General Trade » de SIPH**

Cette activité de fourniture de matériels, de pièces détachées et de consommables industriels optimise et sécurise l'approvisionnement des filiales du Groupe par son expérience d'exportateur et sa connaissance des fournisseurs mondiaux.

Le chiffre d'affaires est essentiellement réalisé avec les filiales de SIPH ou des sociétés du Groupe SIFCA, son actionnaire majoritaire.

▪ **Activité de commercialisation de produits naturels**

SIPH commercialise ponctuellement divers produits naturels (*huile de palme, huile palmiste, et sucre...*). Ces opérations sont réalisées en achat pour revente avec des sociétés du Groupe SIFCA, sans prise de positions spéculatives.

En 2011, le chiffre d'affaires de cette activité a porté sur 1,7 millions d'euros, contre 8,2 millions d'euros en 2010. Ce chiffre d'affaires est susceptible d'enregistrer d'importantes fluctuations, mais sans induire de variations importantes de résultat, la contribution de ces autres activités restant marginale dans le résultat consolidé du Groupe.

9°) GESTION DES RISQUES

Les risques et les moyens de gestion et de contrôle mis en œuvre par SIPH sont décrits en détail dans l'annexe des comptes consolidés à la note 29.

10°) DEVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT

La culture de l'hévéa contribue tout naturellement mais très efficacement au développement durable :

▪ **Développement économique**

Par la création d'emplois stables en milieu rural, la promotion de l'hévéaculture auprès des agriculteurs indépendants, et l'utilisation de sous-traitants locaux, SIPH joue un rôle actif dans le développement des régions d'implantation de ses plantations, qui constituent des pôles de développement économique dans des zones rurales.

L'appui à la création de plantations villageoises est un facteur essentiel du développement économique dans les pays et régions où SIPH est implantée.

▪ **Développement social**

L'hévéaculture est fortement consommatrice de main-d'œuvre agricole : les effectifs consolidés de SIPH représentent plus de 10 000 personnes, dans le respect des législations locales et internationales.

A ces effectifs s'ajoutent les planteurs indépendants et les sous-traitants qui bénéficient, avec SIPH, des revenus de l'hévéaculture.

Dans les cas où certains services ne sont pas pris en charge par les Etats, SIPH assure à ses employés les services de santé (*dispensaires, médicaments, évacuation sanitaires, campagnes de prévention contre le SIDA ou le paludisme*), la scolarisation des enfants (*création et entretiens d'écoles*), ou même la mise à disposition de certaines infrastructures (*eau potable, électrification des villages, etc.*).

▪ **Ecologie et respect de l'environnement**

Les plantations d'hévéas participent à la reforestation africaine, par le maintien et le développement de milliers d'hectares boisés.

La culture de l'hévéa et le traitement du latex ne présentent pas de risques industriels et technologiques spécifiques. Les technologies utilisées et les process de fabrication sont connus et bien maîtrisés.

La culture de l'hévéa et le traitement du latex ne causent pas de dommages environnementaux identifiés. L'essentiel des eaux rejetées sont traitées par lagunage, et des travaux d'aménagements complémentaires pour équiper l'ensemble des sites sont en cours d'achèvement.

Le stockage et l'usinage du latex dégagent une odeur désagréable mais non toxique. Cette nuisance reste toutefois très relative compte tenu de la situation des centres de traitement localisés dans les plantations. Des investissements ont été réalisés par GREL pour limiter cette nuisance. Le produit fini ne présente pas les mêmes inconvénients.



▪ Engagement des actionnaires de référence de SIPH

Les actionnaires de référence de SIPH (SIFCA & MICHELIN) partagent les mêmes convictions en matière d'éthique et de responsabilité.

Dans le domaine de la sécurité du travail, SIPH bénéficie de l'expérience de Michelin, dans le cadre de son assistance technique. Le plan d'action Développement Durable de SIPH est piloté par SIFCA, qui a créé en 2007 une direction du développement durable et un comité de pilotage.

SIPH inscrit son action dans les axes de progrès fixés par cette direction.

Ces axes de progrès sont :

- Diffuser et appliquer la politique hygiène et sécurité et assurer un suivi performant des accidents du travail,
- Assurer à l'ensemble du personnel un équipement et des outils de travail sécurisés et veiller à ce que les sous-traitants travaillent dans le respect des réglementations,
- Assurer un logement des travailleurs permanents et saisonniers, dans le respect des standards de qualité du Groupe, comprenant en particulier un accès à l'eau potable, l'assainissement et l'électricité,
- Déployer une politique active de prévention des maladies infectieuses, notamment sida et paludisme,
- Prévenir des pollutions accidentelles du sol et de l'eau.
- Déployer une politique d'appui aux communautés environnantes, par le développement de plantations villageoises, et l'appui aux infrastructures sociales.

L'engagement de SIPH et ses réalisations en matière de développement durable lui permettent de conserver son image de promoteur responsable de l'hévéaculture.



BILAN ET RESULTAT

1°) COMPTES CONSOLIDES

En application du règlement européen 16/06/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les états financiers consolidés du Groupe SIPH au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011 ont été établis conformément au référentiel IFRS, tel que publié par l'IASB et approuvé par l'Union Européenne.

Il faut noter que l'évaluation des plantations à la juste valeur imposée par la norme IAS41 pourrait être sensiblement différente de leur valeur de réalisation. En effet, l'incertitude inhérente associée à l'évaluation de la juste valeur des actifs biologiques (plantations) est due principalement :

- à l'absence d'un marché liquide pour les plantations d'hévéas ;
- à la volatilité des prix et à la sensibilité aux hypothèses de cours futurs du caoutchouc ;
- à la difficulté d'évaluer un actif biologique indépendamment de son contexte spécifique.

Extraits du Compte de résultat consolidé Résumé du compte de résultat consolidé en K

	2011			2010		
	TOTAL	IAS41 *	Avant IAS41	TOTAL	IAS41 *	Avant IAS41
Chiffres d'affaires Caoutchouc	403 016		403 016	295 408		295 408
Chiffre d'Affaires total	422 340		422 340	317 984		317 984
Coûts des marchandises produites	-252 572		-252 572	-194 420		-194 420
Variations stock	-504	-21 110	20 606	25 457	7 525	17 392
Coûts des marchandises vendues	-253 076	-21 110	-231 966	-168 963	7 525	-176 487
Marge sur coûts directs	169 264	-21 110	190 374	149 021	7 525	141 497
Application IAS 41 sur les plantations	-9 735	-9 735		22 199	22 199	
Résultat Opérationnel Courant	120 689	-30 845	151 533	137 239	29 724	107 514
Résultat Opérationnel	120 969	-30 845	151 814	136 546	29 724	106 822
Coûts de l'endettement net	1 157		1 157	-1 115		-1 115
Charge d'impôt sur le résultat	-32 802	7 793	-40 595	-37 471	-9 226	-28 245
RESULTAT NET	89 324			97 960		

(*) Application de la norme IAS 41 sur les plantations : cf. Note 25-1 de l'annexe aux comptes consolidés.

❖ CHIFFRE D'AFFAIRES : + 36,43 % SUR CHIFFRE D'AFFAIRES CAOUTCHOUC

L'augmentation du chiffre d'affaires « caoutchouc » est liée à la hausse du prix moyen de vente, qui s'élève à 3,09 €/kg, en augmentation de 37 % par rapport au prix de vente moyen de 2010.

Sur l'ensemble de l'exercice, le chiffre d'affaires caoutchouc atteint 403 M€ contre 295,4M€ en 2010.

Le **chiffre d'affaires total** ressort à 422 M€ contre 318 M€ en 2010.

Le « chiffre d'affaires autres » recouvre les activités connexes au caoutchouc et les autres opérations de négoce de matière premières. Ce chiffre d'affaires sur négoce peut subir d'importantes fluctuations, sans avoir d'impact significatif sur le résultat.

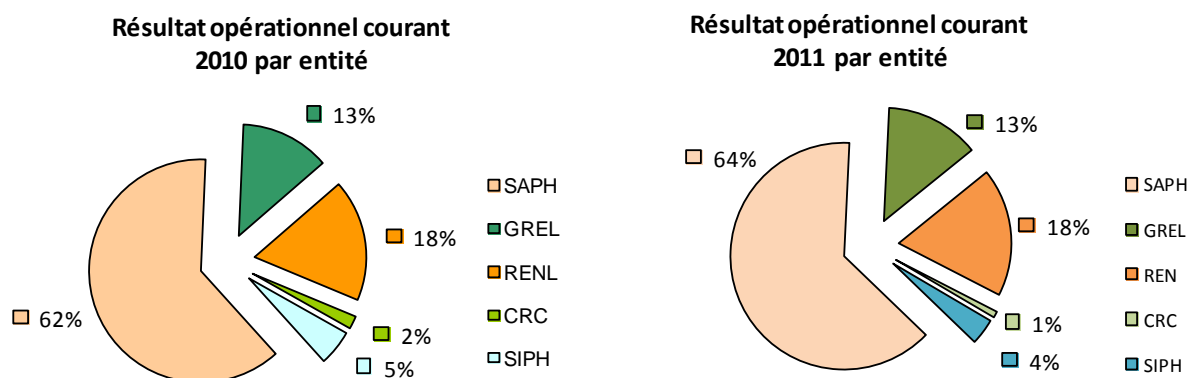
❖ COUT DES MARCHANDISES VENDUES, RESULTAT OPERATIONNEL

La hausse des cours dont bénéficie le chiffre d'affaires explique également l'augmentation de 29,9 % du coût des marchandises produites, essentiellement lié aux coûts des caoutchoucs achetés.

En raison de ces cours record le poids des achats de caoutchouc pèsent ainsi davantage sur le coût des marchandises produites en 2011 (68 %) qu'en 2010 (60 %).

Le résultat opérationnel s'établit à 151 814 K€ (*avant application de l'IAS 41*) contre 106 822 K€ en 2010.

❖ CONTRIBUTION DES ENTITES AU RESULTAT OPERATIONNEL COURANT HORS VARIATION DES ACTIFS BIOLOGIQUES



❖ L'IMPACT DE L'APPLICATION DE L'IAS 41

- En 2010, l'application de l'IAS 41 avait eu un effet positif de 29 724 K€ (soit + 22 199 K€ sur la valeur des plantations et + 7 525 K€ sur la valeur des stocks)
- En 2011 au contraire, l'application de l'IAS 41 a eu un effet négatif de 30 845 K€ (soit - 9 735 K€ sur la valeur des plantations et - 21 110 K€ sur les stocks).
- En 2011, l'évaluation des plantations a été externalisée et confiée à un expert indépendant. La méthode retenue est identique à celle utilisée les années précédentes, par actualisation des flux nets attendus des actifs biologiques. La variation de juste valeur se décompose en 29 721 K€ de variation positive sur l'exercice 2011, -32 240 K€ de changement d'estimation à l'ouverture liée au recours à l'évaluateur externe et 7 215 K€ d'investissements net agricoles.
- L'application de l'IAS 41 n'a aucun effet sur la trésorerie.

La charge d'impôt enregistrée dans les comptes 2011 est de 32 802 K€, contre 37 471 K€ en 2010.

Le **bénéfice de l'ensemble consolidé s'élève à 89 324 K€**, contre un bénéfice de **97 960 K€** en 2010.

Le bénéfice net consolidé revenant au Groupe SIPH est de 59 130 K€, contre un bénéfice de 66 143 K€ en 2010.

Le financement de l'activité (variation du fond de roulement) s'est élevé à 9 193 K€ contre 62 574 K€ en 2010. Le financement des stocks a mobilisé 22 975 K€, compensé par 13 783 K€ de ressources dégagées notamment par la récupération des appels de marges sur contrat de couvertures, soit 23 M€ fin 2010.

Ainsi, après financement de l'activité, le cash-flow d'exploitation a atteint 120 M€ contre 44 M€ en 2010.

Le total des capitaux propres consolidés atteint 234 777 K€ pour la part du Groupe contre 183 261 K€ au 31 décembre 2010.

Les **écarts d'acquisition** s'élèvent au total à 20 906 K€ et concernent CRC pour 5 318 K€, RENL pour 3 982 K€, et SAPH pour 11 606 K€. L'écart d'acquisition de SAPH inclut 9 256 K€ d'écart d'acquisition lié à l'achat de SAIBE en 2007.

Ces écarts d'acquisitions résultent notamment de l'évaluation prudente des plantations valorisées dans les actifs biologiques (IAS41), et de la prise en compte du potentiel des achats extérieurs.

Les **investissements corporels s'élèvent** à 22 949 K€ contre 18 573 K€ en 2010.

La **dette financière est de 35 501 K€** contre 25 367 K€ au 31 décembre 2010, dont 5 097 K€ à moins de 1 an et 30 405 K€ à plus de 1 an.

Le Groupe SIPH a distribué 53,9 M€ de dividendes en 2011 dont 27,8 M€ aux actionnaires de SIPH et 26,1 M€ aux minoritaires de ses filiales.

Les dividendes distribués en 2010 représentaient 23,9 M€ dont 15,2 M€ aux actionnaires de SIPH et 8,7 M€ aux minoritaires de ses filiales.

Malgré ce niveau élevé de distribution, la trésorerie demeure toujours significativement supérieure à la dette financière, et s'élève à 79 192 K€ au 31 décembre 2011 contre 27 329 K€ au 31 décembre 2010.

2°) COMPTES SOCIAUX

❖ ACTIONNARIAT

Actionnaires	31/12/2009			31/12/2010			31/12/2011		
	Nb d'actions	% du capital	% de Droits de vote	Nb d'actions	% du capital	% de Droits de vote	Nb d'actions	% du capital	% de Droits de vote
SIFCA	2 813 410	55,59%	63,28%	2 813 410	55,59%	63,28%	2 813 410	55,59%	63,27%
CFM	1 012 160	20,00%	22,77%	1 012 260	20,00%	22,77%	1 012 260	20,00%	22,76%
Public	1 235 220	24,41%	13,95%	1 235 120	24,41%	13,95%	1 235 120	24,41%	13,97%
TOTAL	5 060 790			5 060 790			5 060 790		

❖ COMPTES SOCIAUX

Le bénéfice social de SIPH pour l'exercice 2011 s'élève à 50 544 K€ contre 18 345 K€ en 2010.

Ce résultat intègre 47 694 K€ de dividendes reçus des filiales, contre 14 843 K€ en 2010. Ces dividendes proviennent de SAPH (36 752 K€), de GREL (6 660 K€) et de RENL (4 282 K€).

Les emprunts et dettes financières de SIPH représentent 19 500 K€ au 31 décembre 2011 contre 10 240 K€ au 31 décembre 2010. Cette dette financière se compose notamment de :

- 4 000 K€, solde sur un emprunt de 8 millions d'euros qui a été contracté en avril 2008 pour le financement de l'acquisition de CRC et son développement
- 15 500 K€ de nouvel emprunt pour le rachat des parts de SRI dans CRC ainsi que le financement des activités de CRC.

Les échéances des comptes fournisseurs sont présentées en note 11 dans l'annexe des comptes sociaux.

Le compte fournisseur au 31 décembre 2011 représente 36 026 K€, avec des échéances n'excédant pas 6 mois. Ce compte fournisseur comprend 32 402 K€ dus aux filiales de SIPH au titre des achats de caoutchouc.

Le compte fournisseur au 31 décembre 2010 s'élevait à 63 425 K€, dont 59 342 K€ dus aux filiales de SIPH au titre des achats de caoutchouc et du financement des appels de marges des contrats de couverture qui représentait 23 000 K€ fin 2010.

La trésorerie au 31 décembre 2011 représente 45 503 K€ contre 16 113 K€ au 31 décembre 2010, et la trésorerie nette de dette financière s'élève à 26 003 K€.

RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	2007	2008	2009	2010	2011
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital Social K€	11 569	11 569	11 569	11 569	11 569
Nombre d'actions émises	506 079	5 060 790	5 060 790	5 060 790	5 060 790
OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires HT K€	181 820	264 632	179 647	306 658	408 528
Résultat net après impôts K€	17 331	20 488	10 725	18 345	50 544
RESULTAT en € / ACTION					
Bénéfice après impôts, mais avant amortissements et provisions	34,54	4,09	2,16	3,65	10,04
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	34,24	4,05	2,12	3,62	9,99
RESULTAT en € / ACTION (*) après division du nominal					
Bénéfice après impôts, mais avant amortissements et provisions	3,45	4,09	2,16	3,65	10,04
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	3,42	4,05	2,12	3,62	9,99

(*) Le nominal du titre SIPH a été divisé par 10, et le nombre de titres multiplié par 10 à compter du 1er juillet 2008 : pour faciliter la comparaison, le nombre de titres antérieurs a été multiplié par 10

3°) AFFECTATION DES RESULTATS

Le Conseil propose de distribuer un dividende brut de **40 486** K€ prélevé sur le bénéfice de l'exercice 2011, le solde de 10 057 K€ étant affecté au report à nouveau qui passera de 4 640 K€ à 14 698 K€.

Le dividende brut par action proposé s'élève à 8,00 euros, et est éligible à l'abattement prévu à l'article 158-3 2° du Code Général des Impôts.

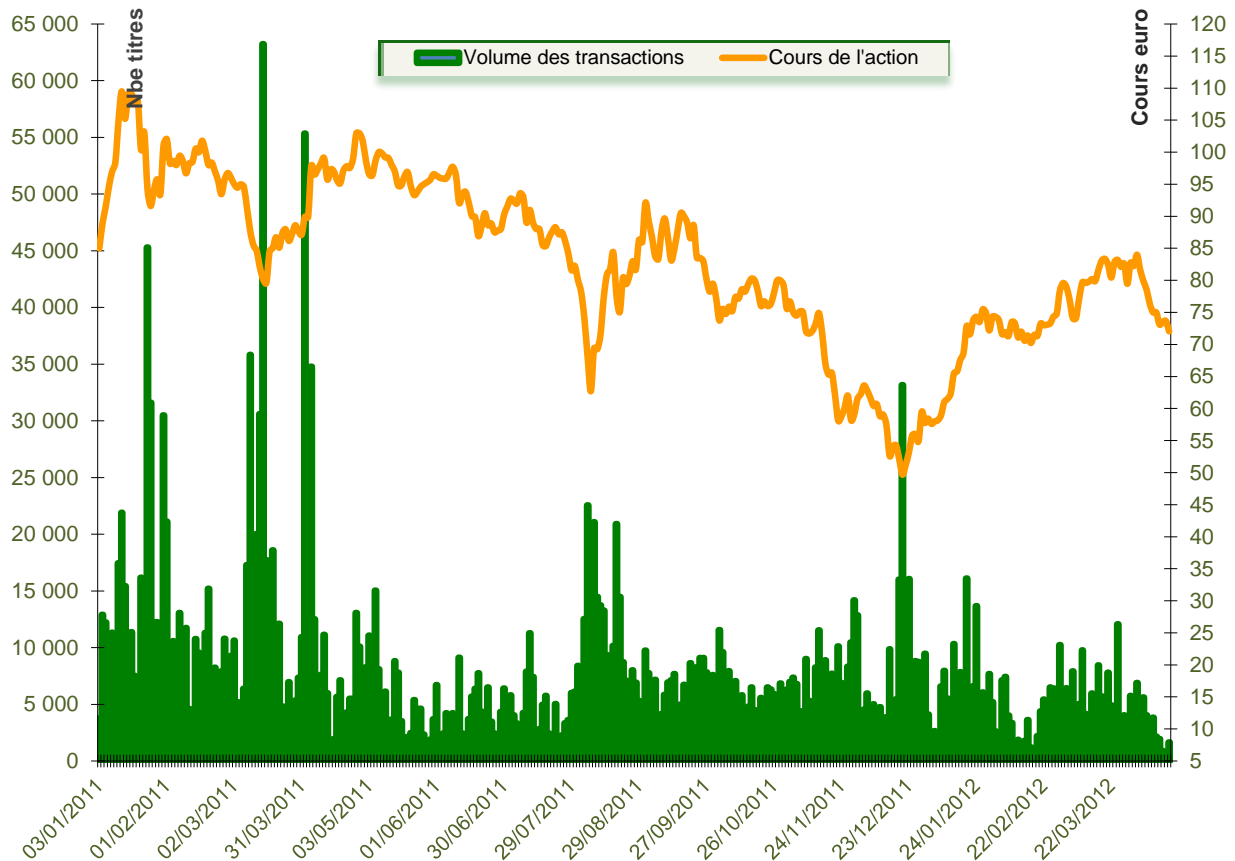
Dividende mis en distribution au titre des quatre derniers exercices :

▪ 2011 :	40 487 K€	soit 8,00 € brut par action
▪ 2010 :	27 834 K€	soit 5,50 € brut par action
▪ 2009 :	15 182 K€	soit 3,00 € brut par action
▪ 2008 :	7 085 K€	soit 1,40 € brut par action

SIPH EN BOURSE

En date du 19 avril 2012, l'action SIPH s'établit à 72,05 €, soit une capitalisation boursière de 364,6 millions d'euros.

Evolution de l'action SIPH du 03/01/2011 au 19/04/2012



Aucune des sociétés contrôlées par votre société ne détient de part du capital de votre société.

Conformément à l'article L. 225.209, nous vous informons que nous n'avons procédé à aucun rachat ou revente sur des actions de la société.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Suite à l'enlèvement de Monsieur Yves LAMBELIN le 04 avril 2011 en pleine crise ivoirienne, une réorganisation temporaire de la gouvernance de SIPH avait été décidée par le Conseil d'Administration de SIPH du 21 avril 2011, Jean-Louis Billon ayant été nommé Administrateur Délégué dans les fonctions de Président.

A la suite du décès de Monsieur Yves LAMBELIN, Jean Louis Billon a été nommé Président du Conseil d'Administration.

Au 31 décembre 2011, le Conseil d'administration est composé de 6 administrateurs et d'un censeur :

- Monsieur Jean-Louis BILLON (Président du Conseil d'administration)
- Monsieur Alassane DOUMBIA
- IMMORIV (*Représentant permanent : M. Pierre BILLON*)
- SIFCA (*Représentant permanent : Mme Frédérique VARENNES*)
- SARL TRANSITYRE B.V. (*Représentant permanent : M. Jacques Philippe HOLLAENDER*)
- SARL MFPB "Michelin Finance" B.V. (*Représentant permanent : M. Thierry SERRES*)
- Monsieur Bernard DIGUET (Censeur)

❖ REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX :

La rémunération des mandataires sociaux est présentée en détail dans l'annexe aux comptes consolidés, à la note 28-2.

❖ MANDATS EXERCES PAR LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La description complète des mandats exercés par les membres du Conseil d'Administration de SIPH est intégrée au rapport du Président du Conseil d'Administration sur le Contrôle Interne, établi conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de Commerce.

❖ HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Mazars				PricewaterHouse CoopersAudit				Deloitte				Autres				
	Montant		%		Montant		%		Montant		%		Montant		%		
	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	
Audit																	
❖ Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés																	
<input type="checkbox"/> Émetteur	70	96	52%	60%	0	92	0%	31%	70	0	59%	0%	0	0	0%	0%	
<input type="checkbox"/> Filiales intégrées globalement	64	64	48%	40%	64	130	100%	44%	30	0	25%	0%	76	35	75%	30%	
❖ Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes																	
<input type="checkbox"/> Émetteur	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%	19	0	18%	0%	
<input type="checkbox"/> Filiales intégrées globalement	0	0	0%	0%	0	39	0%	13%	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%	
Sous total 1	134	160	52%	60%	64	261	0%	31%	100	0	59%	0%	95	35	18%	0%	
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement																	
❖ Juridique, fiscal, social	0	0	0%	0%	0	37	0%	12%	19	0	16%	0%	6	84	6%	71%	
❖ Autres	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%	
Sous total 2	0	0	0%	0%	0	37	0%	12%	19	0	16%	0%	6	84	6%	71%	
TOTAL 1 + 2	134	160	52%	60%	64	297	0%	43%	119	0	75%	0%	101	118	25%	71%	

COMPTES SOCIAUX

BILAN ET COMPTE DE RESULTAT ANNEXE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011

L'exercice a une durée de douze mois
recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011

SOCIETE INTERNATIONALE DE PLANTATIONS D'HEVEAS

Société Anonyme au capital de 11 568 965,94 €
53, rue du Capitaine Guynemer – 92400 COURBEVOIE
RCS Nanterre B 312 397 730

BILAN AU 31 DECEMBRE 2011

Exercice social du 01/01/2011 au 31/12/2011

	au 31 Décembre 2011			au 31/12/10		au 31/12/11	au 31/12/10
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net		Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	€	€	€	€	CAPITAUX PROPRES	€	€
Autres immobilisations incorporelles	523 040	181 156	341 883	192 204	Capital social	11 568 966	11 568 966
Immobilisations incorporelles en cours	2 126		2 126	146 100	Primes d'émission, fusion, d'apport	25 179 034	25 179 034
<i>Total immobilisations incorporelles</i>	<i>525 166</i>	<i>181 156</i>	<i>344 010</i>	<i>338 304</i>	Réserve Légale	1 156 897	1 156 897
Installations générales	125 973	105 081	20 892	25 324	Réserves indisponibles	2 780	2 780
Installations informatiques					Autres Réserves		
Matériel de bureau	6 918	6 887	31	117	Report à nouveau	4 640 411	14 129 652
Autres matériel informatique	78 042	52 670	25 372	24 492	RESULTAT DE L'EXERCICE	50 544 034	18 345 104
Mobilier de bureau	128 655	65 371	63 284	27 410	Provisions réglementées	531 254	427 467
<i>Total immobilisations corporelles</i>	<i>339 588</i>	<i>230 009</i>	<i>109 579</i>	<i>77 344</i>	Total capitaux propres	93 623 376	70 809 899
Autres participations	54 844 139	12 392	54 831 747	55 356 329	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Créances rattachées à des participations	10 790 110		10 790 110	6 091 315	Provisions pour risques	0	
Prêts	62 341		62 341	62 341	Provisions pour charges	448 981	402 930
Autres immobilisations financières	16 751		16 751				
<i>Total immobilisations financières</i>	<i>65 713 341</i>	<i>12 392</i>	<i>65 700 949</i>	<i>61 509 986</i>	Total provisions	448 981	402 930
Total actif immobilisé	66 578 095	423 557	66 154 537	61 925 634			
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stock et en cours : marchandises	657 333		657 333	355 654	Emprunts et dettes auprès des états de crédits		
<i>Total stock</i>	<i>657 333</i>	<i>0</i>	<i>657 333</i>	<i>355 654</i>	- dont à plus d'un an	16 142 857	4 000 000
Avances et acomptes versés	2 188 808		2 188 808	23 670 950	- dont à moins d'un an	3 475 338	6 239 619
Clients et comptes rattachés	40 353 887		40 353 887	42 746 896	Emprunts et dettes financières divers		
Autres créances	304 077		304 077	316 245	Avances acomptes reçus sur commande en cours	58 926	100 445
<i>Total créances</i>	<i>42 846 772</i>	<i>0</i>	<i>42 846 772</i>	<i>66 734 090</i>	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	36 026 372	63 424 818
Valeurs mobilières de placement	33 226 638		33 226 638	13 941 378	Dettes fiscales et sociales	2 060 647	1 919 404
Disponibilités	12 653 369		12 653 369	2 171 774	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	550 057
Charges constatées d'avance	106 157		106 157	2 939 342	Autres dettes	967 300	139 429
					Produits constatés d'avance	1 537 553	
Total actif circulant	89 490 269	0	89 490 269	86 142 238	Total dettes	60 268 993	76 373 771
COMPTE DE REGULARISATION					COMPTE DE REGULARISATION		
Ecart de conversion Actif	0		0		Ecart de conversion Passif	1 303 456	481 271
TOTAL GENERAL	156 068 363	423 557	155 644 806	148 067 872	TOTAL GENERAL	155 644 806	148 067 872

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2011

Exercice social du 01/01/2011 au 31/12/2011

	au 31/12/11	au 31/12/10
PRODUITS D'EXPLOITATION	€	€
Ventes de marchandises	402 246 941	300 504 361
Prestations de services	6 281 524	6 153 463
Divers		
<i>Montant net du chiffre d'affaires</i>	408 528 465	306 657 825
Reprises sur amortissements, provisions, transferts charges	0	118 952
Autres produits	4 467	28 224
<i>Total des produits d'exploitation</i>	408 532 932	306 805 001
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	392 484 075	290 282 363
Variation de stock (marchandises)	(301 679)	457 829
Autres achats et charges externes	6 741 676	6 096 363
Impôts, taxes et versements assimilés	942 554	781 648
Salaires et traitements	1 883 354	1 946 572
Charges sociales	890 532	1 000 541
Dotations sur immobilisations (amortissements)	105 229	81 920
Dotations sur actif circulant (provisions)		
Dotations sur risques et charges (provisions)	46 051	50 804
Autres charges	51 048	66 949
<i>Total des charges d'exploitation</i>	402 842 841	300 764 989
RESULTAT D'EXPLOITATION	5 690 090	6 040 012
OPERATIONS FAITES EN COMMUN		
Bénéfice attribué, perte transférée	0	0
PRODUITS FINANCIERS		
De participation	47 695 775	14 845 504
Autres intérêts et produits assimilés	353 817	220 897
Reprises sur provisions, transferts charges		
Différences positives de change	73 982	46 129
Produits nets sur cessions de V.M.P.	168 843	3 704
<i>Total des produits financiers</i>	48 292 417	15 116 235
CHARGES FINANCIERES		
Dotations financières aux amortissements et provisions	0	
Intérêts et charges assimilées	433 123	338 719
Différences négatives de change	24 644	16 364
Charges nettes sur cessions de V.M.P.		
<i>Total des charges financières</i>	457 767	355 083
RESULTAT FINANCIER	47 834 650	14 761 152
RESULTAT COURANT	53 524 740	20 801 164
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	0	47 625
Sur opérations en capital		
<i>Total des produits exceptionnels</i>	0	47 625
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
dotation amortissements et provisions	103 787	111 284
<i>Total des charges exceptionnelles</i>	103 787	111 284
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(103 787)	(63 659)
Impôt sur les bénéfices	2 876 919	2 392 400
<i>TOTAL DES PRODUITS</i>	456 825 349	321 968 861
<i>TOTAL DES CHARGES</i>	406 281 315	303 623 757
RESULTAT	50 544 034	18 345 104

1./ FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1./ Augmentation du chiffre d'affaires

L'exercice enregistre une augmentation de 33 % du chiffre d'affaires qui s'établit à 409 millions d'euros en 2011 (contre 307 millions d'euros en 2010).

Cette augmentation s'inscrit dans la continuité du cycle haussier constaté depuis l'exercice précédent, avec une augmentation du prix unitaire de vente et une stabilité des tonnages vendus.

La crise ivoirienne, toujours présente au cours du premier semestre 2011, n'a pas impacté la production de caoutchouc du Groupe. Les embarquements ont été ralentis mais le retard de commercialisation a été rattrapé au cours du second semestre 2011.

1.2./ Crise en Côte d'Ivoire

Latente depuis des années, la crise s'est cristallisée après les élections de novembre 2010. De février 2011 jusqu'à la prise de fonction du Président Alassane Ouattara le 15 mai 2011, la Côte d'Ivoire a connu une situation de crise majeure.

Le Président de SIPH, Yves Lambelin, resté présent auprès de ses collaborateurs, est décédé à Abidjan le 4 avril 2011.

Face à cette situation exceptionnelle, le Conseil d'administration de SIPH a nommé Jean-Louis Billon Administrateur Délégué dans les fonctions de Président.

La marche des affaires a été perturbée par l'arrêt des exportations à partir d'Abidjan et de San Pedro pendant un mois et demi, ainsi que par la fermeture des banques pendant trois mois, des difficultés d'approvisionnement en fuel et gaz, et en général par la circulation rendue difficile. La SAPH a largement franchi ces écueils grâce à l'aide de SIFCA.

En effet, malgré ces difficiles conditions, SAPH a cependant pu produire les quantités prévues au budget. Les productions non embarquées ont été stockées et ont été exportées au cours du second semestre.

1.3./ Résultats des filiales

Les résultats bénéficiaires des filiales ont permis à REN, GREL et SAPH de distribuer des dividendes significatifs. Ces dividendes reçus des filiales représentent 47,694 millions d'euros contre 14,843 millions d'euros en 2010.

2./ PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes sont établis, comme pour les précédents exercices, conformément aux principes comptables généralement admis en France, et tiennent compte du règlement CRC 99-03 du 29 avril 1999 relatif au Plan Comptable Général.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

2.1./ Actif immobilisé

2.1.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont essentiellement constituées de logiciels informatiques acquis.

La société ne réalise pas de programme de recherche. Les coûts de développement liés à l'amélioration des logiciels sont directement intégrés dans les charges en cours de période et ne font donc pas l'objet d'une capitalisation.

Les dotations aux amortissements sont calculées sur la durée d'utilisation estimée des logiciels soit sur 5 ans.

2.1.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires), ou à leur valeur d'apport.

Les amortissements sont calculés linéairement selon la durée de vie estimée des immobilisations et selon des durées d'utilisation suivantes :

	Durée
installation et matériel informatique	3 ans
Installations générales	10 ans
Matériel de bureau	5 ans
Mobilier de bureau	10 ans

2.1.3 Immobilisations financières

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition augmenté des frais d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constituée dès que nécessaire. L'estimation est faite sur la base de la valeur d'utilité des titres en fonction des prévisions de flux de trésorerie futurs (tenant compte d'éléments d'appréciation tels que, les perspectives de résultat et de développement, environnement concurrentiel, et risques pays...).

Les avances en comptes courants aux filiales sont enregistrées en « créances rattachées à des participations ».

2.2./ Actifs et passifs circulants

2.2.1 Stocks et en-cours

Les stocks sont évalués à leur prix de revient. Une dépréciation est constatée lorsque le prix de revient est supérieur à la valeur de réalisation.

2.2.2 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les provisions liées aux créances douteuses ou litigieuses sont basées sur une évaluation du risque créance par créance, en fonction de la situation du débiteur ou du désaccord et des éléments factuels tels que la mise en redressement du client, relances écrites répétées, ou encore la notification d'un litige.

Les avances de trésorerie aux filiales (en dehors des avances en comptes courants) sont enregistrées en autres créances.

2.2.3 Opérations en devises

Les créances et dettes en monnaies étrangères font l'objet d'un ajustement sur la base des cours de devises concernées au 31 décembre de chaque année.

Lorsque le taux de change appliqué à l'arrêté des comptes a pour effet de modifier les contre-valeurs euros, on constate les différences de conversion en comptes de régularisation.

Un écart de conversion au passif correspond à un gain latent.

Un écart de conversion à l'actif correspond à une perte latente et entraîne la constitution d'une provision pour risques.

Des opérations de couverture de change à terme de devises sont utilisées pour couvrir une exposition aux risques de variation des taux de change.

2.2.4 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à la valeur d'acquisition ou à la valeur de marché si celle-ci est inférieure.

2.3./ Provisions

2.3.1 Provisions réglementées

Les provisions réglementées sont constituées conformément aux possibilités fiscales.

Cette rubrique est constituée d'amortissements dérogatoires c'est-à-dire de l'excédent des amortissements fiscaux sur les amortissements économiques.

2.3.2 Provisions pour risques et charges

La provision pour engagements en matière de retraite est actualisée chaque année.

La provision pour indemnités de départ à la retraite couvre les droits potentiels de l'ensemble des salariés. Elle est calculée sur une base actuarielle en prenant en compte l'ancienneté et la rémunération des intéressés ainsi que les probabilités de départ ou de décès avant l'âge de la retraite.

L'engagement au titre des médailles du travail n'est pas provisionné compte tenu de son caractère non significatif.

3./ NOTES SUR LE BILAN

Immobilisations

Natures	Valeur brute début exercice	Acquisition ou virement de poste à poste	Diminution par cession mises hors service	Valeur brute fin d'exercice
Immobilisations incorporelles :	322 588	228 100	27 648	523 040
Immobilisations incorporelles en cours :	146 100	-143 974	0	2 126
Immobilisations corporelles :	296 993	59 043	16 449	339 588
Immobilisations financières :				
*Participations mises en équivalence				
*Autres participations	55 368 721	0	524 582	54 844 139
*Créances rattachées à des participations	6 091 315	4 698 795	0	10 790 110
*Prêts et autres immobilisations financières	62 341	16 751		79 092
	61 522 377	4 715 546	524 582	65 713 340
Total général	62 288 058	4 858 715	541 031	66 578 094

Amortissements

Natures	Valeur brute début exercice	Dotations de l'exercice	Diminution par cession mises hors service	Valeur brute fin d'exercice
Immobilisations incorporelles :	130 383	78 421	27 648	181 156
Immobilisations corporelles :	219 649	26 808	16 449	230 009
Total	350 032	105 229	44 097	411 165

Provisions

Natures	Valeur brute début exercice	Dotations de l'exercice	Reprise de l'exercice	Valeur brute fin d'exercice
Immobilisations financières :				
*Participations mises en équivalence				
*Autres participations	12 392		0	12 392
*Créances rattachées à des participations				
*Prêts et autres immobilisations financières				
Total	12 392	0	0	12 392

Note 1 - immobilisations incorporelles et corporelles

L'augmentation des immobilisations incorporelles est due principalement à la mise en service de la première phase de la nouvelle application du logiciel destinée au négoce de caoutchouc.

L'augmentation des immobilisations corporelles s'explique essentiellement par l'acquisition de matériels informatiques et de mobiliers de bureau.

Note 2 - Immobilisations financières

La valeur nette des titres de participation s'élève à 54 831 747 € contre 55 356 329 € au 31/12/10. Cette variation correspond à l'ajustement des titres REN pour 524 582 €.

Les créances rattachées à des participations s'élèvent à 10 790 110 € et concernent CRC. Elles comprennent les obligations convertibles en actions souscrites lors de l'acquisition des titres CRC en 2008 et l'avance en compte courant.

Le tableau de renseignements des filiales et participations se présente comme ci-dessous :

Filiales et Participations	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quoté-part du capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts & Avances consentis par la Sté et non encore remboursés	Montant des cautions et aval donnés par la Sté	Chiffre d'affaires H.T. du dernier exercice écoulé	Résultats (Bénéfice ou Perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la Sté au cours de l'exercice	Observations
				Brute	Nette						
A - Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1% du capital de la Société astreinte à la publication :											
1) Filiales (détenues à + 50%)											
Filiales françaises :											
Filiales étrangères :											
Société Africaine de Plantations d'Hévéas (SAPH)	FCFA	FCFA		€	€			FCFA	FCFA	€	
Siège social : 01 BP 1322 - Abidjan Côte d'Ivoire	14 693 620	70 301 543	68,06%	26 190	26 190	0		194 549 045	45 628 168	36 752	31/12/2011 (1)
Rubber Estates Nigeria Limited (REN) ex MDC	NGN	NGN		€	€	€		NGN	NGN	€	
Osse River Estate, Udo, Oyo, South-West Local government Area - Edo State Nigeria	491 875	8 103 937	70,32%	19 662	19 662	0		11 652 293	4 277 700	4 282	31/12/2011 (1)
Ghana Rubber Estates Limited (GREL)	€	€		€	€	€		€	€	€	
Siège social : Takoradi Ghana	2 347	41 706	60,00%	2 817	2 817	0		48 639	18 361	6 660	31/12/2011
Cavalla Rubber Corporation Inc. (CRC)	USD	USD		€	€	USD		USD	USD		
Siège Social : Libéria	13 299	(7 993)	60,00%	6 086	6 086	13 287		21 971	1 590	0	31/12/2011 (1)
2) Participations (détenues entre 10 et 50%)											
Participations à l'étranger :											
B - Renseignements globaux concernant les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1% du capital de la Société astreinte à la publication											
Participations :				€	€	€				€	
Dans les autres Sociétés françaises				76	76	0				2	31/12/2011
Dans les Sociétés étrangères				13	0	0				0	
C - Renseignements globaux les titres											
c'est-à-dire A+B				€	€	€					
Filiales étrangères				54 755	54 755	0					
Participations dans les Sociétés françaises				76	76						
Participations dans les Sociétés étrangères				13	0						
				54 844	54 831	0					

(1) 1.00 € = 655,957 FCFA
1.00 € = 206,495 NGN - Naira
1.00 € = 1,29495 USD

Note 3 - Stocks et en cours

Il s'agit de marchandises en transit qui ont fait l'objet d'une commande ferme, et qui seront facturées lors de leur livraison prévue au 1er trimestre 2012.

Note 4 – Créances

- *Avances aux fournisseurs* : 2 188 808 € au 31/12/11 contre 23 670 950 € au 31/12/10.
Ce poste comprend les avances sur commandes en cours de marchandises, et les appels de marges liés aux opérations de couverture (Ventes à terme de caoutchouc). Ce poste avait augmenté fin 2010 du fait de la hausse rapide des cours du caoutchouc au dernier trimestre de l'année. Les débouclages des contrats de couvertures en 2011 et la stabilité des prix du caoutchouc fin 2011 expliquent notamment cette diminution significative.
- *Clients nets* : 40 353 887 € au 31/12/11 contre 42 746 896 € au 31/12/10.
La totalité des créances est considérée recouvrable.
- *Autres créances* : 304 077 € au 31/12/11 contre 316 245 € au 31/12/10.
Ce poste comprend notamment 266 426 € de TVA récupérable.

Note 5 - Valeurs mobilières de placement

Le montant des valeurs mobilières de placement s'élève à 33 226 638 € au 31/12/11 contre 13 941 378 € au 31/12/10.

Au 31/12/11, les valeurs mobilières de placement comprennent :

- des placements à court terme des disponibilités.

		Montant au 31/12/11	Prix moyen d'achat	cours au 31/12/11	Valeur boursière au 31/12/11
5,618	sicav SGAM Société Générale	32 474	5 780	6 011	33 771
2 280,00	sicav SGAM Société Générale 1er Jour A / HLD	4 969 579	2 180	2 180	4 969 579
174,00	FCP Palatine institution	437 323	2 513	2 513	437 323
2 420,00	FCP BNP Paribas Fortis Money Prime	2 440 860	1 009	1 009	2 440 909
2 425,00	FCP Crédit Agricole Fbt Sequin	25 027 164	10 320	10 321	25 028 789
		32 907 400			32 910 371

- et la valorisation au marché d'une prime sur l'instrument financier CAP contracté auprès de la banque Palatine.
(cf. Note 10)

Note 6 – Disponibilités

Ce poste s'élève à 12 653 369 € au 31/12/11 contre 2 171 774 € au 31/12/10.

Note 7 - Charges constatées d'avance

Ce poste s'élève à 106 157 € au 31/12/11 contre 2 939 342 € au 31/12/10.
Il comporte notamment des charges de location et de maintenance pour 92 018 €.

Note 8 - Capitaux propres : 93 623 376 €

(en euros)

Capitaux propres	Solde d'ouverture	Affectation du résultat 2010	Résultat de l'exercice	Autres	Solde de clôture
Capital	11 568 966				11 568 966
Prime d'émission	1 644 907				1 644 907
Prime de fusion	1 695 669				1 695 669
Prime d'apport	16 886 202				16 886 202
Prime de conversion d'obligation en actions	4 952 256				4 952 256
Réserves légales	1 156 897				1 156 897
Autres réserves	2 780				2 780
Report à nouveau	14 129 652	-9 489 241			4 640 411
Résultat de l'exercice	18 345 104	-18 345 104	50 544 034		50 544 034
Provisions réglementées	427 467			103 787	531 254
Distribution du dividende		27 834 345			
Total	70 809 899	0	50 544 034	103 787	93 623 376

La provision réglementée de 531 254 € correspond à l'amortissement dérogatoire des frais d'acquisition des titres REN, CRC et SAPH en 2006, 2008 et 2010 calculé sur une période de 5 ans.

Le capital social s'élève à 11 568 966 €, se composant de 5 060 790 actions de 2,286 € de nominal.

La répartition du capital de SIPH est la suivante :

	Actions	% de capital	% de Droits de Vote
SIFCA	2 813 410	55,59%	63,27%
CFM	1 012 260	20,00%	22,76%
Flottant	1 235 120	24,41%	13,97%
Total	5 060 790	100,00%	100,00%

Les titres détenus au nominatif depuis plus de 2 ans donnent un droit de vote double.

Note 9 - Provisions pour risques et charges : 448 981 €

Ce poste est uniquement constitué de la provision pour indemnités de départ en retraite, charges sociales comprises.

Les indemnités de départ à la retraite sont calculées, avec actualisation, sur la base du salaire au 31 décembre 2011. Le calcul tient compte de l'ancienneté prévue à la date théorique du départ à la retraite, modulée par la probabilité de présence.

L'évolution de ce poste s'analyse comme suit :

PROVISIONS RISQUES ET CHARGES

Rubriques	Solde d'ouverture	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice (provision utilisée)	Reprise (provision non utilisée)	Solde de clôture
Provision pour indemnités de départ en retraite	402 930 €	46 051 €			448 981 €
Total des provisions	402 930 €	46 051 €	0 €	0 €	448 981 €

Note 10 - Emprunts auprès des établissements de crédit

Ce poste s'élève à 19 618 195 € contre 10 239 619 € au 31/12/2010.

Il se compose des emprunts suivants :

2 857 143 €	Emprunt Société Générale à plus d'un an
1 142 857 €	Emprunt Société Générale à moins d'un an
6 857 143 €	Emprunt Banque Palatine à plus d'un an
1 142 857 €	Emprunt Banque Palatine à moins d'un an
6 428 571 €	Emprunt Crédit Agricole à plus d'un an
1 071 429 €	Emprunt Crédit Agricole à moins d'un an
24 574 €	Découvert sur le Crédit Agricole
93 621 €	Intérêts et frais bancaires courus à payer

L'emprunt auprès de la Société Générale a été contracté en avril 2008 pour le financement des titres de CRC. D'un montant initial de 8 millions d'euros, cet emprunt est remboursable sur 7 ans. Le taux d'intérêt variable a été immédiatement fixé par un swap : le taux d'intérêt effectif après swap de taux est de 5.65%.

Deux emprunts, d'un montant total de 15,5 millions d'euros, ont été contractés au 3^{ème} trimestre 2011, pour, financer d'une part l'acquisition des 40% de CRC et d'autre part, refinancer les investissements réalisés et restants à réaliser par CRC au Libéria grâce à un apport en compte courant de SIPH.

L'un de ces emprunts (Banque Palatine) porte sur 8 millions d'euros, remboursable sur 7 ans et couvert par un instrument financier CAP. Le taux maximum applicable au prêt capé est de 3.20 %.

L'autre emprunt (Crédit Agricole) porte sur 7,5 millions d'euros, remboursable sur 7 ans. Le taux variable a été immédiatement fixé par un swap : le taux d'intérêt effectif après swap de taux est de 3,99 %.

Note 11 - Dettes fournisseurs

Ce poste représente 36 026 372 € contre 63 424 818 € au 31/12/2010.

L'état des échéances des dettes fournisseurs se présente comme suit :

du 01/07/11 au 30/09/11	du 01/10/11 au 31/10/11	du 01/11/11 au 30/11/11	du 01/12/11 au 31/12/11	du 01/01/12 au 31/01/12	du 01/02/12 au 28/02/12	du 01/04/12 au 30/04/12	du 01/05/12 au 31/05/12	total
-37 665	-86 000	-1 308 639	-5 859 304	-7 318 752	-4 171 288	-5 239 693	-12 005 034	-36 026 372

Les échéances antérieures au 30/11/11 pour un montant total de 1 432 304 € correspondent principalement à des opérations intragroupes en cours de régularisation.

Les échéances à partir de décembre 2011 sont pour l'essentiel les fournisseurs de caoutchouc, filiales de SIPH qui contribuent ainsi au financement des appels de marges sur les contrats de couvertures destinés à protéger le prix de vente de leurs stocks de caoutchouc.

Note 12 - Dettes fiscales et sociales

Ce poste s'élève à 2 060 647 € au 31/12/11 contre 1 919 404 € au 31/12/10.

Les charges à payer au personnel et les dettes sociales s'élèvent à 1 577 057 €. Les dettes fiscales s'élèvent à 483 590 €, et concernent l'impôt sur les sociétés.

Note 13 – Dettes sur immobilisations

Ce poste s'élève à 0 € au 31/12/11 contre 550 057 € au 31/12/10

Note 14 - Autres dettes

Ce poste s'élève à 967 300 € au 31/12/11 contre 139 429 € au 31/12/10.

Il se compose de clients créditeurs (9 065 €), de compte courant créditeur (834 235 €) et de charges à payer (124 000 €). Le compte courant créditeur concerne l'actionnaire SIFCA.

Note 15 – Produits Constatés d'avance

Ce poste s'élève à 1 537 553 € au 31/12/11 et concerne des contrats de couverture devant s'appliquer sur des ventes de caoutchouc qui seront facturées au premier trimestre 2012.

Note 16 – Compte de Régularisation

Ce poste s'élève à 1 303 456 € et concerne l'écart de conversion passif constaté sur les ajustements de cours des devises et principalement le dollar.

Note 17 – Etat des créances et dettes

État des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations	10 790 110		10 790 110
Prêts et autres immobilisations financières	79 092		79 092
Créances clients	40 353 887	40 353 887	
Autres créances	304 077	304 077	
Charges constatées d'avance	106 157	106 157	
	51 633 322	40 764 121	10 869 201
État des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 7 ans au plus
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	19 618 195	3 475 338	16 142 857
Emprunts et dettes financières divers	0	0	
Fournisseurs et comptes rattachés	36 026 372	36 026 372	
Dettes sociales et fiscales	2 060 647	2 060 647	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0		
Autres dettes	967 300	967 300	
Produits constatés d'avance	1 537 553	1 537 553	
	60 210 067	44 067 210	16 142 857

Les dettes, dont l'échéance est comprise entre 3 et 5 ans, s'élèvent à 8 357 142 € et concernent les emprunts à la Société Générale, la Banque Palatine et le Crédit Agricole.

Note 18 - Engagements hors bilan*Les engagements donnés :*

- Engagement de blocage de SICAV à hauteur de 32 500 € chez la Société Générale, en garantie d'une caution donnée par la Société Générale au profit du bailleur des bureaux occupés par SIPH à Courbevoie.
- Pour l'emprunt de 8 Millions d'euros contracté auprès de la Banque Palatine en 2011, SIPH s'est engagé à maintenir :
 - (i) la situation nette sociale à un niveau au moins équivalent à 90% de celui existant au 31/12/10,
 - (ii) un endettement ajusté consolidé sur capacité d'autofinancement consolidée inférieur ou égal à 2, et
 - (iii) un rapport entre l'endettement ajusté consolidé sur les fonds propres consolidés inférieur ou égal à 0,5.
- Pour l'emprunt de 7,5 Millions d'euros contracté auprès du Crédit Agricole en 2011, SIPH s'est engagé à maintenir :
 - (i) un rapport entre l'endettement net consolidé sur EBITDA inférieur à 1, et
 - (ii) un rapport entre endettement net consolidé sur les fonds propres consolidés inférieur à 0,7.

- Pour l'emprunt de 8 millions d'euros sur une durée de 7 ans contracté auprès de la Société Générale en 2008 :
 - Engagement au profit de la banque de subordonner la distribution de dividende au respect du règlement des échéances du prêt, et de conserver un pourcentage de détention supérieur à 51% dans les filiales SAPH, REN et GREL, sauf accord préalable du prêteur.
 - Promesse de nantissement au profit du prêteur des 7 979 310 actions (60%) détenues par SIPH dans le capital social de la société CAVALLA RUBBER CORPORATION Inc, en garantie de l'emprunt.
- En janvier 2012, SIPH a procédé à l'acquisition de 40% des actions de la société CAVALLA RUBBER CORPORATION INC (CRC) détenues par SRI. L'option d'achat associée à une option de vente qui avait accompagné l'acquisition initiale de 60% de CRC n'est donc plus applicable. Cf. événement post clôture.
- Engagement au profit de Theodoro GONZALES de payer tous les coûts et indemnités occasionnés par la perte de documents par DHL, qu'ils soient dus à DELMAS dans le cas où la garantie serait appelée. Cet engagement prend fin le 07/05/2018.
- Engagements donnés sur des contrats à terme de caoutchouc au 31 décembre 2011
 - Contrats SWAP EUR portant sur 10 170 tonnes
 - Contrats SWAP USD portant sur 3 800 tonnes

Les engagements reçus :

- Garanties d'actifs et de passifs consenties à SIPH par la Compagnie Financière Michelin dans le cadre de l'opération d'apport des titres de la société REN à SIPH :
 - Garantie spécifique concernant les déficits fiscaux des filiales AREL, ORREL et WAREL imputables sur des résultats futurs ; ces déficits ressortaient au 1er janvier 2006 à environ 1,6 millions d'euros. Cette garantie n'est soumise à aucune limitation de durée;
 - Garantie spécifique concernant certains risques fiscaux identifiés à hauteur d'un montant d'environ 2,8 millions d'euros. Cette garantie n'est soumise à aucune limitation de durée.
 - Ces garanties n'ont pas été mises en jeu au cours de l'exercice 2011.
- En janvier 2012, SIPH a procédé à l'acquisition de 40% de la société CAVALLA RUBBER CORPORATION INC (CRC) détenues par SRI. L'option d'achat associée à une option de vente qui avait accompagné l'acquisition initiale de 60% de CRC n'est donc plus applicable. Cf. événement post clôture.
- Couverture de taux d'intérêt (swap de taux) consenti par la Société Générale suite à la mise en place en 2008 d'un emprunt de 8 millions d'euros (taux variable). Le taux effectif de cet emprunt après couverture est de 5,65%.
- Couverture de taux d'intérêt (cap de taux) consenti par la Banque Palatine suite à la mise en place en 2011 d'un emprunt de 8 millions d'euros (taux variable). Le taux effectif de cet emprunt après couverture est de 3,20% maximum.
- Couverture de taux d'intérêt (swap de taux) consenti par le Crédit Agricole suite à la mise en place en 2011 d'un emprunt de 7,5 millions d'euros (taux variable). Le taux effectif de cet emprunt après couverture est de 3,99%
- Engagements reçus des filiales de SIPH sur des contrats de couverture SWAP, en parallèle des engagements donnés :
 - Contrats SWAP EUR portant sur 10 170 tonnes
 - Contrats SWAP USD portant sur 3 800 tonnes

4./ NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

Note 19 - Produits d'exploitation : 408 **528 465 € contre 306 805 001 € au 31/12/10**

Le chiffre d'affaires provenant de la commercialisation du caoutchouc naturel est en forte progression, du fait de l'augmentation du prix unitaire de vente. Le prix de vente est corrélé aux cours du caoutchouc.

Les autres activités de négoce de matières premières sont en légère baisse, mais elles n'apportent qu'une contribution marginale au résultat.

Les produits d'exploitation s'analysent comme suit :

En €	2011	2010
Chiffre d'affaires activités Caoutchouc	386 100 597	280 818 558
Chiffre d'affaires Autres Activités	16 146 344	19 685 804
Facturation de prestations de services	6 281 524	6 153 463
Produits de gestion courante	4 467	28 224
Reprise sur indemnité de départ à la retraite	0	118 952

Zone géographique	Chiffre d'affaires par zone géographique
Côte d'Ivoire	12 132 260
Europe	136 430 168
Autres pays	259 966 037
Total	408 528 465

Note 20 - Charges d'exploitation : 402 842 **841 € contre 300 764 989 € au 31/12/10**

L'augmentation de 102 077 852 € provient essentiellement de l'augmentation des achats de marchandises, dont le prix est corrélé aux cours du caoutchouc.

Les achats de marchandises passent ainsi de 290 282 363 € en 2010 à 392 484 075 € en 2011.

Les charges externes représentent 6 741 676 € contre 6 096 363 € en 2010, et intègrent notamment les prestations d'assistance technique fournies à SIPH par SIFCA et Michelin.

Note 21 - Opérations faites en commun

Une participation dans un GIE est détenue par SIPH à 50%. Ce GIE n'a plus d'activité, mais est maintenu afin de récupérer une créance dépréciée en totalité. Aucun résultat n'a été constaté en 2011.

Note 22 - Résultat financier : bénéfice de 47 834 **650 € contre 14 761 152 € au 31/12/10**

Le résultat financier s'analyse principalement comme suit :

36 751 903 €	dividendes de SAPH exercice 2010
6 660 000 €	dividendes de GREL exercice 2010
4 282 114 €	dividendes de REN exercice 2010
49 338 €	différence de change
168 843 €	produits nets sur cessions de titres de placement
353 817 €	revenus des autres créances
-433 123 €	intérêts et charges assimilées

Note 23 - Résultat exceptionnel : **Perte de 103 787 € contre une perte de 63 659 € au 31/12/10**

Ce résultat exceptionnel comprend essentiellement les amortissements dérogatoires sur frais d'acquisition :

- en 2006 de titres de participation REN
- en 2008 de titres de participation CRC
- en 2010 de titres de participation SAPH

(cf. Paraphe 3 – Note 8 – Capitaux Propres)

Note 24 - Impôt sur les bénéfices : 2 876 **919 € contre 2 392 400 € au 31/12/10**

Le montant de l'impôt sur les bénéfices au titre de l'exercice 2011 s'élève à 2 876 919 €.

	Base imposable	Montant IS 33,33%	Montant IS 5,00%	Montant IS Total	Base contrib. sociale (1)	Taux contrib. sociale	Montant contrib. sociale	Montant Total de l'IS
Résultat courant	53 524 740	17 841 580	892 079	18 733 659	17 970 659	3,3%	593 032	19 326 691
Résultat exceptionnel	-103 787	-34 596	-1 730	-36 326	-36 326	3,3%	-1 199	-37 524
Dispositions fiscales	-44 136 712	-14 712 237	-735 612	-15 447 849	-15 447 849	3,3%	-509 779	-15 957 628
Montant de l'IS Total au titre de 2011				3 249 484			82 054	3 331 538
Crédit Impôt recherche								-50 620
Crédit Impôt étranger								-373 816
IS 2011								2 907 102
régul IS 2010								-30 183
IS Total 2011								2 876 919

1) après abattement de 763 000€

5./ AUTRES INFORMATIONS

5.1./ Éléments concernant les entreprises liées et les participations

La société SIPH est consolidée au sein du Groupe SIFCA. Elle fait l'objet d'une intégration globale.

	Montant concernant les entreprises liées et les participations	
Participations	54 755 523	SAPH - GREL - REN - CRC
Créances rattachées à des participations	10 790 110	CRC
Créances clients et autres créances	11 126 285	SAPH - GREL - REN - CRC - SIFCA - PALMCI - SUCRIVOIRE
Emprunts et dettes financières divers	0	
Dettes fournisseurs et autres dettes	33 433 315	SAPH - GREL - REN - SIFCA - PALMCI
Autres charges financières	0	
Autres produits financiers	48 047 539	SAPH - GREL - REN - CRC

5.2./ Rémunérations des mandataires sociaux

Les rémunérations brutes versées dans le Groupe SIPH (ou par les sociétés qui la contrôlent ou qu'elle contrôle) aux membres du Conseil d'administration et de la Direction Générale au titre des années 2011 et 2010 ressortent comme suit :

I - Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social			
		Exercice N-1	Exercice N
Yves LAMBELIN	Président du Conseil d'Administration de SIPH jusqu' en avril 2011 * Rémunérations dues au titre de l'exercice détaillées en tableau II	165 053	280 575
Jean-Louis BILLON	Président du Conseil d'Administration depuis avril 2011 * Rémunérations dues au titre de l'exercice détaillées en tableau II	161 080	178 321
Bertrand VIGNES	Directeur Général de SIPH depuis le 31/08/2009 * Rémunérations dues au titre de l'exercice détaillées en tableau II	265 574	247 125
Total		591 707	706 022

Il n'y a pas d'options, ni d'attribution d'actions au cours de l'exercice, ni au cours des exercices précédents

II - Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

	Exercice N-1		Exercice N	
	montants dus	montants versés	montants dus	montants versés
Yves LAMBELIN				
Présidence du Conseil d'Administration jusqu'en avril 2011				
Total rémunération	165 053	165 053	280 575	280 575
* Rémunération Sifca	84 270	84 270	256 550	256 550
* Couverture sociale expatrié (1)	60 100	60 100	15 025	15 025
* Jetons de présence (2)	20 683	20 683	9 000	9 000
**dont SIPH	18 000	18 000	9 000	9 000
**dont SAPH	2 683	2 683	0	0
Jean-Louis BILLON				
Présidence du Conseil d'Administration SIPH (depuis avril 2011) & de SAPH				
Total rémunération	161 080	161 080	178 321	178 321
* Rémunération SAPH	107 571	107 571	122 438	122 438
* Couverture sociale expatrié (1)	34 400	34 400	35 200	35 200
* Jetons de présence (2)	19 109	19 109	20 683	20 683
**dont SIPH	18 000	18 000	18 000	18 000
**dont SAPH	1 109	1 109	2 683	2 683
Bertrand VIGNES				
Directeur Général				
Total rémunération	265 574	265 574	247 125	247 125
* Rémunération Sifca	210 574	210 574	195 125	195 125
* Couverture sociale expatrié (1)	55 000	55 000	52 000	52 000
* Jetons de présence (2)			0	0
**dont SIPH			0	0
**dont SAPH			0	0
Total	591 707	591 707	706 022	706 022

1) Rémunération uniquement constituée d'une couverture sociale expatriée (Santé, Retraite & Prévoyance)

2) Jetons de présence versés net de retenue à la source

III - Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants

	Montants versés au cours de l'exercice N-1	Montants versés au cours de l'exercice N
Alassane DOUMBIA (Début de mandat : 27 juin 2011)		
Jetons de présence (1)		
Autres rémunérations (3)		22 394
IMMORIV (Début de mandat : 27 juin 2011)		
Représentant permanent :		
- Pierre Billon		
Jetons de présence (1)		
Autres rémunérations		
SIFCA (Début de mandat : 27 juin 2011)		
Représentant permanent :		
- Frédérique VARENNES		
Jetons de présence (1)		4 000
<i>dont SIPH</i>		4 000
<i>dont SAPH</i>		
Autres rémunérations (3)		44 524
TRANSITYRE (Début de mandat : 27 juin 2011)		
Représentant permanent :		
- Jacques-Philippe Hollaender		
Jetons de présence (1)		
Autres rémunérations		
MBFP (Début de mandat : 27 juin 2011)		
Représentant permanent :		
- Thierry SERRES		
Jetons de présence (1)	1 109	1 109
<i>dont SIPH</i>		
<i>dont SAPH</i>	1 109	1 109
Autres rémunérations		
Joël CADIER - (Fin de mandat : 27 juin 2011)		
Jetons de présence (1)	3 375	1 125
Autres rémunérations		
Olivier de SAINT SEINE - (Fin de mandat : 27 juin 2011)		
Jetons de présence (1)	4 500	2 609
<i>dont SIPH</i>	4 500	1 500
<i>dont SAPH</i>		1 109
Autres rémunérations (3)	336 469	186 061
Total	345 453	261 822

1) Jetons de présence versés net de retenue à la source

2) Rémunération uniquement constituée d'une couverture sociale (Santé, retraite & prévoyance)

3) Rémunération brute due au titre d'un contrat de travail préexistant aux mandats exercés, et indiquée pour la période couvrant les mandats.

Il n'y a jamais eu :

- de souscription ou d'achat d'actions attribués aux dirigeants mandataires sociaux par l'émetteur ou par toute société du groupe.
- de souscription ou d'achat d'actions levés pour aucun dirigeant mandataire social.
- d'actions de performance attribuées aux mandataires sociaux.

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite complémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Yves LAMBELIN Président Directeur Général Président du Conseil d'Administration jusqu'en avril 2011		X	X			X		X
Jean-Louis BILLON Président du Conseil d'Administration à partir d'avril 2011		X	X			X		X
Bertrand VIGNES Directeur Général		X	X			X		X

(*) Régime de retraite expatrié classique (IRCAFEX, CRE)

5.3./ Effectif au 31/12/2011

- cadres salariés 18
- employés salariés 1

5.4./ Droit individuel à la formation

Dans le cadre du droit individuel à la formation institué par la loi 2004/391 du 4 mars 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie, le volume d'heures de formation cumulées relatif aux droits acquis et non exercés est de 1 532,50 heures au 31/12/2011, la valeur correspondante est estimée à 218 K€.

5.5./ Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes : MAZARS et DELOITTE comptabilisé au titre de l'exercice 2011 s'élève à 140 000 €.

5.6./ Informations diverses

SIPH établit des comptes consolidés. Les filiales entrant dans le périmètre de consolidation sont les suivantes :

- SAPH
- GREL
- REN
- CRC

5.7./ Evénements post-clôture

■ Fiscalité en Côte d'Ivoire

De nouvelles taxes ont été instaurées en Côte d'Ivoire sur le caoutchouc et sur le foncier relatif aux superficies plantées. En effet, l'annexe 2012 à la loi fiscale, entrée en vigueur le 16 janvier 2012, a instauré une taxe de 5% sur le chiffre d'affaires du caoutchouc granulé spécifié des usiniers de la filière hévéicole. En outre, les exploitations de l'hévéa sont désormais soumises à l'impôt foncier au tarif de 15.000 FCFA/ ha planté.

■ Développement au Libéria

SIPH a porté de 60% à 100% sa participation dans la société Cavalla Rubber Corporation (CRC) au Libéria. L'acquisition des 40 % de l'actionnaire minoritaire porte sur 9 millions US\$.

En outre, par un contrat de concession entériné par le Parlement Libérien, CRC a obtenu de porter ses superficies exploitables de 8 000 ha à 35 000 ha dans le comté du Maryland et dans celui limitrophe du River Gee.

L'obtention de terres nouvelles est progressivement devenue un enjeu majeur en Afrique de l'Ouest, et l'obtention de cette concession constitue un atout stratégique majeur.

Le Libéria représente un véritable potentiel de croissance pour la production long terme du Groupe et une opportunité de diversification géographique. SIPH entend donc mobiliser les ressources nécessaires pour réaliser ces extensions et faire ainsi du Libéria son 4ème pôle géographique de production.

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011

SOCIETE INTERNATIONALE DE PLANTATIONS D'HEVEAS

Société Anonyme au capital de 11 568 965,94 €
53, rue du Capitaine Guynemer – 92400 COURBEVOIE
RCS Nanterre B 312 397 730

BILAN CONSOLIDE

ACTIF <i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	Au 31/12/11	Au 31/12/10	Au 31/12/09
Actif non courant				
Ecarts d'acquisition et autres Immobilisations incorporelles	<i>Note 6</i>	21 377	21 400	22 698
Immobilisations corporelles	<i>Note 7</i>	53 378	46 458	41 621
Actifs biologiques	<i>Note 8</i>	149 848	151 809	124 910
Immobilisations financières	<i>Note 9</i>	1 380	1 380	1 027
Impôts différés actifs	<i>Note 21</i>	8 376	11 165	2 115
Autres actifs non courants	<i>Note 10</i>	2 730	355	202
		237 089	232 568	192 573
Actif courant				
Stocks	<i>Note 11</i>	70 190	68 866	41 637
Clients et autres débiteurs	<i>Note 12</i>	67 210	54 891	32 740
Autres actifs financiers courants	<i>Note 13</i>	3 372	23 249	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	<i>Note 14</i>	79 192	27 329	28 704
		219 963	174 334	103 081
TOTAL ACTIF		457 052	406 902	295 654
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES				
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES <i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	Au 31/12/11	Au 31/12/10	Au 31/12/09
CAPITAUX PROPRES				
Capital et réserves revenant aux actionnaires de la Société				
Capital apporté	<i>Note 15</i>	11 569	11 569	11 569
Primes d'émission	<i>Note 15</i>	25 179	25 179	25 179
Réserves consolidées		138 899	80 369	75 454
Résultat		59 130	66 143	38 955
		234 777	183 261	151 157
Intérêts minoritaires		85 014	81 825	64 401
Total des capitaux propres		319 791	265 085	215 558
PASSIF				
Passif non courant				
Emprunts	<i>Note 17</i>	30 405	8 981	9 365
Impôts différés passifs	<i>Note 21</i>	31 363	30 019	18 811
Engagements de retraite et avantages assimilés	<i>Note 18</i>	6 161	4 474	3 879
Autres passif long terme	<i>Note 19</i>	6 951	4 489	2 303
		74 879	47 962	34 359
Passif courant				
Fournisseurs et autres créditeurs	<i>Note 16</i>	28 147	22 676	20 124
Dettes d'impôt sur le résultat		27 210	21 988	4 624
Emprunts	<i>Note 17</i>	5 097	16 387	13 465
Autres passifs financiers courants	<i>Note 13</i>	46	32 183	5 556
Provisions pour autres passifs	<i>Note 20</i>	1 883	621	1 968
		62 382	93 855	45 738
Total du passif		137 261	141 816	80 096
Total du passif et des capitaux propres		457 052	406 902	295 654

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	<i>2011</i>	<i>2010</i>	<i>2009</i>
Ventes de caoutchouc		403 016	295 408	169 643
Autres ventes		19 324	22 576	18 406
Total chiffre d'affaires		422 340	317 984	188 050
Total coûts des marchandises vendues		-253 076	-168 963	-119 695
Marge sur coûts directs		169 264	149 021	68 355
Frais généraux		-30 460	-25 075	-20 256
Dotations aux amortissements		-7 742	-7 535	-7 024
Investissements nets agricoles		-7 854	-6 794	-5 194
Variations de juste valeur des actifs biologiques		-2 520	27 621	39 606
Résultat opérationnel courant		120 689	137 239	75 486
Plus et moins-values de cessions d'immobilisations		-287	-37	306
Autres produits et charges opérationnels		568	-655	-104
Résultat opérationnel		120 969	136 546	75 689
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		2 298	-222	1 155
Coût de l'endettement financier brut		-1 140	-893	-980
Coût de l'endettement financier net	<i>Note 23</i>	1 157	-1 115	175
Charge d'impôt sur le résultat	<i>Note 24</i>	-32 802	-37 471	-18 489
Résultat de l'exercice		89 324	97 960	57 375
revenant :				
- aux actionnaires de la Société		59 130	66 143	38 955
- aux intérêts minoritaires		30 194	31 816	18 421
		89 324	97 960	57 375
Résultats par action : résultats revenant aux Actionnaires de la Société (en euros par action, note 15)				
- de base		11,68	13,07	7,70
- dilué		11,68	13,07	7,70

ETAT CONSOLIDE DU RESULTAT GLOBAL

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
Résultat net de la période	89 324	97 960	57 375
<i><u>Autres éléments du résultat global</u></i>			
Variation de juste valeur des instruments de couverture, nette d'impôts différés	22 945	-17 249	-3 912
Ajustement engagement retraite SAPH	-150		
Abandon subvention exportation REN	-110		
Ecart de conversion	-94	-561	-1 804
<u>Total des autres éléments du résultat global</u>	22 592	-17 810	-5 716
Résultat Global de la période	111 916	80 150	51 659
<u>Revenant :</u>			
Aux actionnaires de la société	81 874	48 136	33 544
Aux intérêts minoritaires	30 042	32 014	18 116
	111 916	80 150	51 659

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

(en milliers d'euros)	Notes	2011	2010	2009
FLUX NET DE TRESORERIE GENERALE PAR L'ACTIVITE				
Résultat de l'exercice		89 324	97 960	57 375
Dotations nettes aux amortissements et provisions		10 620	7 914	6 592
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur	Note 25.1	30 845	-29 724	-45 821
Autres produits et charges calculés		-	-	-
Elimination des produits de dividendes		-2	-2	-2
Elimination de l'étalement des dérivés		229	-	-
Plus et moins-values de cession		926	1 493	1 365
Coût de l'endettement financier net		517	473	508
Charge d'impôt		32 802	37 471	18 489
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt		165 262	115 585	38 506
Impôts versés		-36 048	-8 986	-15 925
Variation du besoin en fonds de roulement	Note 25.2	-9 193	-62 574	-8 180
FLUX NET DE TRESORERIE GENERALE PAR L'ACTIVITE		120 021	44 024	14 401
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT				
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		-22 949	-18 573	-14 394
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		113	60	360
(Augmentation) / Réduction des immobilisations financières		-511	-162	-1 515
Incidence des variations de périmètre, nette de la trésorerie acquise		-	-4 375	-
Dividendes reçus		2	2	2
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		-23 346	-23 049	-15 546
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT				
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		-26 162	-8 722	-4 419
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		-27 834	-15 182	-7 085
Emissions d'emprunts		24 914	122	92
Remboursements d'emprunts		-2 684	-2 587	-3 226
Intérêts financiers nets versés		-514	-488	-550
Autres flux liés aux instruments financiers (dérivés)		-335	-	-
Variation nette des comptes courants d'associés		-6 860	3 049	3 811
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT		-39 475	-23 809	-11 376
Incidence des variations des cours de devises		572	404	-387
VARIATION DE LA TRESORERIE		57 772	-2 429	-12 908
TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE A L'OUVERTURE	Note 25.3	20 868	23 297	36 206
TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE A LA CLOTURE	Note 25.3	78 641	20 868	23 297

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Revenant aux actionnaires de la Société</i>						<i>Intérêts mino-ritaires</i>	<i>TOTAL Capitaux propres</i>
	<i>Capital</i>	<i>Primes</i>	<i>Réserves Groupe</i>	<i>Diff. de conv.</i>	<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>Capitaux propres part du Groupe</i>		
Capitaux propres au 1er janvier 2010	11 569	25 179	76 799	-1 345	38 955	151 157	64 401	215 558
Affectation du résultat 2009 en réserves	-	-	38 955	-	-38 955	-	-	-
Augmentation de capital (Note 16)	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes versés	-	-	-15 182	-	-	-15 182	-8 722	-23 905
Résultat 2010	-	-	-	-	66 143	66 143	31 816	97 960
Différences de conversion	-	-	-	-759	-	-759	198	-561
Acquisition de CRC	-	-	-	-	-	-	-	-
Juste valeur des instruments financiers	-	-	-17 249	-	-	-17 249	-	-17 249
Imputation de la dette sur put CRC	-	-	-1 949	-	-	-1 949	-393	-2 342
Fusion REN	-	-	3 292	-	-	3 292	-3 292	-
Acquisition titres complémentaires SAPH	-	-	-2 192	-	-	-2 192	-2 183	-4 375
Capitaux propres au 31 décembre 2010	11 569	25 179	82 473	-2 104	66 143	183 261	81 825	265 086
Affectation du résultat 2010 en réserves	-	-	66 143	-	-66 143	-	-	-
Dividendes versés	-	-	-27 834	-	-	-27 834	-26 162	-53 996
Résultat 2011	-	-	-	-	59 130	59 130	30 194	89 324
Différences de conversion	-	-	-	-178	-	-178	84	-94
Juste valeur des instruments financiers	-	-	22 945	-	-	22 945	0	22 945
Imputation de la dette sur put CRC	-	-	- 2 523	-	-	- 2 523	-691	-3 214
Ajustement engagement retraite SAPH	-	-	-102	-	-	-102	-48	-150
Abandon subvention exportation REN	-	-	79	-	-	79	-189	-110
Capitaux propres au 31 décembre 2011	11 569	25 179	141 182	-2 282	59 130	234 777	85 014	319 791

Le capital social est composé de 5 060 790 actions, entièrement libérées, d'une valeur nominale de 2,286 euros chacune.

Au 31 décembre 2011, les deux plus importants actionnaires sont :

- SIFCA, détenant 55,59 % du capital et 63,29 % des droits de vote ;
- Compagnie Financière Michelin, détenant 20 % du capital et 22,77 % des droits de vote.

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011

NOTE 1 : INFORMATIONS RELATIVES A L'ENTREPRISE

SIPH est une société anonyme française, constituée en date du 1^{er} janvier 1900, cotée sur le marché Eurolist d'Euronext Paris (compartiment C), et dont le siège social est 53 rue du Capitaine Guynemer, 92400 Courbevoie.

SIPH est la société mère d'un Groupe international ayant pour activité principale la production et la commercialisation de caoutchouc naturel. Ce caoutchouc est obtenu dans les usines situées en Côte d'Ivoire, au Ghana, et au Nigéria, à partir de latex en provenance, soit de l'exploitation des plantations d'hévéas du Groupe, soit d'exploitations villageoises et de planteurs indépendants.

Accessoirement, le Groupe réalise des opérations commerciales sur d'autres types de produits avec les entités rattachées à l'actionnaire principal.

En date du 24 avril 2012, le Conseil d'administration a arrêté les états financiers consolidés de SIPH. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée générale des actionnaires du 22 juin 2012.

Les états financiers consolidés sont exprimés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

NOTE 2 : PRINCIPAUX FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

■ Crise en Côte d'Ivoire

Latente depuis des années, la crise s'est cristallisée après les élections de novembre 2010. De février 2011 jusqu'à la prise de fonction du Président Alassane Ouattara le 15 mai 2011, la Côte d'Ivoire a connu une situation de crise majeure.

Le Président de SIPH, Yves Lambelin, resté présent auprès de ses collaborateurs, est décédé à Abidjan le 4 avril 2011.

Face à cette situation exceptionnelle, le Conseil d'Administration de SIPH a nommé Jean-Louis Billon Administrateur Délégué dans les fonctions de Président.

La marche des affaires a été perturbée par l'arrêt des exportations à partir d'Abidjan et de San Pedro pendant un mois et demi, ainsi que par la fermeture des banques pendant trois mois, des difficultés d'approvisionnement en fuel et gaz, et en général par la circulation rendue difficile. La SAPH a largement franchi ces écueils grâce à l'aide de SIFCA.

En effet, malgré ces difficiles conditions, SAPH a cependant pu produire les quantités prévues au budget. Les productions non embarquées ont été stockées et ont été exportées au cours du second semestre. C'est un avantage majeur procuré par la culture du caoutchouc : la saignée peut être décalée dans le temps et, même saigné, le caoutchouc peut être stocké pratiquement sans limite de temps sous forme de matière première (fonds de tasse) ou de produit fini.

■ Marché du caoutchouc

Le cours du caoutchouc s'est inscrit dans la continuité du cycle haussier sur les 9 premiers mois de l'année, établissant une moyenne de 4,80 USD/kg sur cette période (record historique). Une tendance baissière est enregistrée sur le dernier trimestre 2011 pour clôturer l'année à 3,27 USD/kg. Néanmoins la moyenne enregistrée sur l'année 2011 s'élève à 4,51 USD/kg (3,24 €/kg) contre 3,38 USD/kg (2,55 €/kg) sur l'exercice 2010. Dès le mois de janvier 2012, le cours est remonté et s'est stabilisé autour de 3,80 USD/kg.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont décrites ci-après. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente par rapport à tous les exercices présentés.

3-1 PRINCIPES DE PREPARATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

En application du règlement européen 16/06/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les états financiers consolidés du Groupe SIPH au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011, ont été établis conformément au référentiel IFRS, tel que publié par l'IASB et approuvé par l'Union Européenne au 31 décembre 2011. Ils comprennent, à titre comparatif, des données relatives aux exercices 2010 et 2009, présentées selon les mêmes règles.

Ces normes sont disponibles sur le site :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission

Les principes comptables retenus sont cohérents avec ceux utilisés pour la préparation des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Par ailleurs, il y a lieu de préciser que les normes et interprétations suivantes, d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011, sont sans incidence sur les Comptes du Groupe SIPH :

- Amendement IAS 32 : Amendement relatif au classement des droits de souscription émis ;
- IAS 24R : Révision de la norme sur les informations à fournir au titre des parties liées ;
- Amendements IFRIC 14 : Paiements d'avance dans le cadre d'une exigence de financement minimal ;
- IFRIC 19 : Extinction de dettes financières avec des instruments de capitaux propres ;
- Annual improvements : Améliorations annuelles apportées à différentes normes (texte publié par l'IASB en mai 2010).

Enfin, le Groupe n'a pas appliqué par anticipation de normes, amendements et interprétations dont la date d'application obligatoire est postérieure au 1^{er} janvier 2011.

3-2 HYPOTHESES ET ESTIMATIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers consolidés conformément au cadre conceptuel des normes IFRS nécessite de retenir certaines estimations comptables déterminantes et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans les états financiers, tels que les amortissements et les provisions. Ces estimations, construites selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Elles peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations. La direction est également amenée à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables du Groupe.

Lorsqu'une estimation est révisée, elle ne constitue pas une correction d'erreur. Les domaines pour lesquels les enjeux sont les plus élevés en termes de jugement ou de complexité ou ceux pour lesquels les hypothèses et les estimations sont significatives au regard des états financiers consolidés concernent l'évaluation des actifs biologiques (Note 3-12 et 8), les engagements de retraite (Note 3-20), l'ensemble des actifs soumis à des tests de dépréciation (Note 3-10 et 6-1), et l'évaluation de la dette relative aux options de vente (put) consentis aux minoritaires (Note 3-28).

L'évaluation des actifs biologiques a fait l'objet en 2011 d'un changement d'estimations, dont la nature et l'incidence sur le résultat de la période sont décrits dans les notes 3.12 et 8.

Dans une moindre mesure, des estimations et des hypothèses sont également formulées dans les domaines suivants :

- Impôts sur le résultat (*notamment les estimations sur la recouvrabilité des impôts différés (Note 3-22 et Note 21)*),
- La valorisation des instruments financiers (Note 3-15),
- L'évaluation des provisions pour autres passifs (Note 3-21).

3-3 METHODES DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de SIPH et de ses filiales. Les filiales sont consolidées à partir du moment où le Groupe en prend le contrôle et jusqu'à la date à laquelle ce contrôle est transféré à l'extérieur du Groupe.

Le contrôle est le pouvoir, direct ou indirect, de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin d'obtenir des avantages de ses activités, pouvoir s'accompagnant généralement de la détention de plus de la moitié des droits de vote. Les filiales pour lesquelles le Groupe détient un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé.

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition.

Le coût d'une acquisition correspond à la juste valeur, à la date d'acquisition, des éléments de rémunération remis au vendeur par SIPH en échange du contrôle de l'acquise en excluant tout élément qui rémunère une transaction distincte de la prise de contrôle. Les éléments du prix d'acquisition comprennent :

- les actifs remis au vendeur ;
- les passifs encourus ou éventuels ;
- les instruments de capitaux propres émis par SIPH ; et
- les ajustements éventuels du prix d'acquisition.

Les ajustements éventuels du prix d'acquisition qui en substance ne sont pas représentatifs de charges de personnel, sont inclus dans le coût d'acquisition, en contrepartie d'une dette, d'un actif ou d'un instrument de capitaux propres, dès la date d'acquisition. Les ajustements éventuels du prix d'acquisition sont constitués de tous les paiements qui dépendent d'évènements futurs et, notamment, du maintien ou de l'atteinte d'un résultat spécifié de la cible. Les variations ultérieures de la juste valeur des ajustements éventuels de prix classés en actifs ou en dettes et intervenant après le délai d'affectation sont comptabilisées en résultat. Les ajustements éventuels de prix classés en capitaux propres ne varient pas.

Les coûts directs liés à l'acquisition sont comptabilisés en charge de la période au cours de laquelle ils sont encourus dans le poste « frais généraux », à l'exception :

- des frais d'émission d'instruments de capitaux propres émis en rémunération d'un regroupement d'entreprises qui sont déduits des capitaux propres, et
- des coûts liés aux dettes financières contractées dans le cadre d'un regroupement d'entreprises qui sont déduits des dettes financières correspondantes.

Les actifs identifiables acquis, les passifs identifiables ainsi que les passifs éventuels assumés lors d'un regroupement d'entreprises sont initialement évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition.

Pour chaque regroupement d'entreprises, SIPH doit évaluer les intérêts ne conférant pas le contrôle soit :

- sur la base de leur quote-part dans l'actif net identifiable de l'acquise évalué à la juste valeur à la date d'acquisition et donc sans comptabilisation d'un goodwill au titre des intérêts ne conférant pas le contrôle (méthode du goodwill partiel) ;
- à la juste valeur à la date d'acquisition avec, en conséquence la comptabilisation d'un goodwill à la fois pour la part groupe et pour les intérêts ne conférant pas le contrôle (méthode du goodwill complet).

L'écart d'acquisition déterminé à la date de prise de contrôle correspond sur ces bases à la différence entre :

- Le prix d'acquisition au titre de la prise de contrôle constaté à la juste valeur à la date d'acquisition, plus le cas échéant le montant des intérêts ne conférant pas le contrôle et pour les acquisitions par étapes, la juste valeur, à la date d'acquisition de la quote-part d'intérêts antérieurement détenue ;
- Le montant net des actifs acquis et passifs assumés évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition.

L'écart d'acquisition est affecté à chaque Unité Génératrice de Trésorerie susceptible de bénéficier du regroupement d'entreprise.

Ultérieurement, ces écarts d'acquisition sont évalués à leurs coûts diminués d'éventuelles pertes de valeurs, conformément à la méthode décrite en Note 3-10 « Perte de valeur des actifs corporels et incorporels immobilisés ».

Lors d'une prise de contrôle par achats successifs de titres, la quote-part d'intérêts détenue par l'acquéreur dans l'acquise avant la date de prise de contrôle est réévaluée en contrepartie du résultat sur la base des justes valeurs déterminées à la date de prise de contrôle.

Les effets des augmentations ou diminutions de pourcentages d'intérêt sans conséquence sur le contrôle d'une filiale sont constatés en capitaux propres.

La perte de contrôle exclusif donne lieu à la comptabilisation d'un résultat global de cession quand bien même un intérêt résiduel serait conservé.

3-4 DATE DE CLOTURE DES COMPTES

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation ont été consolidées sur la base de leurs comptes annuels clos au 31 décembre.

3-5 INFORMATION SECTORIELLE

L'information sectorielle du Groupe se décompose respectivement :

- En « secteur d'activité » ou « secteur opérationnel » (*Caoutchouc et Autres activités*) et
- En « secteur géographique », composé de l'Afrique (*continent où le Groupe SIPH dispose d'actifs de production*) et de la France, où est assurée toute la commercialisation.

Un secteur d'activité est une composante d'une entité :

- qui se livre à des activités à partir desquelles elle est susceptible d'acquérir des produits des activités ordinaires et d'encourir des charges (*y compris des produits des activités ordinaires et des charges relatifs à des transactions avec d'autres composantes de la même entité*) ;
- dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel de l'entité en vue de prendre des décisions en matière de ressources à affecter au secteur et d'évaluer sa performance ; et
- pour laquelle des informations financières isolées sont disponibles.

Les données sectorielles du reporting interne et celles présentées dans les notes annexes suivent les mêmes règles comptables que celles utilisées pour les états financiers consolidés.

Un secteur d'activité est une composante distincte de l'entreprise qui est engagée dans la fourniture d'un produit ou service unique ou d'un groupe de produits ou services liés, et qui est exposée à des risques et à une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres secteurs d'activité.

Un secteur géographique est une composante distincte de l'entreprise engagée dans la fourniture de produits ou de services dans un environnement économique particulier et exposée à des risques et une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres secteurs d'activité opérant dans d'autres environnements économiques.

Le secteur « Autres activités » regroupe les fournitures de produits ou de services réalisées de façon accessoire à l'activité principale « Caoutchouc ». Ces activités présentent une rentabilité distincte de celle du secteur « Caoutchouc ». Les « Autres activités » comprennent notamment :

- les prestations de services,
- la fourniture de plants aux planteurs indépendants,
- les ventes de bois,
- l'exportation de matériel, de consommables et de pièces détachées,
- le négoce de matières premières, susceptible d'entraîner des fluctuations importantes de chiffre d'affaires mais ne contribuant au résultat que de façon marginale. Ces opérations sont pour l'essentiel réalisées avec des sociétés du groupe SIFCA.

Les actifs sectoriels sont les actifs opérationnels utilisés par un secteur dans le cadre de ses activités opérationnelles. Ils comprennent les écarts d'acquisition attribuables, les immobilisations corporelles, les actifs biologiques ainsi que les actifs courants utilisés dans les activités opérationnelles du secteur. Ils n'incluent pas les immobilisations incorporelles (hors goodwill), les impôts différés actifs, les autres actifs financiers non courants, les autres actifs non courants et les charges comptabilisées d'avance. Ces actifs sont identifiés dans la ligne « Actifs non alloués ».

Les passifs sectoriels sont les passifs résultant des activités d'un secteur, qui sont directement attribuables à ce secteur ou qui peuvent raisonnablement lui être affectés. Ils comprennent les passifs courants et non courants, à l'exception des impôts différés passifs et des passifs financiers non courants. Ces passifs sont identifiés dans la ligne « Passifs non alloués ».

3-6 CONVERSION DES ETATS FINANCIERS ETABLIS EN DEVICES ETRANGERES

La devise de fonctionnement de chacune des entités du Groupe est la devise de l'environnement économique dans lequel l'entité opère. La devise de fonctionnement et de présentation des comptes du Groupe est l'euro.

Tous les actifs et passifs des entités consolidées dont la devise de fonctionnement n'est pas l'euro sont convertis au cours de clôture en euros, devise de présentation des comptes consolidés. Les produits et les charges sont convertis au cours de change moyen de l'exercice clôturé. Les écarts de change résultant de ce traitement et ceux résultant de la conversion des capitaux propres des filiales à l'ouverture de l'exercice en fonction des cours de clôture sont inclus sous la rubrique "Différences de conversion" des capitaux propres consolidés.

Les écarts d'acquisition et les ajustements de juste valeur découlant de l'acquisition d'une activité à l'étranger dont la devise fonctionnelle n'est pas l'euro sont traités comme des actifs et des passifs de l'activité à l'étranger et sont convertis en euros au cours de clôture. Les actifs biologiques (*juste valeur des plantations et stocks de caoutchouc*) sont évalués en euros lors de l'acquisition.

Les différences de change dégagées lors de la conversion de l'investissement net dans les filiales étrangères sont comptabilisées dans les capitaux propres.

Lors de la cession d'une entité étrangère, ces différences de change sont reprises dans le compte de résultat comme élément du profit ou de la perte de cession.

Le Nigéria n'a pas été considéré comme un pays hyper inflationniste eu égard aux critères définissant le phénomène d'hyper inflation et n'est donc pas soumis aux dispositions de la norme IAS 29.

Les principaux cours de change utilisés pour la préparation des états financiers consolidés sont rappelés en Note 5. Le taux de clôture est utilisé pour la conversion du bilan et le taux moyen de la période pour la conversion du compte de résultat et du tableau de flux de trésorerie.

3-7 CONVERSION DES OPERATIONS EN DEVICES

Les éléments repris dans les états financiers de chaque entité individuelle du Groupe sont évalués en utilisant la devise de l'environnement économique principal dans lequel l'entité opère (devise de fonctionnement). En conséquence, les transactions libellées en devises autres que la monnaie de fonctionnement sont enregistrées dans les comptes de l'entité sur la base du cours de change en vigueur à la date de la transaction. A la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis dans la devise de fonctionnement de l'entité au taux de change en vigueur à la date de clôture. Tous les écarts de conversion en résultant sont enregistrés en résultat opérationnel courant, à l'exception des éléments qui, en substance, font partie de l'investissement net dans les filiales étrangères qui sont comptabilisés dans les capitaux propres.

3-8 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (HORS ECARTS D'ACQUISITION) ET CORPORELLES

Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », seuls les actifs dont le coût peut être déterminé de façon fiable, et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs bénéficient au Groupe sont comptabilisés en immobilisations incorporelles.

Une immobilisation incorporelle est décomptabilisée lorsque les risques et les avantages inhérents à la propriété de l'immobilisation ont été transférés ou quand aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa vente.

Les immobilisations incorporelles du Groupe (*hors écart d'acquisition*) correspondent principalement à des logiciels (Note 6-2).

Conformément à la norme IAS 16 "Immobilisations corporelles" seuls les actifs dont le coût peut être déterminé de façon fiable, et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs bénéficieront au Groupe, sont comptabilisés en immobilisations corporelles.

Une immobilisation corporelle est décomptabilisée lorsque les risques et les avantages inhérents à la propriété de l'immobilisation ont été transférés ou quand aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa vente.

Tout gain ou perte résultant de la décomptabilisation d'un actif (*calculé sur la différence entre le produit net de cession et la valeur comptable de cet actif*) est inclus dans le compte de résultat l'année de la décomptabilisation de l'actif.

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition ou de production, diminué des amortissements cumulés (*hors terrains*) et des éventuelles pertes de valeur.

L'amortissement est comptabilisé en charges sur une base linéaire en fonction de la durée d'utilité de l'actif.

Ces durées sont principalement les suivantes :

Type d'immobilisations	Durée
- Constructions et infrastructure	De 10 à 25 ans
- Matériel industriel	8 ans
- Matériel de bureau et informatique	8 ans
- Matériel de transports	3 ans
- Logiciels	1 an

Les durées d'utilisation initiales et résiduelles des actifs sont revues à chaque clôture et ajustées en cas de changement significatif.

Le cas échéant, le coût total d'un actif est réparti entre ses différents éléments constitutifs qui ont des durées d'utilité différentes, chaque élément étant comptabilisé séparément et amorti sur une durée distincte.

3-9 ECARTS D'ACQUISITION

Conformément à la norme IFRS 3R révisée «Regroupements d'entreprises», l'écart entre le coût d'acquisition d'une entreprise et la quote-part du Groupe dans ses actifs nets évalués à leur juste valeur, est comptabilisé en écart d'acquisition (goodwill).

Les goodwills sont rattachés aux Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) du Groupe, qui sont identifiées en fonction du pays dans lequel les activités sont exercées et du secteur d'activité, comme indiqué en Note 6-1 « Ecarts d'acquisition ».

Conformément à la norme IFRS 3R révisée, les goodwill ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'indices de perte de valeur et à minima une fois par année.

Conformément à la norme IAS 36 «Dépréciations d'actifs», la méthodologie utilisée par le Groupe afin de déterminer d'éventuelles pertes de valeur de ces actifs consiste à comparer les valeurs recouvrables des Unités Génératrices de Trésorerie à la valeur comptable de leurs actifs respectifs.

En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite en résultat opérationnel. Les dépréciations comptabilisées sont irréversibles.

Les principales modalités et conclusions issues de la réalisation de ces tests à l'occasion de la clôture 2011 sont présentées en Note 6-1 « Ecart d'acquisition ».

3-10 PERTE DE VALEUR DES ACTIFS CORPORELS ET INCORPORELS IMMOBILISES

Les écarts d'acquisition et les actifs incorporels, dont la durée de vie est indéfinie et qui ne sont pas amortis, font l'objet d'un test de dépréciation annuel ou lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur. De même, lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur, les immobilisations incorporelles ou corporelles amortissables font l'objet d'un test de dépréciation afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable. Lorsque ce test met en évidence que la valeur ainsi déterminée est inférieure à leur valeur nette comptable, le Groupe prend en compte l'effet sur les flux de trésorerie futurs de stratégies alternatives. Dans le cas où un écart subsisterait, une provision est comptabilisée afin de ramener la valeur nette comptable des immobilisations incorporelles et corporelles à la valeur déterminée suivant les flux de trésorerie opérationnels futurs actualisés ou la juste valeur si elle existe.

En particulier, au 31 décembre 2011, les tests de dépréciation concernent les écarts d'acquisition. La valeur au bilan est comparée à leur valeur recouvrable. Cette dernière est déterminée à partir de projections actualisées de flux de trésorerie sur une période comprise entre 20 et 30 ans selon la maturité des projets.

Afin de déterminer leur valeur d'usage, les actifs immobilisés auxquels il n'est pas possible de rattacher directement des flux de trésorerie indépendants sont regroupés au sein de l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) à laquelle ils appartiennent. Les UGT correspondent à des ensembles homogènes générant des flux de trésorerie identifiables.

La valeur recouvrable ainsi déterminée de l'UGT est ensuite comparée à la valeur contributive au bilan consolidé des actifs immobilisés (*y compris l'écart d'acquisition*). Une dépréciation est comptabilisée, le cas échéant, si cette valeur au bilan est supérieure à la valeur recouvrable de l'UGT et est imputée en priorité aux écarts d'acquisition.

3-11 REGROUPEMENT DES ACTIFS BIOLOGIQUES (PLANTATIONS MATURES ET IMMATURES, PEPINIÈRES ET STOCKS)

Le regroupement des actifs biologiques effectué dans le cadre de la détermination de la juste valeur des plantations (actifs biologiques) et des stocks (production agricole) est réalisé sur la base de l'inventaire physique établi par l'opérateur technique (Michelin) à la clôture de l'exercice ; il comporte les hectares à la clôture et leur évolution, déterminée en fonction des programmes d'abattage prévus sur 20 ans.

Dans la culture de l'hévéa, des plants sont préparés dans des pépinières pendant 2 à 3 ans. Les plants sont ensuite mis en terre : l'arbre n'est pas saigné (productif) pendant une période de l'ordre de 6 à 7 ans. Passé cette période, l'arbre est suffisamment résistant pour pouvoir être saigné (exploité), pendant une période de l'ordre de 30 ans.

Les actifs regroupent trois catégories : les cultures matures et immatures et les pépinières. Les cultures matures correspondent aux hévéas dont la saignée a commencé. Les cultures matures « en cours d'abattage » ont été saignées dans l'année écoulée et sont destinés à être replantés au cours de l'année suivante. Les cultures immatures correspondent aux hévéas non saignés. Les pépinières, quant à elles, comprennent les jeunes plants, non encore plantés, greffés ou à greffer ainsi que le jardin de bois de greffe (clones d'hévéas).

En ce qui concerne la production agricole, on distingue la matière première seule, non encore transformée à la clôture (fonds de tasse) et la matière première comprise dans les stocks de produits finis (caoutchouc prêt à la vente). Ces stocks font l'objet d'un inventaire à chaque clôture.

3-12 ACTIFS BIOLOGIQUES (PLANTATIONS D'HEVEAS)

La norme IAS 41 « *Agriculture* » préconise l'évaluation des actifs biologiques immobilisés lors de leur comptabilisation initiale et à chaque date de clôture, selon la méthode de la juste valeur, diminuée des coûts estimatifs de vente, sauf lorsque la juste valeur ne peut être mesurée de manière fiable.

Cette norme précise également que si un marché actif existe pour des actifs biologiques ou une production agricole, le prix de cotation sur ce marché doit servir de base pour déterminer la juste valeur de ces actifs. En l'absence de marché actif organisé, le Groupe peut retenir une autre méthode d'évaluation en se fondant sur des valeurs de transactions récentes, sur des prix de marché pour des actifs similaires ou sur des références du secteur. Si les prix ou les valeurs de marché ne sont pas disponibles, la juste valeur est déterminée en actualisant les flux nets de trésorerie attendus des actifs biologiques.

Il est admis qu'il n'existe pas de marché actif pour les plantations d'hévéas et les transactions ne sont pas fréquentes, surtout pour des plantations sans usine de transformation. C'est pourquoi le Groupe SIPH, dans le cadre de son information financière consolidée, évalue depuis son passage aux normes IFRS ses plantations sur la base des flux nets de trésorerie actualisés, lesquels sont déterminés à l'aide des programmes agricoles de ses filiales.

Cependant la volatilité des cours du caoutchouc, et l'absence de marché liquide pour les plantations d'hévéa, génèrent une incertitude sur ces estimations, susceptible d'entraîner un ajustement du montant des actifs biologiques au cours des exercices suivants. Par ailleurs, les valeurs ainsi retenues ne sont pas forcément représentatives des valeurs de transaction qui s'appliqueraient à une exploitation combinée « plantation agricole + usine de transformation ».

En 2011, le Groupe SIPH, avec l'appui de sa maison mère SIFCA, a décidé d'externaliser l'évaluation de ses actifs biologiques immobilisés auprès d'un expert indépendant reconnu dans ce domaine et ayant des compétences avérées. Cette décision est motivée par une volonté de renforcer l'indépendance des calculs établis. Cette évolution devrait également garantir une meilleure comparabilité de l'information financière communiquée par SIPH avec celle délivrée par d'autres acteurs du même métier et une homogénéité d'approche avec les autres entités du Groupe SIFCA qui ont recours au même évaluateur.

La méthode retenue est identique à celle utilisée les années précédentes : il s'agit de la méthode des Discounted Cash Flows (DCF), en l'absence de marché actif et compte tenu du fait que les transactions comparables ne sont pas fréquentes, surtout pour des plantations sans usine de transformation.

En revanche, à l'occasion du recours à un évaluateur externe, le Groupe a choisi de modifier certaines estimations par rapport aux évaluations réalisées lors des exercices précédents. Les principaux changements d'estimation portent sur les points suivants :

Les revenus

Le cycle économique des arbres

La construction des revenus issus des plantations existantes au 31/12/2011, excluant toute (re)plantation au-delà, conformément à l'IAS 41, est établie en considérant une phase d'immatunité (0 à 6ème année) et de saignée « normale » (7ème à 36ème année). Le principe fondamental est que les projections sont cessées dès lors que la parcelle concernée dégagne des marges négatives.

Les calculs internes qui étaient effectués jusqu'en 2010 limitaient ce cycle économique à 20 années.

Les nouveaux calculs prennent en compte les réalités et pratiques du management de chacune des plantations en matière de saignée, notamment s'il est question de l'allongement de la durée de production lorsque des événements exogènes ont suspendu la saignée des arbres pendant une longue période (10 ans pendant la guerre au Libéria par exemple).

Les projections de prix de ventes

- *Prix de vente du caoutchouc sec*

Jusqu'en 2010, les calculs retenaient un cours du caoutchouc pour les deux premières années de prévision correspondant à la meilleure appréciation du management de SIPH. Ce cours était ensuite lissé sur les deux années suivantes pour correspondre, à partir de la cinquième année de prévision, à la moyenne mobile historique calculée sur les quatorze ans précédant la date de valorisation.

Désormais, il est recouru aux projections officielles publiées par la Banque Mondiale pour les principales matières. L'information utilisée pour l'évaluation au 31 décembre 2011 est celle publiée en date du 17 janvier 2012.

- *Valorisation de la matière première non transformée (fonds de tasse)*

Il était admis que la production issue des plantations était valorisée sur la base de 65% du cours du caoutchouc.

L'évaluation réalisée en 2011 fait évoluer cette assertion en déterminant, sur les périodes récentes, le rapport réel entre le prix de vente du caoutchouc sec sur le marché international (référence Sicom TSR 20) et le prix effectivement payé pour acquérir la production des planteurs privés (représentatif de la valeur du fonds de tasse). L'intérêt de l'utilisation de ce ratio effectif est de prendre en considération l'évolution de la concurrence ces dernières années sur nos sites d'exploitation. Le nouveau modèle présente donc un caractère plus dynamique sur ce paramètre.

- *Hypothèses de rendements prévisionnels*

Les données de productivité théoriques en fonction des degrés de maturité retenues dans le nouveau modèle d'évaluation connaissent des ajustements en fonction des productivités réelles constatées parcelle par parcelle.

Les coûts

Les coûts retenus demeurent ceux relatifs aux plantations, et excluent de ce fait les coûts de transformation industrielle des fonds de tasse.

L'approche de détermination des coûts ne connaît pas de changement. L'évaluateur apporte un regroupement des coûts agricoles qui nous paraît plus affiné, puisqu'il détaille ces coûts en :

- coûts de maintenance et entretien agricoles, qui évoluent en fonction de l'âge de la plantation, selon son degré d'immaturation, ou selon qu'elle soit mature.
- coûts des opérations de fumure et de fertilisation des sols
- coûts de récolte
- coûts de transport jusqu'à l'usine
- frais généraux agricoles
- coûts de maintien agricoles. Il n'est donc pas tenu compte de l'amortissement dans le coût de production agricole.

Ces coûts connaissent une inflation régulière durant les périodes de projection, en fonction des zones d'activité, alors que les coûts ne subissaient pas d'inflation dans le modèle utilisé lors des exercices précédents. Le facteur inflationniste appliqué aux coûts agricoles projetés nous semble justifié et correspond aux projections publiées par la Banque Mondiale.

La valeur des terrains et des autres actifs non biologiques

L'approche DCF désormais retenue permet, après déduction des actifs corporels qui concourent à la production agricole que sont les infrastructures, les bâtiments, les équipements et matériels, d'aboutir à la valeur de l'actif « combiné » terre + arbres.

Afin de déterminer la stricte valeur de l'actif biologique, la valeur des terrains est retranchée afin d'évaluer celle des actifs biologiques immobilisés.

Il aurait été possible de traiter cette situation en impactant les cash out projetés des coûts de loyers payés pour l'exploitation de ces terres. Cependant, les loyers issus des privatisations de ces sociétés à participation publique ou encore des accords de jouissance des terres dans certains pays, ne sont guère représentatifs d'une juste valeur de loyer. De plus, il n'a pas été possible d'approcher cette juste valeur de loyer par toute autre approche pouvant être opposable.

En revanche, il existe des références convergentes sur la valeur des terres destinées à être cultivées :

- La Banque Mondiale a publié des fourchettes de transactions par pays ;
- Un schéma d'extension de plantations industrielles, en cours de développement, permet de déterminer une fourchette de valeurs représentative d'un coût d'accès à la terre ;
- Les entretiens menés par l'évaluateur avec le management local lui ont permis d'appréhender des fourchettes de valeur pour des transactions entre personnes physiques et selon le droit coutumier.

La priorité est donc accordée à la stricte valeur de l'actif biologique en isolant la valeur des actifs non biologiques, dont les terrains. Plus précisément, la méthodologie retenue consiste à déterminer une valeur actuelle des flux opérationnels, de laquelle sont déduites les valeurs des actifs non biologiques. La juste valeur des actifs biologiques est une valeur résiduelle.

Le taux d'actualisation

En l'absence sur le marché d'un taux spécifique aux plantations d'hévéas, le taux d'actualisation qui était retenu était déterminé à partir du taux de rentabilité des fonds propres et de la dette. Ce taux était majoré d'un risque pays pour chacun des pays d'implantation obtenu par pondération entre la notation COFACE et celle du baromètre annuel publié par le CIAN (Conseil Français des Investisseurs en Afrique). Les taux d'actualisation étaient ainsi déterminés par pays.

L'approche de calcul des taux d'actualisation par l'expert indépendant est basée sur les tables publiées par le Professeur Damodaran et les données observables spécifiques au secteur tels que ratio dettes/equity et beta leverage sont ceux du groupe de sociétés du même secteur d'activité que SIPH.

Les taux d'actualisation utilisés par l'expert indépendant sont après effet d'impôt, et sont appliqués à des revenus nets opérationnels de plantations, après prise en compte de l'impôt sur les sociétés applicables dans chacun des pays concernés.

La réconciliation

Un travail de réconciliation a été mené afin d'identifier l'impact de chacun de ces changements sur la juste valeur des plantations. Néanmoins, compte tenu de la complexité des modèles et du nombre de paramètres utilisés, il est difficile de quantifier précisément l'impact de tel ou tel changement d'hypothèses. De façon générale, les analyses de passage de l'ancien au nouveau modèle sur l'évaluation des plantations à leur juste valeur à l'ouverture de l'exercice au 1^{er} janvier 2011 conduisent à formuler les constats suivants :

- l'impact lié au changement de taux d'actualisation est limité, tout comme celui de la prise en compte d'un cycle plus long (du fait de l'effet de l'actualisation au-delà de la 20^{ème} année) ;
- le recours aux prévisions de cours du caoutchouc publiées par la Banque Mondiale conduisent à augmenter la juste valeur ; néanmoins, cet effet est compensé par l'impact de l'inflation sur les coûts ainsi que par les hypothèses de productivité retenues par l'évaluateur ;
- en définitive, l'essentiel de l'impact du changement d'estimation est constitué par la déduction de la valeur des actifs non biologiques de la valeur actuelle des flux opérationnels. Cet impact est de l'ordre de -32 M€ à l'ouverture, dont -11 M€ au titre de la déduction des terrains et -21 M€ au titre de la déduction des autres actifs non biologiques.

L'écart entre les évaluations réalisées au 31 décembre 2010 selon l'ancien modèle et les évaluations réalisées à l'aide du nouveau modèle à la même date s'élève à -32.2 M€ (cf. note 8). S'agissant d'un changement d'estimations, cet écart a été constaté dans sa totalité dans le résultat de l'exercice 2011.

3-13 STOCKS ET EN-COURS

Selon la norme IAS 41, la production agricole récoltée à partir des hévéas (*actifs biologiques*) figurant en stocks est évaluée au prix de marché et l'impact est pris en compte dans la marge dégagée au cours de l'exercice.

Dans la mesure où il existe des marchés actifs pour cette production (*fonds de tasse*), le prix de cotation sur ces marchés sert de base pour déterminer la juste valeur des stocks de matières premières et de la matière première intégrée dans les stocks de produits finis à la date de clôture.

Les stocks de marchandises sont évalués à leur coût d'achat.

Les produits finis sont évalués au coût de revient, lequel comprend le coût des matières premières ainsi que les coûts de transformation.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsqu'une perte de valeur est constatée.

3-14 ACTIFS FINANCIERS ET PASSIFS FINANCIERS

Le Groupe définit ses actifs financiers selon les catégories suivantes : actifs évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat, actifs détenus jusqu'à l'échéance, prêts et créances, actifs disponibles à la vente, et dettes en coût amorti. La classification dépend des raisons ayant motivé l'acquisition des actifs financiers. La direction détermine la classification de ses actifs financiers lors de la comptabilisation initiale.

• Actifs financiers à leur juste valeur en contrepartie du compte de résultat

Les actifs financiers évalués à leur juste valeur en contrepartie du résultat sont les actifs financiers détenus à des fins de transaction. Un actif financier est classé dans cette catégorie s'il a été acquis principalement dans le but d'être revendu à court terme. Les instruments financiers dérivés sont également désignés comme détenus à des fins de transaction, sauf s'ils sont qualifiés de couvertures.

• Actifs détenus jusqu'à leur échéance

Les actifs financiers non dérivés, assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixe, sont classés en qualité de placements détenus jusqu'à leur échéance, dès lors que le Groupe a l'intention manifeste et la capacité de les conserver jusqu'à leur échéance. Les gains et les pertes sont comptabilisés en résultat quand ces investissements sont sortis des comptes ou dépréciés.

• Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiement fixe ou déterminable qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont inclus dans les actifs courants, hormis ceux dont l'échéance est supérieure à douze mois après la date de clôture. Ces derniers sont classés dans les actifs non courants. Les prêts et créances sont comptabilisés à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le Groupe évalue à chaque clôture s'il existe un indicateur objectif de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers.

• Actifs disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont les instruments non dérivés rattachés à cette catégorie ou ceux qui ne sont rattachés à aucune autre catégorie. Ils sont inclus dans les actifs non courants, sauf si la direction compte les vendre dans les douze mois suivants la date de clôture. Ces actifs sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, majorée des frais de transaction et les variations de juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres.

• Compensation des actifs et passifs financiers

Un actif et un passif financier sont compensés et le montant net est présenté au bilan lorsque le Groupe dispose d'un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention, soit de les éteindre sur une base nette, soit de réaliser l'actif et d'éteindre le passif simultanément.

3-15 INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES ET OPERATIONS DE COUVERTURE

SIPH utilise des instruments financiers dérivés sur le caoutchouc (*contrats de vente à terme, swaps, options tunnel*) pour sécuriser son prix de vente, ainsi que pour couvrir le risque de taux d'intérêt.

Les instruments financiers dérivés qui répondent aux critères de la comptabilité de couverture selon IAS 39 sont classés en instruments de couverture. Les instruments dérivés qui ne répondent pas aux critères de la comptabilité de couverture, bien que mis en place dans une perspective de gestion des risques, sont comptabilisés comme des instruments détenus à des fins de transactions.

Les instruments financiers dérivés sont évalués à leur juste valeur. La juste valeur d'un instrument dérivé de couverture est classée en actif ou passif non courant lorsque l'échéance résiduelle de l'élément couvert est supérieure à 12 mois, et dans les actifs ou passifs courants lorsque l'échéance résiduelle de l'élément couvert est inférieure à 12 mois.

Les instruments dérivés détenus à des fins de transactions sont classés en actifs et passifs courants.

3-16 CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS

Les créances clients sont initialement comptabilisées à leur juste valeur, puis éventuellement évaluées par la suite à leur coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite des provisions pour dépréciation. Une dépréciation des créances clients est constatée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du Groupe à recouvrer l'intégralité des montants dus dans des conditions initialement prévues lors de la transaction.

Des difficultés financières importantes rencontrées par le débiteur, la probabilité d'une faillite ou d'une restructuration financière du débiteur et une défaillance ou un défaut de paiement constituent des indicateurs de dépréciation d'une créance. Le montant de la dépréciation représente la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif initial.

Les dépréciations de créances figurent dans la rubrique « Autres produits et charges d'exploitation » au compte de résultat consolidé.

3-17 TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comptabilisés au bilan consolidé comprennent la trésorerie en banque, la caisse, les dépôts à court terme ayant une échéance de moins de trois mois et tout placement monétaire à court terme liquide et facilement convertible en un montant déterminable de liquidités.

Conformément à la norme IAS 39 "Instruments financiers", les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur juste valeur à la date de clôture. Pour les placements considérés comme détenus à des fins de transaction, les variations de juste valeur sont comptabilisées systématiquement en résultat financier.

Pour les besoins du tableau des flux de trésorerie consolidés, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus, nets des concours bancaires courants.

Les découverts bancaires étant assimilés à un financement figurent au passif courant du bilan, dans les « Emprunts ».

3-18 EMPRUNTS

Conformément à la norme IAS 39 « Instruments financiers », les emprunts sont initialement comptabilisés à la juste valeur du montant reçu, net des coûts de transaction encourus. Postérieurement à leur première comptabilisation, les emprunts portant intérêt sont évalués au coût amorti ; en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui permet d'égaliser la trésorerie nette de l'emprunt avec l'ensemble des flux de trésorerie engendrés par le service de l'emprunt. Le coût amorti est calculé en prenant en compte tous les coûts d'émission et toute décote ou prime de remboursement.

Les emprunts sont classés en passifs courants, sauf lorsque le Groupe dispose d'un droit inconditionnel de reporter le règlement de la dette au minimum douze mois après la date de clôture, auquel cas ces emprunts sont classés en passifs non courants.

3-19 FOURNISSEURS ET AUTRES CREDITEURS

Les dettes commerciales et les autres passifs courants sont enregistrés à leur juste valeur et ultérieurement évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

3-20 PENSIONS, INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE ET AUTRES AVANTAGES ACCORDES AU PERSONNEL

Selon les lois et usages en vigueur au sein de chaque pays où il opère, le Groupe accorde à ses salariés différents régimes de retraite, prévoyance et frais médicaux.

En France, chaque employé du Groupe bénéficie d'une indemnité de fin de carrière. Pour les autres pays, les régimes dépendent de la législation locale du pays et de l'activité et des pratiques historiques de la filiale concernée.

Au-delà des régimes de bases, les régimes complémentaires peuvent être à cotisations définies ou à prestations définies, et dans ce dernier cas, totalement ou partiellement couverts par des placements dédiés (actions, obligations, contrats d'assurance ou autres formes de placements dédiés, etc.).

• Régimes de base

Dans certains pays, et plus particulièrement en France, le Groupe participe à des régimes de sécurité sociale de base pour lesquels la charge enregistrée est égale aux cotisations appelées par les organismes d'Etat.

• Régimes à cotisations définies

Les prestations versées aux bénéficiaires de ces régimes dépendent uniquement du cumul des cotisations versées et du rendement des placements de ces dernières. L'engagement du Groupe est donc limité aux cotisations versées, qui sont enregistrées en résultat sur l'exercice auquel elles sont liées.

• Régimes à prestations définies

La valorisation de l'engagement du Groupe au titre de ces régimes est calculée annuellement par des actuaires indépendants en utilisant, conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel », la méthode «Projected Unit Credit» (*unités de crédit projetées*).

Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité supplémentaire de droit à prestations, chacune de ces unités étant évaluée séparément, pour évaluer l'obligation finale. Ces calculs intègrent des hypothèses :

- de dates de départ à la retraite,
- de rotation du personnel,
- de mortalité,
- d'augmentation des salaires futurs et d'inflation,
- de rendements futurs des actifs de couverture,
- et enfin, d'actualisation.

Les prestations futures probabilisées sont actualisées en utilisant des taux spécifiques pour chaque pays. Les taux d'actualisation sont déterminés par référence au taux de rendement des obligations émises par l'Etat et les entreprises de premier rang.

Les actifs dédiés à la couverture des obligations sont évalués à leur juste valeur à la clôture de l'exercice et présentés en déductions des obligations.

Des écarts actuariels se créent lorsque des différences sont constatées entre les données réelles et les prévisions effectuées antérieurement, ou suite à des changements d'hypothèses actuarielles ; ces écarts actuariels sont comptabilisés directement dans le compte de résultat.

La charge nette de l'exercice, correspondant à la somme du coût des services rendus, du coût de l'actualisation moins la rentabilité attendue des actifs du régime, est entièrement constatée en résultat opérationnel courant.

3-21 PROVISIONS POUR AUTRES PASSIFS

Conformément à la norme IAS 37 «Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels», des provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle (*juridique ou implicite*) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre cette obligation et que le montant de cette obligation peut être estimé de manière fiable.

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture. Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, le montant de la provision correspond à la valeur actuelle des dépenses attendues que l'on pense nécessaires pour régler l'obligation.

Néanmoins, les provisions ne sont pas actualisées compte-tenu de leur caractère non significatif.

Les provisions pour litiges font l'objet d'une analyse au cas par cas et sont évaluées sur la base des avis formulés par les avocats en charge des dossiers.

Lorsque le Groupe attend le remboursement partiel ou total du montant provisionné, par exemple du fait d'une couverture d'assurance ou d'une garantie de passif, le remboursement est comptabilisé uniquement lorsqu'il est certain.

3-22 IMPOTS DIFFERES

Conformément à la norme IAS 12 «Impôts sur le résultat», des impôts différés sont calculés sur les différences temporaires entre la base imposable et la valeur en consolidation des actifs et passifs.

Les différences temporaires imposables proviennent principalement :

- de l'élimination, dans les comptes consolidés, des écritures constatées dans les états financiers des filiales en application d'options fiscales dérogatoires,
- des retraitements effectués sur les états financiers de filiales consolidées pour aligner les principes comptables utilisés avec ceux du Groupe.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués selon la méthode du report variable, sur la base des taux et des réglementations fiscales en vigueur ou quasi adoptés à la date de clôture, et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé.

Les actifs d'impôts différés sont constatés et maintenus au bilan dans la mesure où il est plus probable qu'improbable qu'ils soient récupérés au cours des années ultérieures, c'est à dire qu'un bénéfice imposable futur sera disponible, qui permettra d'imputer les différences temporelles. De même, les actifs d'impôt différés sur le report en avant des pertes fiscales non utilisées sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales non utilisées pourront être imputées.

L'appréciation par le Groupe de sa capacité à récupérer ces actifs, repose principalement sur les éléments suivants :

- les prévisions de résultats fiscaux futurs ;
- l'existence de différences temporaires taxables ;
- l'analyse de la part des charges exceptionnelles ne devant pas se renouveler à l'avenir, incluses dans les pertes passées ;
- enfin, l'historique des résultats fiscaux des années précédentes.

3-23 CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires est constitué par les ventes de produits finis et les ventes de biens dans le cadre des activités principales du Groupe, nettes de la taxe sur la valeur ajoutée, des retours de marchandises, des rabais et des remises, et déduction faite des ventes intragroupe.

Conformément à la norme IAS 18 «Produits des activités ordinaires», les ventes de biens et produits finis sont enregistrées lorsque les risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens et produits ont été transférés à l'acheteur. Les produits provenant de prestations de services sont enregistrés en fonction des prestations effectivement rendues au cours de l'exercice.

3-24 SUBVENTIONS PUBLIQUES

Les subventions publiques sont comptabilisées à leur juste valeur lorsqu'il existe une assurance raisonnable qu'elles seront reçues et que le Groupe se conformera aux conditions d'octroi de ces subventions.

Les subventions publiques se rapportant à des coûts sont reportées et comptabilisées au compte de résultat sur les périodes nécessaires pour les rattacher aux coûts liés qu'elles sont censées compenser.

Les subventions publiques se rapportant à l'acquisition d'immobilisations corporelles sont incluses dans les passifs non courants en subventions publiques différées et créditées au compte de résultat de façon linéaire sur la durée d'utilité attendue des actifs concernés.

3-25 RESULTAT OPERATIONNEL

Compte-tenu de la nature de l'activité du Groupe, la présentation du compte de résultat par fonction a été retenue.

En conformité avec les recommandations du Conseil National de la Comptabilité (CNC) et de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), le Groupe a fait le choix d'isoler les éléments non récurrents significatifs au sein de son résultat opérationnel et matérialise à ce titre le Résultat opérationnel courant et les Autres produits et charges opérationnels. Ces derniers ne comprennent que des éléments en nombre limité, inhabituels, anormaux et peu fréquents.

3-26 RESULTATS PAR ACTION

Le résultat net consolidé par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période.

Le résultat net dilué par action est obtenu en divisant le résultat consolidé par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation et en tenant compte des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

3-27 DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Les distributions de dividendes aux actionnaires de la Société sont comptabilisées en tant que dette dans les états financiers du Groupe au cours de la période durant laquelle les dividendes sont approuvés par les actionnaires de la Société.

3-28 ENGAGEMENTS D'ACHAT D'INTERETS MINORITAIRES

Les autres passifs à long terme comprennent notamment la dette relative aux options de vente (put) consentis aux minoritaires. La juste valeur de la dette est comptabilisée en tant que passif financier avec pour contrepartie une réduction des intérêts minoritaires. Lorsque la valeur de l'engagement excède le montant des intérêts minoritaires, le solde est comptabilisé en capitaux propres part du Groupe.

Le passif relatif aux engagements de rachats de minoritaires correspond à la valeur actuelle du prix d'exercice de l'option de vente des titres de CRC (cf. note 30-1). La révision de la norme IAS 27 en 2010 n'a pas d'impact chez SIPH, n'ayant historiquement pas opté pour la comptabilisation de « goodwill en cours ».

NOTE 4 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Au 31 décembre 2011, les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont les suivantes :

Noms	Adresse
Société Internationale de Plantations d'Hévéas SA (SIPH)	53, rue du Capitaine Guynemer, 92400 Courbevoie (France)
Cavalla Rubber Estates Ltd	Gedetarbo, Maryland County (République du Libéria)
Ghana Rubber Estates Ltd (GREL)	P.O Box 228 Takoradi (Ghana)
Société Africaine de Plantations d'Hévéas (SAPH)	Rue des Gallions ; Zone Portuaire Abidjan 01 (Côte d'Ivoire)
Rubber Estates Nigéria Limited (REN)	Ovia s/w LG (Nigéria)

Les pourcentages d'intérêt et de contrôle se présentent comme suit en 2011 et en 2010 :

Sociétés	Pourcentage de contrôle		Pourcentage d'intérêt	
	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2010
CRC	60%	60%	60%	60%
GREL	60%	60%	60%	60%
SAPH	68,06%	68,06%	68,06%	68,06%
REN	70,32%	70,32%	70,32%	70,32%

Toutes les filiales citées ci-dessus sont consolidées par intégration globale.

NOTE 5 – CONVERSION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de la société RENL, libellés en Nairas Nigériens, ont été convertis en euros aux taux suivants en 2011 et en 2010 :

RENL	Taux
Taux au 1er janvier 2011	201,123
Taux au 31 décembre 2011	206,495
Taux moyen sur l'exercice 2011	214,736
Taux moyen sur l'exercice 2010	202,891

Les états financiers de la société SAPH intégrés dans la consolidation, libellés en Francs CFA, ont été convertis en euros aux taux suivants en 2011 et en 2010 :

SAPH	Taux
Taux au 1er janvier 2011	655,957
Taux au 31 décembre 2011	655,957
Taux moyen sur l'exercice 2011	655,957
Taux moyen sur l'exercice 2010	655,957

Les comptes de la société GREL sont tenus en euros et ne sont donc pas impactés par les problématiques de conversion.

Les états financiers de la société CRC intégrés dans la consolidation, libellés en dollars américains, ont été convertis en euros aux taux suivants en 2011 et en 2010 :

CRC	Taux
Taux au 1er janvier 2011	1,3252
Taux au 31 décembre 2011	1,2949
Taux moyen sur l'exercice 2011	1,3924
Taux moyen sur l'exercice 2010	1,3279

NOTE 6 – ECARTS D’ACQUISITION ET AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

6-1 ECARTS D’ACQUISITION

Les goodwill sont affectés aux unités génératrices de trésorerie du Groupe, qui sont identifiées en fonction du pays dans lequel les activités sont exercées et du secteur d’activité :

Unités génératrices de trésorerie / Rubriques	SAPH (Côte d’Ivoire)	REN (Nigéria)	CRC (Liberia)	Total
Valeur nette au 31 décembre 2010	11 606	4 089	5 197	20 891
Variation de la différence de conversion	-	-106	122	15
Valeur nette au 31 décembre 2011	11 606	3 982	5 318	20 906

A la clôture de chaque exercice, SIPH procède à des tests de dépréciation sur les écarts d’acquisition.

La méthode d’évaluation retenue pour la détermination des valeurs d’usage est celle des flux de trésorerie futurs actualisés.

Les prévisions d’activité sont basées sur les plans d’affaires arrêtés par la Direction avec la collaboration de l’opérateur technique Michelin sur vingt à trente ans selon le cycle de maturité des projets. Ces plans incluent des hypothèses économiques jugées réalistes par le management du Groupe, qu’il s’agisse du niveau d’activité ou du cours du caoutchouc.

Les cours du caoutchouc et les taux d’actualisation qui ont été retenus sont identiques à ceux retenus pour l’évaluation en juste valeur des actifs biologiques (cf. note 8) :

Le taux d’actualisation ressort à :

- ☛ 14,77% pour la Côte d’Ivoire (SAPH) contre 14,79% en 2010
- ☛ 15,84% pour le Libéria (CRC) contre 14,06% en 2010
- ☛ 11,30% pour le Nigéria (REN) contre 13,75% en 2010
- ☛ 12,40% pour le Ghana (GREL) contre 11,88% en 2010

Les résultats des tests de sensibilité démontrent que le point d’équilibre ressort à 2,15 €/kg pour CRC (Libéria) et à 1,8 €/kg pour RENL (Nigéria), contre un cours du caoutchouc (SICOM) utilisé dans les tests d’impairment de 2,48 €/kg en 2012, 2,32 €/kg en 2013 et environ 2,10 €/kg pour les années suivantes pour l’ensemble des filiales.

6-2 AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les autres immobilisations, d’un montant de 471 milliers d’euros au 31 décembre 2011 et de 509 milliers d’euros au 31 décembre 2010, concernent principalement des logiciels.

Des tests de perte de valeur des actifs ne sont mis en œuvre pour les immobilisations amortissables que lorsque des événements ou modifications d’environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur. A la clôture de l’exercice 2011, aucun indice de perte de valeur n’a été identifié concernant les actifs incorporels amortissables du Groupe.

NOTE 7 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Ce poste se détaille comme suit par nature :

Rubriques	Valeur Brute 01/01/2011	Acqui- sition	Cessions	Transferts	Diff. de conversion	Valeur Brute 31/12/2011
. Terrains	278	-	-	-	-	278
. Bâtiments	41 635	2 090	-603	1 602	-25	44 699
. Matériel et outillage industriel	23 006	999	-1 378	522	-116	23 033
. Matériel de bureau	4 098	607	-550	68	-17	4 205
. Matériel de transport	12 900	2 353	-1 629	598	-1	14 221
. Installations et agencements	9 009	587	-271	122	3	9 450
. Autres immobilisations en cours	6 882	9 759	-	-4 403	240	12 478
. Autres immobilisations corporelles	371	-	-28	14	-	357
TOTAL	98 178	16 393	-4 459	-1 476	84	108 720
Rubriques	Amortis- sements 01/01/2011	Dotations	Cessions	Transferts	Diff. de conversion	Amortis- sements 31/12/2011
. Terrains	-	-	-	-	-	-
. Bâtiments	21 122	1 524	-487	-	-3	22 156
. Matériel et outillage industriel	15 558	2 621	-1 242	-	-40	16 898
. Matériel de bureau	2 898	492	-520	-	-9	2 861
. Matériel de transport	8 670	2 216	-1 561	-	-2	9 322
. Installations et agencements	3 348	823	-243	-	-	3 930
. Autres immobilisations corporelles	125	66	-	-	-	176
. Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-	-
TOTAL	51 720	7 743	-4 069	-	-52	55 342

La valeur nette des immobilisations corporelles se détaille comme suit par nature :

Rubriques	Valeur nette 31/12/2011	Valeur nette 31/12/2010
Terrains	278	278
Bâtiments – Constructions	22 543	20 514
Matériel et outillage industriel	6 135	7 447
Matériel et mobilier de bureau	1 345	1 199
Matériel de transport	4 898	4 230
Installation et agencement	5 520	5 662
Autres immobilisations corporelles	181	246
Immobilisations corporelles en cours autres	12 478	6 883
TOTAL	53 378	46 458

NOTE 8 - ACTIFS BIOLOGIQUES

Ce poste se détaille comme suit par nature d'actifs biologiques (hévéas) :

Rubrique	Valeur nette 31/12/2011	Valeur nette 31/12/2010
Plantations immatures et matures	147 385	149 905
Pépinières	2 463	1 904
TOTAL	149 848	151 809
Dont :		
SAPH	70 786	74 953
GREL	33 649	30 454
REN	38 380	39 943
CRC	7 034	6 459
TOTAL	149 848	151 809

Les variations de la valeur comptable des actifs biologiques se résument comme suit entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre :

Rubrique	2011	2010
Au 1 ^{er} janvier	151 809	124 910
Variation nette des pépinières	551	-745
Ecart de conversion	7	23
Changement d'estimation (cf. note 3.12)	-32 240	
Variations de juste valeur	29 721	27 621
Au 31 décembre	149 848	151 809

Les plantations matures et immatures ont été évaluées sur la base du rapport d'expert au 31 décembre 2011,

Partant de la même analyse selon laquelle il n'existe pas de marché actif pour les plantations d'hévéas et que les transactions ne sont pas fréquentes, surtout pour des plantations sans usine de transformation. La méthode retenue est donc celle des Discounted Cash Flows (DCF).

Le taux d'actualisation ressort à 14,77 % pour la Côte d'Ivoire (SAPH) (14,79 % en 2010), 11,30 % pour le Nigéria (REN) (13,75 % en 2010), 12,40 % pour le Ghana (GREL) (11,88 % en 2010), et à 15,84 % pour le Libéria (CRC) (14,06 % en 2010).

Le cours du caoutchouc (SICOM) est estimé à 2,48 €/kg pour 2012, à 2,32 €/kg pour 2013, et environ 2,10 €/kg pour les années suivantes.

L'évaluation à la juste valeur des plantations est donc sensible aux cours du caoutchouc retenus, et, dans une moindre mesure, au taux d'actualisation :

- une variation de 0,05 € / kg sur les estimations des cours pour les années 2012 à 2015 génère une variation d'environ 4% de la juste valeur des plantations au 31 décembre 2011 ;
- une variation de 1 point du taux d'actualisation génère une variation d'environ 6% de la juste valeur des plantations au 31 décembre 2011.

La superficie des plantations d'hévéas se présente comme suit au 31 décembre 2011 et au 31 décembre 2010 :

Filiales	Plantations matures (en hectares)		Plantations immatures (en hectares)		En cours d'abattage (en hectares)		Total (en hectares)	
	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2010
SAPH	17 294	17 556	4 051	3 826	257	524	21 602	21 906
GREL	8 040	8 235	4 413	4 215	530	519	12 982	12 969
REN	9 057	8 720	3 385	3 154	357	226	12 799	12 100
CRC	4 421	4 510	667	352	0	281	5 088	5 143
Total	38 811	39 022	12 517	11 547	1 144	1 550	52 472	52 119

La variation nette des pépinières, positive en 2011, montre les efforts fait pour la préparation du matériel végétal dans le cadre du replanting et des extensions.

La production se présente comme suit au 31 décembre 2011 et au 31 décembre 2010 :

PRODUCTIONS EXERCICE 2011					
En milliers de tonnes DRC					
	SAPH	GREL	NIGERIA	CRC	TOTAL
Production propre	35	11	17	4	66
Achats	63	6	3	1	73
TOTAL	97	17	20	5	139
%Achat/total	64.4%	38.2%	14.5%	27.5%	52.7%

PRODUCTIONS EXERCICE 2010					
En milliers de tonnes DRC					
	SAPH	GREL	NIGERIA	CRC	TOTAL
Production propre	32	10	17	5	64
Achats	56	5	0	2	63
TOTAL	88	15	17	7	128
%Achat/total	63.4%	34.5%	2.5%	23.8%	49.5%

Il n'y a aucun actif biologique dont la propriété est soumise à des restrictions. Aucun actif biologique n'est donné en nantissement de dette.

Aucun engagement pour le développement ou l'acquisition d'actif biologique n'a été concédé par le groupe.

Le groupe ne reçoit aucune subvention portant sur ces actifs biologiques.

NOTE 9 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Ce poste comprend :

Rubriques	Valeur brute 31/12/2011	Provisions 31/12/2011	Valeur nette 31/12/2011	Valeur nette 31/12/2010
Titres de participation non consolidés	89	12	76	76
Autres immobilisations financières	1 705	401	1 304	1 304
Total	1 794	414	1 380	1 380

Le poste « Autres immobilisations financières » comprend un dérivé de trésorerie de 106 K€ (Cap Euribor 3 mois).

NOTE 10 - AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Les autres actifs non courants concernent les sociétés SAPH, GREL, CRC et se détaillent comme suit :

Rubrique	31/12/2011	31/12/2010
Avances au personnel & autres créances	2 730	350
Avances aux planteurs	0	6
Total	2 730	355

L'augmentation du poste « Avances au personnel & autres créances » provient essentiellement de la constatation de la créance de SAPH envers l'organisme en charge de la gestion de ses engagements de retraite. Cette créance correspond aux droits à remboursement futurs.

NOTE 11 - STOCKS

Les stocks et en cours se décomposent comme suit par catégorie :

Rubrique	31/12/2011	31/12/2010
<u>Caoutchouc</u>		
Matières premières	39 175	33 703
Produits finis	19 718	25 695
<u>Autres</u>	11 297	9 468
Total	70 190	68 866

Les stocks de matières premières (fonds de tasse) sont valorisés à la juste valeur, laquelle correspond au prix de marché pour le caoutchouc non usiné.

Au Ghana, comme en Côte d'Ivoire, la profession qui est organisée et structurée, fixe mensuellement un prix minimum d'achat pour le caoutchouc non usiné. En l'absence d'un marché organisé au Nigéria, le prix de marché retenu pour notre filiale REN est celui du Ghana. La société CRC (Libéria) commercialisant son caoutchouc non usiné en Côte d'Ivoire, le prix utilisé pour valoriser la matière non transformée est celui de la Côte d'Ivoire.

Au 31 décembre 2011, les stocks caoutchouc de matières premières et de produits finis s'analysent comme suit :

Rubrique	Quantité (en tonnes)	Prix unitaire (€/Kg)	Valeur (en milliers d'euros)
Matières premières :			
SAPH	20 428	1,3882	28 358
GREL	2 453	1,5642	3 837
REN	3 025	1,5642	4 732
CRC	1 619	1,3882	2 248
Total	27 525	1,4232	39 175

Rubrique	Quantité (en tonnes)	Prix unitaire (€/Kg)	Valeur (en milliers d'euros)
Produits finis :			
SAPH	9 207	1,5582	14 346
GREL	1 342	1,7406	2 336
REN	1 728	1,7570	3 036
Total	12 277	1,6061	19 718

Au 31 décembre 2010, les stocks caoutchouc de matières premières et de produits finis s'analysaient comme suit :

Rubrique	Quantité (en tonnes)	Prix unitaire (€/Kg)	Valeur (en milliers d'euros)
Matières premières :			
SAPH	12 664	1,8336	23 220
GREL	1 290	1,9480	2 513
CRC	2 346	1,8336	4 302
REN	1 883	1,9480	3 668
Total	18 183	1,8535	33 703

Rubrique	Quantité (en tonnes)	Prix unitaire (€/Kg)	Valeur (en milliers d'euros)
Produits finis :			
SAPH	10 786	1,9977	21 547
GREL	1 093	2,1072	2 304
REN	867	2,1266	1 844
Total	12 746	2,0159	25 695

Aucune dépréciation n'a été enregistrée sur les stocks dans les comptes au 31 décembre 2011 et au 31 décembre 2010.

NOTE 12 - CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS

Rubriques	31/12/2011	31/12/2010
Créances clients et comptes rattachés	53 951	39 178
<i>dont créances clients</i>	36 933	39 027
<i>dont comptes courants financiers</i>	17 018	151
Dépréciation des clients et comptes rattachés	-1 293	-1 146
Créances clients – net	52 658	38 031
Créances sur l'Etat et autres	14 273	13 892
Charges constatées d'avance	279	2 968
Total	67 210	54 891
Partie à long terme	-	-
Partie à court terme	67 210	54 891

Au 31 décembre 2011, des créances s'élevant à 1 293 milliers d'euros (*contre 1 146 milliers d'euros au 31 décembre 2010*) ont été provisionnées. Les créances dépréciées concernent des clients qui ont rencontré des difficultés économiques imprévues. Le classement par antériorité de ces créances est indiqué ci-après :

	Au 31/12/2011	Au 31/12/2010
Entre six mois et un an	91	95
A plus d'un an	1 202	1 051
	1 293	1 146

Le tableau ci-dessous indique les variations de la provision pour dépréciation des créances :

	Montant en milliers d'euros
Au 1er janvier 2010	1 127
Provision pour dépréciation des créances	18
Reprise inutilisée	-
Reclassement	-
Ecart de conversion	1
Au 31 décembre 2010	1 146
Provision pour dépréciation des créances	147
Reprise inutilisée	-
Reclassement	-
Ecart de conversion	-0,4
Au 31 décembre 2011	1 293

Les montants au titre de la constitution et de la reprise de dépréciation des créances ont été inclus dans la rubrique « Autres produits et charges d'exploitation » dans le compte de résultat. Les montants imputés au compte de provision sont généralement repris lorsqu'aucun recouvrement complémentaire de trésorerie n'est anticipé.

Par ailleurs, au 31 décembre 2011, les créances clients représentent un montant de 36 933 milliers d'euros. Ces créances se rapportent à un certain nombre de clients qui n'ont pas d'historique récent de défaillance. Le classement par échéance de ces créances est indiqué ci-après :

	Au 31/12/2011	Au 31/12/2010
A moins de 3 mois	36 428	38 343
Entre 3 et 6 mois	505	684
Entre 6 et 9 mois	-	-
Entre 9 et 12 mois	-	-
Total	36 933	39 027

Au 31 décembre 2011, il n'y a pas de créances échues non dépréciées.

Les modalités de paiement des clients caoutchouc habituellement pratiquées au sein du Groupe (*remise documentaire contre paiement*) limitent le risque de non-paiement.

Les valeurs comptables des créances et autres débiteurs sont libellés majoritairement en euros.

Les autres catégories incluses dans les créances et autres débiteurs ne comportent pas d'actifs dépréciés.

L'exposition maximum au risque de crédit à la date de clôture représente la juste valeur de chaque catégorie de créances précitées.

NOTE 13 – AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS / PASSIFS FINANCIERS COURANTS

Rubriques	31/12/2011	31/12/2010	VARIATION
<u>Autres Actifs financiers courants</u>	3 372	23 249	-19 878
Appels de marge sur contrats de couverture caoutchouc	-	23 000	-23 000
Juste valeur des contrats de couverture caoutchouc	3 325	-	3 325
Comptes en devises	46	249	-203

Rubriques	31/12/2011	31/12/2010	VARIATION
<u>Autres Passifs financiers courants</u>	46	32 183	-32 137
Juste valeur des contrats de couverture caoutchouc	-	31 934	-31 934
Comptes en devises	46	249	-203

Ce poste comprend les instruments de couverture à terme pour se prémunir du risque de volatilité des cours du caoutchouc. Ces éléments sont valorisés à leur juste valeur, correspondant à leur mise au marché au cours de clôture. Le passage de la position créditrice à la position débitrice à clôture 2011 provient de la baisse des cours sur le dernier trimestre 2011.

Du fait de la baisse conjoncturelle constatée sur les cours du caoutchouc au cours du quatrième trimestre 2011, il n'y a pas eu d'appels de marge sur contrat de couverture caoutchouc au 31 décembre 2011.

INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES

• Contrats SWAP

Au 31 décembre 2011, l'engagement donné dans le cadre des contrats SWAP est de 13 975 tonnes de caoutchouc à échéance 2012 et 2013, soit 38,6 millions d'euros. La valorisation de ce dérivé au cours de clôture s'élève à 3 325 milliers d'euros.

Les contrats de couverture dénoués au cours de l'exercice 2011 ont dégagé une charge nette de – 20 754 milliers d'euros comptabilisés en diminution du chiffre d'affaires.

Variations de justes valeurs d'instruments dérivés matières directement reconnus en capitaux propres :

En K€	
Au 31 décembre 2010	-31 934
recyclé en charges / (produits) de l'exercice	20 754
Variation de la période	14 505
Au 31 Décembre 2011	3 325

NOTE 14 – TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

	31/12/2011	31/12/2010
Liquidités (Note 25-3)	46 338	12 443
Valeurs mobilières de placement et dépôts bancaires à court terme (Note 25-3)	32 853	14 886
	79 191	27 329

NOTE 15 – CAPITAL APPORTE ET PRIMES D'EMISSION

Rubriques	Nombre d'actions	Capital (actions ordinaires)	Primes d'émission	Total
Au 1er janvier 2010	5 060 790	11 569	25 179	36 748
Au 31 décembre 2010	5 060 790	11 569	25 179	36 748
Au 31 décembre 2011	5 060 790	11 569	25 179	36 748

	2011	2010	2009
Bénéfice revenant aux actionnaires de la Société (en milliers d'euros)	59 130	66 143	38 955
Nombre moyen d'actions en circulation	5 060 790	5 060 790	5 060 790
Résultat de base et dilué par action (€ par action)	11,68	13,07	7,70

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 27 juin 2011 a décidé de distribuer un dividende d'un montant total de 27 834 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2011, les deux plus importants actionnaires sont les suivants :

	SIFCA		Compagnie Financière Michelin	
	% capital	% droits de vote	% capital	% droits de vote
Au 31 décembre 2010	55,59%	63,29%	20%	22,77%
Au 31 décembre 2011	55,59%	63,29%	20%	22,77%

NOTE 16 – FOURNISSEURS ET AUTRES CREDITEURS

Rubriques	31/12/2011	31/12/2010
Fournisseurs	14 635	10 987
Dettes fiscales et sociales, hors dette d'impôt	7 789	7 226
Autres dettes	5 723	4 463
Total	28 147	22 676
Partie à long terme	-	-
Partie à court terme	28 147	22 676

NOTE 17 – EMPRUNTS

Rubriques	31/12/2011	31/12/2010
Non courants		
Emprunts bancaires	26 379	4 551
Emprunts obligataires convertibles	361	349
Emprunts Etat	2 637	3 088
Autres emprunts	1 028	-
	30 405	8 981
Courants		
Découverts bancaires (Note 25-3)	516	6 416
Emprunts bancaires	3 809	2 425
Emprunts Etat	771	686
Crédit spot	-	6 860
	5 097	16 387
Total des emprunts	35 501	25 367

Préalablement à son acquisition par SIPH (Note 4), la société CAVALLA RUBBER CORPORATION INC. avait émis en date du 20 décembre 2007, 1 000 000 obligations convertibles au taux LIBOR +3%, d'une valeur nominale de 1 dollar américain. Les obligations venaient à échéance trois ans après leur date d'émission et sont remboursables à leur valeur nominale, soit 1 million de dollars américains (0,6 million d'euros), ou peuvent être converties en actions au gré du porteur. Au 31 décembre 2011 aucune disposition n'avait été prise en vue soit du remboursement de ses obligations, soit de leur conversion en actions.

Dans le cadre de l'acquisition de CAVALLA RUBBER CORPORATION INC., le vendeur a transféré à SIPH 60 % des obligations émises par la société CAVALLA RUBBER CORPORATION INC. L'analyse de la substance du contrat a conduit à enregistrer en passif l'intégralité de cet emprunt obligataire.

Deux nouveaux emprunts ont été contractés par SIPH en 2011 pour un total de 15,5 millions d'euros (les intérêts au 31/12/2011 s'élèvent à 0,3 million d'euros). Ils sont destinés au financement (i) du rachat de la participation minoritaire de SRI dans CRC (réalisé le 6 janvier 2012 à hauteur de 9 MUSD pour les titres et 2MUSD pour les avances d'actionnaires) et (ii) au refinancement des investissements réalisés, et restant à réaliser, par CRC grâce à un apport en comptes courants de SIPH
Un nouvel emprunt a été contracté d'un montant de deux milliards de nairas (équivalent de 9,7 millions d'euros) par REN en 2011 dans le cadre de son développement.

Les postes « emprunts bancaires non courants » et « emprunts bancaires courants » comprennent respectivement 191 milliers d'euros et 54 milliers d'euros de juste valeur du Swap de taux Société Générale. Ce même poste comprend aussi 360 milliers d'euros de juste valeur du Swap de taux Crédit Agricole.

• Swap de taux

Au 31 décembre 2011, la valorisation du swap de taux Société Générale s'élève à -245 K€ (*contrepartie capitaux propres*).

Variations de justes valeurs d'instruments financiers directement reconnus en capitaux propres :

En K€	Couverture de flux Taux
Au 31 décembre 2010	-339
Variation de valeur	-25
recyclé en charges / (produits) de l'exercice	119
Variation de la période	94
Au 31 décembre 2011	-245

Au 31 décembre 2011, la valorisation du swap de taux Crédit Agricole s'élève à -360 K€ (*contrepartie capitaux propres*).

Variations de justes valeurs d'instruments financiers directement reconnus en capitaux propres :

En K€	Couverture de flux Taux
Au 31 décembre 2010	0
Variation de valeur recyclé en charges / (produits) de l'exercice	-384 24
Variation de la période	-360
Au 31 décembre 2011	-360

Les échéances des emprunts non courants sont indiquées ci-après :

Rubriques	2011	2010
Entre 1 et 2 ans	6 984	2 518
Entre 2 et 5 ans	13 612	3 418
Supérieurs à 5 ans	9 809	3 044
	30 405	8 981

Les caractéristiques des emprunts bancaires et d'Etat (*part courante et non courante*) contractés par SIPH et ses filiales sont résumées comme suit :

Organisme	Taux	Taux fixe/variable	Montant dû au 31/12/2011 (en milliers d'euros)	Montant dû au 31/12/2010 (en milliers d'euros)
SIPH				
.Société Générale	5,65%	Fixe*		
Principal Intérêts			4 245 75	5 482 97
.Banque Palatine	3,20%	Fixe*		
Principal Intérêts			8 000 1	
.Crédit Agricole	3,99%	Fixe*		
Principal Intérêts			7 860 17	
REN				
.Zenith bank	7,50%	Fixe		
Principal Intérêts			9 685 -	
SAPH				
. BICICI	7,50%	Fixe		
Principal Intérêts			287 -	1 376 2
GREL				
. Etat ghanéen	2,50%	Fixe		
Principal Intérêts			3 408 18	3 774 20
Total			33 597	10 750

* *taux fixe après couverture*

L'emprunt de 9 040 milliers d'euros contracté à l'origine par GREL figure au bilan consolidé pour son coût amorti. Le taux d'intérêt effectif de cet emprunt ressort à 4.5 %.

NOTE 18 – ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AVANTAGES ASSIMILES

Outre les autres avantages à long terme du personnel des filiales REN & CRC pour un montant de 317 milliers d'euros au 31 décembre 2011, ce poste comprend les indemnités de départ en retraite des employés du Groupe résumés comme suit :

Rubriques	31/12/2010	Augmen- tation	Diminution	Diff. De conv.	31/12/2011
Indemnités de départ en retraite	4 162	2 026	-317	-27	5 844

La variation annuelle consolidée des engagements de retraites qui est comptabilisée au poste « Frais généraux » dans le compte de résultat consolidé se décompose comme suit :

Rubrique	2011	2010
Coûts des services rendus	498	159
Coût financier	152	204
(Gains) / pertes actuarielles	1 059	176
Montant total (gain)/perte	1 709	539

Les hypothèses actuarielles principales se résument comme suit (*le taux d'inflation est pris en compte dans le taux d'augmentation des salaires*) :

Rubrique	REN		SIPH		SAPH		GREL	
	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010
Taux d'actualisation	12,00%	12,00%	4,60%	4,60%	3,50%	3,50%	12,00%	6,50%
Taux d'augmentation futur des salaires	10,00%	10,00%	2,50%	2,50%	3,00%	2,00%	15,00%	2,00%

NOTE 19 - AUTRES PASSIFS LONG TERME

	2011	2010
Autres passifs financiers long terme	6 951	4 489

Ce poste comprend l'évaluation de la dette future relative à l'option de vente (« put ») des minoritaires de CRC. La valorisation du « put » au 31 décembre 2011 correspond au prix d'acquisition des 40% des minoritaires en janvier 2012. Le complément de passif enregistré afin de traduire la juste valeur de cette option de vente, soit 3 214 milliers d'euros a affecté d'autant les réserves consolidées.

NOTE 20 - PROVISIONS POUR AUTRES PASSIFS

Ce poste est composé de diverses provisions d'un montant global de 1 883 milliers d'euros au 31 décembre 2011, lesquelles concernent principalement les filiales SAPH, GREL, et REN.

Rubrique	31/12/2010	Dotations	Reprises utilisées	Reclassement	Diff. de conv.	31/12/2011
Autres provisions pour charges à moins d'un an	174	61	0	131	-131	235
Autres provisions pour risques à moins d'un an	127	407	-2	-22	8	518
Provisions pour litiges à moins d'un an	319	759	-	22	30	1 130
Total	621	1 226	-2	131	-94	1 883

La provision pour risque intègre un contrôle fiscal en cours en Côte d'Ivoire et au Nigéria.

La provision pour litige intègre essentiellement une provision prud'homale au Ghana et une provision pour risque client au Nigéria.

NOTE 21 - IMPOTS DIFFERES

Les impôts différés actifs et passifs ressortent au 31 décembre 2011 à un passif net de 22 986 milliers d'euros (*dont, impôts différés actifs de 8 376 milliers d'euros et impôts différés passifs de 31 363 milliers d'euros*), contre un passif net de 18 853 milliers d'euros au 31 décembre 2010.

La variation des passifs d'impôts différés nets durant l'exercice 2011 est détaillée ci-après :

	Juste valeur des actifs biologiques	Juste valeur de la production agricole	Instruments financiers au coût amorti	Engagements de retraite	Déficits reportables imputables sur des bénéfices futurs	Juste valeur des instruments de couverture	Divers	Total
Au 1er janvier 2011	22 218	4 465	-13	-782	-891	-11 141	4 998	18 853
Incidence des réserves	-	-	-	-50	-34	12 048	-72	11 892
Débité du/(crédité au) compte de résultat (Note 24)	-2 387	-5 406	-7	-351	-445	-73	909	-7 759
Au 31 décembre 2011	19 831	-941	-20	-1 183	-1 370	835	5 835	22 986

Le poste « divers » comprend essentiellement des impôts différés sur retraitements fiscaux.

NOTE 22 - CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel se détaillent comme suit :

Catégorie	2011	2010
Salaires et traitements	27 862	24 653
Charges sociales	3 077	3 031
Total	30 940	27 683

Par ailleurs, les effectifs moyens des sociétés consolidées sont les suivants :

Catégorie	2011	2010
Permanents	7 452	6 971
Non permanents	3 970	4 234
TOTAL	11 422	11 205

Le personnel non permanent correspond à la main d'œuvre agricole employée en dehors d'un contrat de travail permanent, qui est rémunérée, selon le contexte local et conformément à la législation en vigueur, à la tâche ou à la saison.

NOTE 23 - COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

	2011	2010
Produits d'intérêts	1 161	448
Charges d'intérêts	-1 106	-936
Revenus des valeurs mobilières	169	17
Résultat de l'actualisation des créances et dettes	87	-173
Autres produits et charges financières	847	-470
Total	1 157	-1 115

NOTE 24 - IMPOT SUR LES SOCIETES

La charge d'impôt s'analyse comme suit :

	2011	2010
Impôts courants	-40 562	-27 052
Autres impôts exigibles sur résultat	1	0
Impôts différés (Note 21)	7 759	-10 419
Total	-32 802	-37 471

La rationalisation de la charge d'impôt se résume comme suit :

	2011	2010
Résultat de l'exercice	89 324	97 960
Charge / (produit d'impôt)	32 802	37 471
Résultat avant impôt	122 127	135 431
Taux d'impôt de la société mère	34,43%	34,43%
Charge / (Profit) d'impôt théorique	42 048	46 629
<u>Rapprochement :</u>		
- Différences permanentes	-320	2 256
- Différences de taux d'imposition	-13 148	-12 299
- Impôts de distribution	5 143	1 529
- Actifs d'impôts non reconnus par prudence	-441	165
- Utilisation des déficits non activés préalablement	-481	-808
Charge réelle d'impôt	32 802	37 471

NOTE 25 - TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE

25-1 GAINS ET PERTES LATENTS LIES AUX VARIATIONS DE JUSTE VALEUR

Rubriques	2011	2010
Investissements nets agricoles	7 215	5 422
<i>dont investissements</i>	7 854	6 794
<i>dont valeur brute sortie</i>	-639	-1 373
(Gain) / perte de juste valeur sur les plantations	2 520	-27 621
(Gain) / perte de juste valeur sur les stocks	21 110	-7 525
Total	30 845	-29 724

25-2 VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

Rubriques	2011	2010
Variation des stocks	-22 975	-18 753
Variation des clients et autres débiteurs	10 897	-40 623
Variation des fournisseurs et autres créditeurs	2 886	-3 198
Total	-9 193	-62 574

25-3 TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE A L'OUVERTURE ET A LA CLOTURE DE LA PERIODE

Les éléments composant la trésorerie et ses équivalents à l'ouverture et à la clôture de la période se présentent comme suit :

Rubriques	Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	Notes
Valeurs mobilières de placement	32 852	14 884	Note 14
Disponibilités	46 338	12 443	Note 14
Intérêts courus non échus s/ disponibilités	-		Note 14
<i>Sous-total Trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	<i>79 190</i>	<i>27 327</i>	
Découverts bancaires	-516	-6 416	Note 17
Intérêts courus non échus - passif	-33	-43	
Total	78 641	20 868	

NOTE 26 – EXTRAIT DU COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE AVANT/APRES APPLICATION DE LA NORME IAS41 SUR LES PLANTATIONS

Compte de Résultat consolidé-en K€	2011			2010		
	TOTAL	IAS41 *	Avant IAS41	TOTAL	IAS41 *	Avant IAS41
Chiffres d'affaires Caoutchouc	403 016		403 016	295 408		295 408
Chiffre d'Affaires total	422 340		422 340	317 984		317 984
Coûts des marchandises produites	-252 572		-252 572	-194 420		-194 420
Variations stock	-504	-21 110	20 606	25 457	7 525	17 392
Coûts des marchandises vendues	-253 076	-21 110	-231 966	-168 963	7 525	-176 487
Marge sur coûts directs	169 264	-21 110	190 374	149 021	7 525	141 497
Application IAS 41 sur les plantations	-9 735	-9 735		22 199	22 199	
Résultat Opérationnel Courant	120 689	-30 845	151 533	137 239	29 724	107 514
Résultat Opérationnel	120 969	-30 845	151 814	136 546	29 724	106 822
Coûts de l'endettement net	1 157		1 157	-1 115		-1 115
Charge d'impôt sur le résultat	-32 802	7 793	-40 595	-37 471	-9 226	-28 245
RESULTAT NET	89 324			97 960		

NOTE 27 - INFORMATIONS SECTORIELLES

Conformément aux règles de management et au reporting interne du Groupe, les informations sectorielles sont présentées par activités puis par zones géographiques. Le principal décideur opérationnel (PDO) du groupe SIPH est son Directeur Général.

27-1 INFORMATIONS PAR ACTIVITES

Les informations par activités au titre des exercices 2011 et 2010 se présentent de la manière suivante :

COMPTE DE RESULTAT	Caoutchouc		Autres activités		Total	
	2011	2010	2011	2010	2011	2010
Chiffre d'affaires	403 016	295 408	19 324	22 576	422 340	317 984
Dotations aux amortissements	-7 742	-7 535	-	-	-7 742	-7 535
Résultat opérationnel courant	120 939	137 802	-250	-563	120 689	137 239
Autres produits et charges opérationnels	568	-655	-	-	568	-655
Résultat opérationnel	121 219	137 109	-250	-563	120 969	136 546
Coût de l'endettement net	1 157	-1 115	-	-	1 157	-1 115
Résultat de l'exercice	89 574	98 523	-250	-563	89 324	97 960

BILAN ET AUTRES INFORMATIONS <i>(en milliers d'euros, à l'exception des effectifs)</i>	Caoutchouc		Autres activités		Total	
	2011	2010	2011	2010	2011	2010
ACTIFS SECTORIELS						
Ecarts d'acquisition	20 906	20 890	-	-	20 906	20 890
Immobilisations corporelles	53 378	46 458	-	-	53 378	46 458
Immobilisations financières	1 380	1 380	-	-	1 380	1 380
Actifs biologiques	149 848	151 809	-	-	149 848	151 809
Stocks et en cours	69 533	68 510	657	356	70 190	68 866
Clients et autres débiteurs	27 073	29 799	8 567	8 081	35 640	37 880
Autres actifs courants	28 901	13 099	2 669	3 912	31 570	17 010
Actifs non alloués	-	-	-	-	94 140	62 608
TOTAL DES ACTIFS CONSOLIDES					457 052	406 902
PASSIFS SECTORIELS						
Endettement financier, part à long terme	30 405	8 981	-	-	30 405	8 981
Provisions à long terme	13 111	8 963	-	-	13 111	8 963
Provisions courantes	1 883	621	-	-	1 883	621
Endettement financier, part à court terme	5 097	16 387	-	-	5 097	16 387
Fournisseurs	14 635	13 689	3 809	4 633	18 444	18 321
Dettes fiscales et sociales (hors dette d'impôt)	8 166	4 354	-	-	8 166	4 354
Autres passifs courants	27 256	54 171	-	-	27 256	54 171
Passifs non alloués	-	-	-	-	32 901	30 019
TOTAL DES PASSIFS CONSOLIDES					137 261	141 817
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	16 399	12 885	143	177	16 542	13 062
AUTRES INFORMATIONS						
Effectifs (moyens)	11 422	11 205	-	-	11 422	11 205

27-2 INFORMATIONS PAR ZONES GEOGRAPHIQUES

Les informations par zones géographiques au titre des exercices 2011 et 2010 se présentent de la manière suivante :

(en milliers d'euros, à l'exception des effectifs)		Chiffre d'affaires	Actifs sectoriels	Résultat opérationnel	Acquisitions d'immobilisa- tions corporelles et incorporelles	Effectifs (moyens)
Côte d'Ivoire	2 010	246 587	239 138	99 076	4 438	6 094
	2 011	319 968	239 955	77 319	4 503	6 176
Ghana	2 010	32 884	43 276	9 372	2 444	2 292
	2 011	48 539	55 557	20 220	4 304	2 351
Nigéria	2 010	38 429	42 677	25 245	3 152	1 540
	2 011	53 629	46 172	23 429	3 564	1 597
Libéria	2 010	84	19 203	2 852	2 851	1 258
	2 011	204	21 228	1	4 028	1 275
Total Afrique	2 010	317 984	344 294	136 546	12 885	11 184
	2 011	422 340	362 911	120 969	16 399	11 399
France	2 010	0	0	0	177	21
	2 011	0	0	0	143	19
Total	2 010	317 984	344 294	136 546	13 062	11 205
	2 011	422 340	362 911	120 969	16 542	11 418

NOTE 28 – TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

28-1 ACHATS ET VENTES DE BIENS ET SERVICES

Les comptes consolidés incluent des opérations effectuées par le Groupe dans le cadre normal de ses activités avec ses actionnaires et ses filiales. Les transactions se font au prix de marché.

Elles se résument de la manière suivante pour les années 2011 et 2010 :

28-1-1 Transactions réalisées entre SIPH et ses actionnaires

a) Année 2011 (en milliers d'euros)

Société Prestataire	Société Bénéficiaire	Charges	Produits	Nature de la transaction
SIPH	SIFCA	-	152	Ventes de marchandises
SIFCA	SIPH	2 418	-	Assistance technique
Michelin	SIPH	2 315	-	Assistance technique
SIFCA	SAPH	204	-	Loyer des bureaux

b) Année 2010 (en milliers d'euros)

Société Prestataire	Société Bénéficiaire	Charges	Produits	Nature de la transaction
SIPH	SIFCA	-	428	Ventes de marchandises
SIFCA	SIPH	1 525	-	Assistance technique
Michelin	SIPH	2 620	-	Assistance technique
SIFCA	SAPH	41	-	Loyer des bureaux

28-1-2 Transactions réalisées entre SIPH et ses filiales

En milliers d'euros	2011	2010
Produits	12 136	8 861
Charges	373 365	265 049

28-2 REMUNERATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE

Les rémunérations brutes versées dans le Groupe SIPH (ou par les sociétés qui la contrôlent ou qu'elle contrôle) aux membres du Conseil d'administration et de la Direction Générale au titre des années 2011 et 2010 ressortent comme suit :

Tableau 1

I -Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social			
		Exercice N-1	Exercice N
Yves LAMBELIN	Président du Conseil d'Administration de SIPH jusqu' en avril 2011 * Rémunérations dues au titre de l'exercice détaillées en tableau II	165 053	280 575
Jean-Louis BILLON	Président du Conseil d'Administration depuis avril 2011 * Rémunérations dues au titre de l'exercice détaillées en tableau II	161 080	178 321
Bertrand VIGNES	Directeur Général de SIPH depuis le 31/08/2009 * Rémunérations dues au titre de l'exercice détaillées en tableau II	265 574	247 125
Total		591 707	706 022

Il n'y a pas d'options, ni d'attribution d'actions au cours de l'exercice, ni au cours des exercices précédents

Tableau 2

II - Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social				
	Exercice N-1		Exercice N	
	montants dus	montants versés	montants dus	montants versés
Yves LAMBELIN				
Présidence du Conseil d'Administration jusqu'en avril 2011				
Total rémunération	165 053	165 053	280 575	280 575
* Rémunération Sifca	84 270	84 270	256 550	256 550
* Couverture sociale expatrié (1)	60 100	60 100	15 025	15 025
* Jetons de présence (2)	20 683	20 683	9 000	9 000
**dont SIPH	18 000	18 000	9 000	9 000
**dont SAPH	2 683	2 683	0	0
Jean-Louis BILLON				
Présidence du Conseil d'Administration SIPH (depuis avril 2011) & de SAPH				
Total rémunération	161 080	161 080	178 321	178 321
* Rémunération SAPH	107 571	107 571	122 438	122 438
* Couverture sociale expatrié (1)	34 400	34 400	35 200	35 200
* Jetons de présence (2)	19 109	19 109	20 683	20 683
**dont SIPH	18 000	18 000	18 000	18 000
**dont SAPH	1 109	1 109	2 683	2 683
Bertrand VIGNES				
Directeur Général				
Total rémunération	265 574	265 574	247 125	247 125
* Rémunération Sifca	210 574	210 574	195 125	195 125
* Couverture sociale expatrié (1)	55 000	55 000	52 000	52 000
* Jetons de présence (2)			0	0
**dont SIPH			0	0
**dont SAPH			0	0
Total	591 707	591 707	706 022	706 022

1) Rémunération uniquement constituée d'une couverture sociale expatriée (Santé, Retraite & Prévoyance)

2) Jetons de présence versés net de retenue à la source

Tableau 3

III - Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants		
	Montants versés au cours de l'exercice N-1	Montants versés au cours de l'exercice N
Alassane DOUMBIA (Début de mandat : 27 juin 2011)		
Jetons de présence (1)		
Autres rémunérations (3)		22 394
IMMORIV (Début de mandat : 27 juin 2011)		
Représentant permanent :		
- Pierre Billon		
Jetons de présence (1)		
Autres rémunérations		
SIFCA (Début de mandat : 27 juin 2011)		
Représentant permanent :		
- Frédérique VARENNES		
Jetons de présence (1)		4 000
<i>dont SIPH</i>		4 000
<i>dont SAPH</i>		
Autres rémunérations (3)		44 524
TRANSITYRE (Début de mandat : 27 juin 2011)		
Représentant permanent :		
- Jacques-Philippe Hollaender		
Jetons de présence (1)		
Autres rémunérations		
MBFP (Début de mandat : 27 juin 2011)		
Représentant permanent :		
- Thierry SERRES		
Jetons de présence (1)	1 109	1 109
<i>dont SIPH</i>		
<i>dont SAPH</i>	1 109	1 109
Autres rémunérations		
Joël CADIER - (Fin de mandat : 27 juin 2011)		
Jetons de présence (1)	3 375	1 125
Autres rémunérations		
Olivier de SAINT SEINE - (Fin de mandat : 27 juin 2011)		
Jetons de présence (1)	4 500	2 609
<i>dont SIPH</i>	4 500	1 500
<i>dont SAPH</i>		1 109
Autres rémunérations (3)	336 469	186 061
Total	345 453	261 822

1) Jetons de présence versés net de retenue à la source

2) Rémunération uniquement constituée d'une couverture sociale (Santé, retraite & prévoyance)

3) Rémunération brute due au titre d'un contrat de travail préexistant aux mandats exercés, et indiquée pour la période couvrant les mandats.

Aucune des modalités suivantes de rémunération n'est applicable par SIPH :

- Il n'existe pas de plan de souscription ou d'achat d'action, ni pour les mandataires sociaux, ni pour les salariés. En conséquence, aucune option de souscription ou d'achat d'action n'a été attribuée aux dirigeants « mandataires sociaux » de SIPH au cours de l'exercice 2011, et aucune option de souscription ou d'achat d'action n'a été levée par les dirigeants « mandataires sociaux » de SIPH au cours de l'exercice 2011.
- Il n'existe pas de plan d'attribution d'action de performance. En conséquence, aucune action de performance n'a été attribuée aux dirigeants « mandataires sociaux » de SIPH au cours de l'exercice 2011, et aucune action de performance n'est devenue disponible pour les dirigeants « mandataires sociaux » de SIPH au cours de l'exercice 2011.

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite complémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Yves LAMBELIN Président Directeur Général Président du Conseil d'Administration jusqu'en avril 2011		X	X			X		X
Jean-Louis BILLON Président du Conseil d'Administration à partir d'avril 2011		X	X			X		X
Bertrand VIGNES Directeur Général		X	X			X		X

(*) Régime de retraite expatrié classique (IRCAFEX, CRE)

28-3 MODALITES DES GARANTIES DONNEES OU REÇUES

28-3-1 Pacte d'actionnaires entre la Compagnie Financière Michelin, SIFCA et Parme Investissement et Immoriv

Un pacte d'actionnaires a été conclu le 18 juillet 2007, en présence de SIPH, entre la société en commandite par actions Compagnie Financière Michelin (ci-après désignée "CFM"), la société anonyme de droit ivoirien SIFCA et la société de droit ivoirien Parme Investissement et la société anonyme de droit des Iles Vierges Britanniques Immoriv.

La conclusion du pacte s'inscrit dans le cadre de la poursuite d'une politique de croissance dans le caoutchouc naturel au travers de la société SIPH. L'intention des parties est la réorganisation opérationnelle et fonctionnelle de SIPH afin de lui conférer et d'optimiser son rôle de holding financière et commerciale, animatrice du Groupe SIPH.

Ce pacte constitue un engagement de SIFCA et de Michelin afin d'éviter que le contrôle ne soit exercé de manière abusive par le ou les actionnaires majoritaires.

D'autre part, SIFCA et Michelin se sont engagés à ne pas agir de concert : cf. lettre à l'AMF du 20 décembre 2007.

Les mesures prises au sein des structures de gouvernances et notamment la dissociation des fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général, ainsi que la nomination d'un censeur indépendant au sein du conseil d'administration participent également à la limitation du risque de contrôle abusif.

Au 18 juillet 2007, les parties au pacte détiennent 3 825 570 actions SIPH, représentant 75,59 % du capital et 84,26% des droits de vote de cette société, répartis de la façon suivante :

Société	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
SIFCA	2 813 410	55,59%	562 682	71,41%
CFM	1 012 160	20,00%	101 216	12,85%
Total	3 825 570	75,59%	663 898	84,26%

Entrée en vigueur et durée du pacte

Le pacte est entré en vigueur à la date de sa signature, le 18 juillet 2007, pour une durée s'achevant le 30 mars 2015.

Engagement au maintien du niveau de participation

Parme Investissement et Immoriv, les actionnaires principaux de SIFCA, se sont engagées à conserver directement ou indirectement, une participation d'au moins 51% des droits de vote de SIFCA, cette dernière s'étant obligée quant à elle, à conserver directement ou indirectement, une participation d'au moins 34% des droits de vote de SIPH.

En cas de non-respect des engagements susmentionnés, le pacte prévoit que CFM pourra :

- exercer son droit de sortie conjointe totale,
- résilier certains contrats en vigueur entre les entités du Groupe Michelin et du Groupe SIPH.

Toutefois, dans le cas où un tel changement de contrôle entraînerait un cas de garantie de cours ou d'offre publique obligatoire, le droit de sortie conjointe proportionnelle et le droit de sortie conjointe totale seront caducs.

Droit de sortie conjointe totale de CFM

En cas de non-respect des engagements de maintien du niveau de participation de Parme Investissement et Immoriv, d'une part, et de SIFCA d'autre part, le pacte prévoit que CFM pourra exercer un droit de sortie conjointe totale.

Ce droit de sortie conjointe totale permettra à CFM de céder au cessionnaire la totalité des actions qu'il détient au moment de la notification du projet de cession par SIFCA.

Droit de préemption

Les signataires se sont consenti mutuellement un droit de préemption portant sur les titres SIPH qu'ils détiennent.

Toute partie cédante devra notifier préalablement à l'autre tout projet de cession à un tiers ou à tout autre actionnaire.

Les autres parties disposeront d'un délai de vingt jours à compter de cette notification, pour notifier à l'actionnaire cédant, l'exercice de son droit de préemption. A défaut d'exercice de son droit de préemption dans ce délai, la cession projetée pourra être réalisée en faveur du cessionnaire envisagé dans les conditions prévues initialement dans un délai de trente jours. Tout tiers qui deviendrait actionnaire de la société à la suite d'une cession hors marché par une des parties devra, comme condition de validité de ladite cession, consentir aux autres parties un droit de préemption portant sur les titres objet de la cession.

Droit de sortie conjointe proportionnelle de CFM

Le pacte prévoit une clause de sortie conjointe proportionnelle par laquelle SIFCA s'est engagée à informer CFM de tout projet de cession. CFM disposera d'un délai de vingt jours :

- pour exercer le droit de préemption, ou
- pour exercer son droit de céder au cessionnaire envisagé un nombre de titres proportionnel au nombre de titres cédés par Sifca.

En cas d'exercice par CFM du droit de sortie conjointe, la cession sera réalisée à la date, au prix et aux conditions mentionnés dans la notification adressée par SIFCA, y compris en cas de transfert d'apport.

En cas de refus du cessionnaire d'acquiescer les titres détenus par CFM, SIFCA ne pourra pas procéder à la cession projetée, sauf s'il achète les titres de CFM.

Clause relative à la gestion de SIPH

Il a été stipulé une clause relative à la composition et au fonctionnement du conseil d'administration de SIPH. Cette clause prévoit que la société devra être administrée par un conseil d'administration composé de six administrateurs, dont quatre administrateurs désignés par SIFCA, deux administrateurs par CFM. Il est prévu que CFM perdra son droit à une représentation au conseil si sa participation devient inférieure à 5% du capital de SIPH.

Il est prévu que pour l'adoption de certaines décisions importantes par SIPH le conseil d'administration devra statuer, sur première convocation, à l'unanimité des membres présents.

Sanction en cas de non-respect de la clause du pacte d'actionnaires relative à la gestion de la société SIPH

En cas de non-respect de la clause du pacte d'actionnaire relative à la gestion de SIPH, le pacte prévoit que CFM aura le droit de résilier de plein droit sans indemnité de sa part certains contrats conclus entre une entité du Groupe SIPH et une entité du Groupe Michelin.

Cession d'actions par SIFCA et ses affiliés à un actionnaire indésirable

Le pacte entend par "actionnaire indésirable" toute personne :

- ayant une activité concurrente de CFM ou de toutes autres entités du Groupe Michelin, ou ne respectant pas de manière notoire l'éthique que CFM et les autres entités du Groupe Michelin s'emploient à respecter notamment en terme de gouvernance d'entreprise, de respect des normes professionnelles et de développement durable, et,
- étant susceptible de détenir plus de 5 % du capital social et des droits de vote de la société SIPH.

Dans l'hypothèse où SIFCA et ses affiliés envisageraient de procéder à une cession de titres à un "actionnaire indésirable", CFM bénéficiera du droit de préemption sur les titres cédés et d'un droit de substitution. CFM devra notifier à SIFCA son intention d'exercer son droit de substitution à l'expiration d'une période de trois mois à compter de l'expiration de la période de vingt jours durant laquelle le droit de préemption pourra être exercé. En cas d'exercice par CFM du droit de substitution, la cession sera réalisée à la date, au prix et aux conditions mentionnées dans le projet de cession.

Dans l'hypothèse où CFM n'exerce pas son droit de préemption, ni son droit de substitution dans les délais, CFM bénéficiera de manière alternative à nouveau d'un droit de préemption avec les autres actionnaires ou d'un droit de résiliation de certains contrats en vigueur avec les entités du Groupe Michelin et du Groupe SIPH. Le droit de résiliation devra être réalisé dans un délai d'un mois.

28-3-2 Engagement donné par SIFCA au titre des actions qu'elle détient dans le capital social de SIPH

1 562 580 actions de SIPH détenues par SIFCA ont été nanties au profit d'établissements de crédit dans le cadre d'un emprunt obligataire souscrit par cette dernière.

28-3-3 Pacte d'actionnaires entre SIPH et la société Salala Rubber Investments Ltd (Vendeur de la société Cavalla Rubber Corporation Inc.)

Un pacte d'actionnaires avait été conclu en date du 24 avril 2008 dans le cadre de l'acquisition de la société CAVALLA RUBBER CORPORATION INC. (Note 4), entre SIPH et SALALA RUBBER INVESTMENTS LTD, société de droit anglais domiciliée à Glade House, 52-54 Carter Lane à Londres.

Ce pacte, conclu pour une durée de dix ans, renouvelable par tacite reconduction, précisait les engagements suivants :

- engagement par SIPH et Salala Rubber Investments Ltd de ne pas aliéner leur participation respective de 60% et 40% dans le capital social et les droits de vote de Cavalla Rubber Corporation Inc pour une durée de trois ans, soit jusqu'au 24 avril 2011 ;
- option d'achat (Call) de 40% des actions de la société Cavalla Rubber Corporation Inc. consentie par S.r.l. au profit de SIPH. Cette option d'achat est associée à une option de vente (Put) consentie par SIPH au profit de S.R.I. sur cette même participation de 40%. Ces deux options sont exerçables à compter du 24 avril 2011, pendant toute la durée du pacte. Les méthodes de valorisation du put sont identiques à celles de la valorisation du call.
- Le pacte précisait deux méthodes de valorisation du put et du call : l'une applicable pour valoriser le prix d'exercice alors que le projet est en cours de réhabilitation, soit jusqu'en avril 2013, l'autre s'appliquant au-delà. Les deux méthodes sont basées sur des approches DCF.
 - La première consiste à retraiter la situation nette de CRC en remplaçant la valeur historique des plantations figurant dans les comptes sociaux de CRC par sa juste valeur ;
 - La seconde consiste à valoriser CRC uniquement par actualisation des cash flow futurs (méthode purement DCF), en utilisant les méthodes de projections des cours du caoutchouc retenues dans le calcul de juste valeur des actifs biologiques.

La plus élevée de ces deux valeurs étant retenue pour valoriser l'option.

La période de « lock up » s'est achevée le 24 avril 2011, et depuis cette date les parties sont libres d'exercer leurs options respectives.

En janvier 2012, SIPH a procédé à l'acquisition de 40% des actions de la société CAVALLA RUBBER CORPORATION INC (CRC) détenues par SRI. Le pacte d'actionnaires entre SIPH et SRI a donc cessé de produire ses effets à la date du 6 janvier 2012. Cf. événement post clôture.

NOTE 29 – GESTION DES RISQUES

29-1 RISQUE LIE AUX FLUCTUATIONS DU MARCHE DU CAOUTCHOUC

29-1-1 Le marché du caoutchouc

La consommation mondiale connaît une augmentation régulière, de l'ordre de 3 à 4% par an et se déplace vers l'Asie.

L'offre, dont l'augmentation s'était jusqu'à présent adaptée à celle de la demande, semble depuis 2010 avoir plus de difficultés. Ainsi, en 2010, l'augmentation de la production des trois premiers pays producteurs (*Malaisie, Thaïlande et Indonésie soit 67 % de la production mondiale*) a été de 6,1 % tandis que celle de la demande a atteint 8,2 %.

Le caoutchouc Africain trouve naturellement son marché en Europe, et bénéficie d'un avantage concurrentiel par rapport à l'Asie de par sa proximité. Cependant l'évolution à la baisse des taux de fret Afrique Asie lui a ouvert ce nouveau marché.

Le marché du caoutchouc est cyclique. Après avoir connu, de 1998 à fin 2001, un bas de cycle, les cours se sont renforcés, jusqu'à atteindre un sommet au cours de l'été 2008. Le marché s'est brutalement retourné au cours du 4^{ème} trimestre 2008 pour repartir à la hausse au 2nd semestre 2009 et atteindre progressivement jusqu'à 5\$/kg en décembre 2010.

En 2011, les cours se sont maintenus sur les 3 premiers trimestres avec une moyenne de 4,8\$/kg, avant la baisse conjoncturelle constatée sur les marchés financiers, marquant le retournement du cycle haussier du caoutchouc, finissant l'année à 3,3\$/kg. La reprise des cours est progressive depuis le début 2012 pour se situer mi-mars à 3,75 \$/kg.

Dans ce contexte particulièrement volatil, le Groupe SIPH s'attache à maîtriser ses coûts et couvrir ses risques.

L'exploitation de l'hévéa s'exerce sur une durée de 40 ans, dont 7 ans environ avant les premières productions et ce, dans un marché cyclique ; l'offre s'adapte à l'évolution de la demande avec une inertie liée à la durée d'exploitation et de la période immature :

- la traversée d'un cycle bas est inhérente à l'activité. La possibilité de différer les investissements liés aux replantations en période de bas de cycle est un moyen pour l'entreprise de s'adapter à son contexte économique ;
- la gestion des replantations sur le long terme permet à SIPH de planifier sa production sur 20 à 30 ans à venir avec une augmentation régulière. Cette gestion patrimoniale des replantations permet à SIPH d'éviter de supporter le risque de cumuler une cyclicité des productions à celle des cours ;
- le niveau faible de l'endettement permet à SIPH de faire face à ses engagements en cas de retournement du marché.

29-1-2 Fluctuation des cours

Le caoutchouc est une matière première à cours variable, dont la volatilité s'est accentuée depuis quelques années.

Quatre types de risques liés à la fluctuation des cours sont identifiés :

a) Impact de la fluctuation des cours sur le résultat

Impact de la variation des cours sur le Résultat Opérationnel Courant – hors variation de juste valeur des actifs biologiques

Les résultats du Groupe sont liés aux cours du caoutchouc ; le Groupe commercialise un caoutchouc issu de deux origines : les plantations du Groupe d'une part, et les achats aux planteurs villageois, d'autre part.

Ces deux origines de caoutchouc ne contribuent pas de la même façon à la création de valeur ajoutée :

- le caoutchouc issu des plantations du Groupe a un coût de production indépendant du niveau des cours. SIPH génère donc une marge positive ou négative selon que le cours est supérieur ou inférieur au prix de revient : au-delà du point mort, la marge augmente proportionnellement aux cours ;
- le prix d'achat au planteur villageois est fixé en référence au SICOM 20. La qualité « 20 » cotée en dollars américains à Singapour (SICOM 20) est représentative de la majeure partie des productions du Groupe SIPH. Le prix de revient de ce caoutchouc suit donc les fluctuations du marché. Ainsi, en cas de hausse des cours, la marge au kilo dégagée sur ce caoutchouc acheté n'augmente pas aussi rapidement que celle réalisée sur le caoutchouc issu des plantations du Groupe.

Grâce à ces deux origines de caoutchouc, le Groupe dispose :

- d'un effet de levier en cas d'augmentation des cours, en raison des marges réalisées sur ses productions propres ;
- d'un effet « d'amortisseur » en cas de baisse des cours, la contribution positive du caoutchouc acheté permettant d'abaisser le point mort.

En 2011 une variation de 10 % à la hausse ou à la baisse des cours aurait eu un impact de l'ordre de 29,4 millions d'euros sur le Résultat Opérationnel Courant – hors variation des actifs biologiques.

Afin de se prémunir du risque de volatilité de ces cours, et pour se couvrir contre une baisse des prix qui pourrait affecter la marge du groupe sur les ventes de caoutchouc provenant de ses filiales, SIPH a mis en place des couvertures, avec des produits dérivés fermes ou optionnels.

Impact de la variation de juste valeur des actifs biologiques

Selon les normes IFRS, les plantations (actifs biologiques) sont évaluées à leur juste valeur. Cette méthode peut induire en cas de fluctuation des cours, une volatilité importante du Résultat Opérationnel Courant. Cette variation de juste valeur des actifs biologiques ne représente qu'un écart de valorisation des actifs n'induisant aucun mouvement de trésorerie.

b) Risques sur les produits dérivés destinés à sécuriser les prix de vente :

SIPH sécurise son chiffre d'affaires par la mise en place de produits dérivés (*ventes de couvertures, swap*).

Si les cours évoluent rapidement à la hausse, SIPH doit financer les appels de marge liés à ces produits dérivés. En 2010, les cours s'étaient appréciés de 1,5 \$ sur le 4ème trimestre, et SIPH avait dû financer 23 millions d'euros d'appel de marge. La mise en place de lignes de découvert adaptées permet au Groupe de faire face à ce risque.

Les produits dérivés étant utilisés pour sécuriser le prix des ventes physiques, il est indispensable que ces ventes de couvertures n'excèdent jamais la capacité de livraison du physique. Ce risque est géré prudemment par SIPH par des engagements dont les quantités et l'échelonnement dans le temps sont adaptées à celles de la production.

Le risque de retard de livraison ou de production – dans des cas de force majeure essentiellement - ne peut toutefois être totalement écarté. La prudence dans la prise d'engagements sur les produits dérivés permet de minimiser ce risque.

c) Impact sur le cycle de production : risque de fluctuation des cours entre achat et vente

Matières premières : le prix d'achat du caoutchouc (matières premières) acheté aux producteurs indépendants (50 % de la production de SIPH) est fixé chaque mois par l'organisation professionnelle des producteurs, en corrélation avec les cours internationaux.

Produits finis : les ventes sont conclues au fur et à mesure de la production, entre 1 à 3 mois avant l'embarquement. Le prix de vente est fixé au moment de la conclusion de la vente, sur la base des cours internationaux à cette date.

Le risque lié au décalage entre la date d'achat des matières et la date de fixation de prix de vente est donc réduit, mais fait l'objet de couverture quand il apparaît.

d) Risque sur stocks

Les stocks sont couverts par les ventes conclues mais non encore embarquées.

29-2 RISQUE LIE A LA SECURISATION DES FLUX

La matière première a une valeur marchande, négociable immédiatement dans les pays d'implantation. Des risques de détournement et de vols existent sur la matière première.

La situation dans les pays d'implantation implique une part importante de paiement en espèces. Des possibilités de détournement existent sur ces flux en espèces.

Enfin, des risques de fraude existent sur les comptes bancaires.

Pour faire face aux risques de détournement de la matière première, et pour sécuriser les flux monétaires, SIPH dispose d'outils spécifiques, adaptés à son activité et issus de son savoir-faire et de son expérience.

Outre les contrôles internes mis en place dans les filiales et au travers de l'expertise fournie par Michelin, des contrôles systématiques sont opérés par SIFCA, actionnaire majoritaire, dans le cadre de son contrat de prestations de services avec SIPH.

29-3 RISQUE PAYS

Le développement induit par l'activité hévéicole dans les régions rurales constitue un facteur fort d'intégration et d'adaptation de l'activité de SIPH à son contexte.

L'implantation de longue date du Groupe SIFCA en Afrique de l'Ouest permet d'avoir une connaissance concrète et réaliste du risque pays.

Le Groupe SIPH a décidé de renforcer systématiquement les mesures de sécurisation des personnes et des biens.

Côte d'Ivoire

Après le coup d'état de décembre 1999, un accord de paix signé en 2007 avait permis aux deux parties qui composent la Côte d'Ivoire depuis 2002 de trouver un compromis et de préparer l'élection présidentielle.

Les deux tours de cette élection ont eu lieu en octobre et novembre 2010 qui ont malheureusement débouché sur une crise grave de près de 5 mois.

Durant cette crise, la situation confuse dans le pays a généré de nombreuses difficultés pour l'activité. Cependant, de décembre 2010 à mi-mars 2011, SIPH et son actionnaire SIFCA ont pu mettre en place rapidement des solutions préventives et alternatives pour résoudre les difficultés de fonctionnement générées par cette situation.

Jusqu'à mi-mars 2011, SAPH qui avait anticipé ces difficultés a non seulement continué à produire et à commercialiser son caoutchouc, mais a même pu accélérer l'usinage et la commercialisation.

Après cette crise, les retards d'embarquement ont été progressivement rattrapés jusqu'à la fin de l'année 2011. Globalement, les effets matériels de cette crise ont été d'un impact relativement peu significatif pour SAPH, filiale ivoirienne du groupe.

La réunification du pays est maintenant effective, ce qui favorise la libre circulation des personnes et des biens. La reprise économique est perceptible même si elle est encore lente en raison de la désorganisation généralisée engendrée par la crise postélectorale et la paupérisation de la population.

Un climat de confiance s'installe progressivement du fait de l'amélioration de la sécurité. Plusieurs réformes sont annoncées au niveau de la filière café-cacao (principale ressource d'exportation du pays), du transport, des cotisations sociales, du SMIG, etc. qui vont certainement influencer l'activité économique.

Au niveau politique, les élections législatives se sont relativement bien déroulées. Un nouveau Président de l'Assemblée Nationale a été élu, et l'installation du Parlement dans quelques semaines devrait contribuer à instaurer un Etat de droit.

Le nouveau Premier Ministre, issu de Parti Démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI-RDA), allié du Rassemblement Des Républicains (RDR) du Président Alassane Ouattara, est également connu depuis le mercredi 13 mars 2012.

Libéria

Le Libéria est une république multipartite à régime présidentiel. Le pays a achevé sa phase de transition vers la démocratie. Le gouvernement est basé sur le modèle des États-Unis avec trois branches égales, bien que le président occupe en réalité une place prépondérante dans le paysage politique.

Ellen Johnson-Sirleaf élue présidente du Libéria une première fois le 23 novembre 2005 a été investie le 16 janvier 2012 pour un second mandat après sa victoire aux élections de novembre 2011. Elle a été la première femme élue à la présidence d'un pays africain.

Le 17 mars 2006, lors d'une séance publique du Conseil de sécurité des Nations unies, Ellen Johnson Sirleaf, demande le maintien d'une présence de l'ONU dans le pays, indiquant que la stratégie du gouvernement en matière de maintien de la paix « repose sur quatre piliers : sécurité, primauté du droit et gouvernance, relance économique et reconstruction des infrastructures ».

En cours de reconstruction, le Liberia ne dispose pas encore des infrastructures routières et sociales nécessaires.

Toutefois, après des années de guerre civile, le Liberia demeure le second producteur africain de caoutchouc naturel, et présente des conditions très favorables au développement de l'hévéaculture.

Nigéria

Avec une population de 140 millions d'habitants (plus de 250 ethnies différentes), le Nigéria est le sixième producteur mondial de pétrole (OPEP).

La République Fédérale du Nigéria réunit 36 Etats.

Les élections présidentielles, législatives, et celles des gouverneurs des Etats se sont tenues en avril 2011.

Le Delta du fleuve Niger concentre les gisements d'hydrocarbures du pays. Les grandes compagnies pétrolières exploitent le pétrole, ce qui génère des ressources significatives pour l'Etat.

Les ethnies du Delta revendiquent une redistribution plus favorable des ressources : ces revendications se traduisent, notamment, par des enlèvements.

Ces événements n'ont pas eu d'impact significatif sur l'activité des plantations situées au Nigéria :

- trois plantations sur quatre sont localisées hors de la région du Delta (ORREL se situe dans l'Edo State, AREL dans l'Ondo State et WAREL dans l'Ogun State) ;
- les exportations de caoutchouc s'effectuent dans des conditions normales grâce à la proximité du port de Lagos.

Les risques majeurs identifiés sont les suivants :

- des menaces sur la sécurité du personnel des plantations ;
- des difficultés de circulation pouvant gêner l'approvisionnement des usines et l'évacuation du caoutchouc.

L'insécurité, qui touche surtout la région du delta et en particulier sa capitale Port Harcourt, est latente dans le sud du pays, c'est-à-dire dans les Etats où se situent les plantations du Groupe. Le Groupe a d'ailleurs renforcé les mesures destinées à permettre à l'ensemble de son personnel de travailler dans des conditions sécurisées.

Le début d'année 2012 est marqué par une double crise au Nigéria :

Des manifestations se sont produites suite à la publication le 1er Janvier d'une nouvelle régulation du prix des produits pétrochimiques et d'une décision en vertu de laquelle les carburants ne sont plus subventionnés. Cette décision a entraîné une hausse du prix du litre d'essence qui est passé de 65 à 140 nairas, soit 96 centimes de dollars. Les 9 et 10 janvier, une grève générale avait quasiment paralysé le pays.

Le conflit inter-ethnique et interreligieux s'est accentué avec des violences sanglantes perpétrés par un groupe islamique radical. Les autorités nigérianes déploient d'importants efforts pour lutter contre ce mouvement.

Les activités de la filiale au Nigéria continuent de bien se dérouler en dépit de ces événements.

Ghana

Le Ghana dispose de ressources en matières premières (*bauxite, aluminium, or...*) avec une forte activité agricole (*cacao, notamment*) et d'une activité industrielle en cours de développement.

Le 28 décembre 2008, au terme d'une élection présidentielle très disputée et saluée pour son caractère démocratique, John Atta-Mills succède à John Kuoffor, et devient le nouveau président du pays.

Le Ghana offre aux investisseurs un contexte économique et politique stable et ne présente pas de risque pays particulier.

29-4 RISQUES LIÉ A LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT ET AUX ACQUISITIONS

Les risques associés aux acquisitions sont pour l'essentiel liés à la connaissance d'un nouveau contexte. Toute nouvelle acquisition induit des risques liés à la connaissance du contexte : environnement politique et administratif, relations aux communautés locales, besoins sociaux des salariés (*santé...*) difficultés possible d'approvisionnement et de logistiques (*électricité, transport, télécommunication...*), ressources en main d'œuvre.

29-4-1 Risque lié à la stratégie de développement

SIPH a pour stratégie de conserver sa position de leader en tant que producteur de caoutchouc africain. Pour cela, la stratégie de développement et d'acquisitions est élaborée par le conseil d'administration de SIPH qui réunit les expériences et les compétences de SIFCA (premier opérateur agro-industriel en Afrique de l'Ouest) et de Michelin (Industrie pneumatique et opérateur spécialisé du caoutchouc).

29-4-2 Risques liés à l'acquisition de CRC (Libéria)

Localisée dans le Maryland, à l'est du Libéria et à la frontière de la Côte d'Ivoire, CRC est aujourd'hui pénalisée par la faiblesse des infrastructures existantes. Toutefois, la proximité immédiate en Côte d'Ivoire des plantations de SAPH et de SIFCA doit permettre à CRC de bénéficier de l'assistance de ses partenaires. Michelin fournit une assistance technique à cette société. Le minoritaire SRI disposait d'une solide expérience de l'hévéaculture au Libéria qui a bénéficié à CRC jusqu'au rachat par SIPH de la participation de SRI en début d'année 2012. Parallèlement, SIFCA renforce de plus en plus sa présence managériale auprès de cette filiale.

29-5 RISQUE DE DEPENDANCE

Il existe une relative dépendance du Groupe vis-à-vis de Michelin mais ce dispositif a été appelé à évoluer depuis fin 2011.

La convergence d'intérêts existant entre les deux Groupes a permis d'organiser une transition efficace. A l'issue de cette phase de transition, le Groupe SIPH, et son actionnaire principal SIFCA, disposeront des ressources nécessaires en prenant directement en charge les experts indispensables à son activité.

Les liens commerciaux qui font de Michelin le client principal de SIPH ne présentent pas le même risque de dépendance que celui évoqué ci-dessus : en effet, les conditions commerciales appliquées sur les ventes de caoutchouc s'inscrivent dans les pratiques courantes en matière de négoce de caoutchouc naturel et le Groupe conserve son lien au marché et aux autres pneumatiquiers. En outre, la durée de certains contrats commerciaux entre Michelin et le Groupe dont l'objet est de garantir la livraison d'un tonnage mensuel au prix de marché n'excède jamais un an.

29-6 RISQUE DE CREDIBILITE ET DE RESPONSABILITE

29-6-1 Risque lié à la qualité du suivi de gestion

La qualité des processus budgétaires (établissement et contrôle des budgets) et la mise en place de reportings hebdomadaires et mensuels fiabilisent le suivi de la gestion des productions, des coûts, des ventes et des investissements.

29-6-2 Risque lié au développement durable

La culture de l'hévéa contribue tout naturellement mais très efficacement au développement durable.

a) Développement économique

Par la création d'emplois stables en milieu rural, la promotion de l'hévéaculture auprès des agriculteurs indépendants et l'utilisation de sous-traitants locaux, SIPH joue un rôle actif dans le développement des régions d'implantation de ses plantations, qui constituent des pôles de développement économique dans des zones rurales.

b) Développement social

L'hévéaculture est fortement consommatrice de main d'œuvre agricole : les effectifs consolidés de SIPH représentent plus de 10 000 personnes, dans le respect des législations locales et internationales.

A ces effectifs s'ajoutent les planteurs indépendants et les sous-traitants qui bénéficient, avec SIPH, des revenus de l'hévéaculture.

Dans les cas où certains services ne sont pas pris en charge par les Etats, SIPH assure à ses employés les services de santé (*dispensaires, médicaments, évacuation sanitaires, campagnes de prévention contre le SIDA ou le paludisme*), la scolarisation des enfants (*création et entretiens d'écoles*) ou même certaines infrastructures (eau potable, électrification des villages, etc.).

c) Ecologie et respect de l'environnement

Les plantations d'hévéas participent à la lutte contre la désertification africaine, par le maintien de milliers d'hectares boisés.

La culture de l'hévéa et le traitement du latex ne présentent pas de risques industriels et technologiques spécifiques. Les technologies utilisées et les processus de fabrication sont connus et bien maîtrisés.

La culture de l'hévéa et le traitement du latex ne causent pas de dommages environnementaux identifiés. L'essentiel des eaux rejetées sont traitées par lagunage et les travaux d'aménagements complémentaires pour équiper l'ensemble des sites sont en cours.

Le stockage et l'usinage du latex dégagent une odeur désagréable mais non toxique. Cette nuisance reste toutefois très relative compte-tenu de la situation des centres de traitement localisés dans les plantations. Des investissements sont en cours chez GREL pour limiter cette nuisance. Le produit fini ne présente pas les mêmes inconvénients.

d) Engagement des actionnaires de référence de SIPH

Les actionnaires de référence de SIPH (SIFCA & Compagnie Financière Michelin) partagent les mêmes convictions en matière d'éthique et de responsabilité.

SIFCA a créé en 2008, une direction du développement durable ainsi qu'un comité de pilotage. SIPH inscrit son action dans les axes de progrès fixés par cette direction, lesquels sont résumés ci-après :

- assurer la diffusion et l'application systématique de la politique d'hygiène et de sécurité et des conditions de vie des employés du Groupe ;
- assurer à l'ensemble du personnel, un équipement et des outils de travail sécurisés ;
- assurer un logement des travailleurs permanents et saisonniers, dans le respect des standards de qualité du Groupe, comprenant en particulier un accès à l'eau potable, l'assainissement et l'électricité ;
- déployer une politique active de prévention des maladies infectieuses, notamment SIDA et paludisme ;
- prévenir des pollutions accidentelles du sol et de l'eau.

L'engagement de SIPH et ses réalisations en matière de développement durable lui permettent de conserver son image de promoteur responsable de l'hévéaculture.

29-7 RISQUE CLIENT

La concentration des pneumatiquiers limite le nombre des clients.

Michelin est le premier client du Groupe et représente 46 % du chiffre d'affaires consolidé caoutchouc, contre 41 % en 2010. Les cinq premiers clients du Groupe représentent 87 % du chiffre d'affaires caoutchouc consolidé et les dix premiers clients du Groupe 96 %.

La sécurisation des encaissements est réalisée d'une part, par l'inscription des relations commerciales dans un partenariat industriel à long terme et, d'autre part, par la pratique du « paiement contre document », qui n'autorise la livraison de la marchandise au client qu'après réception de son règlement. De ce fait, le risque client est limité. Cependant, dans un marché baissier et volatil, le risque que les clients refusent les livraisons en invoquant le moindre défaut de qualité est accru.

29-8 RISQUE DE CHANGE

Tous les comptes entre SIPH et ses filiales sont libellés en euros.

Le caoutchouc est coté en USD. Les ventes de SIPH sont effectuées en euros.

En conséquence, dans le Groupe SIPH, les outils de production, les stocks et les comptes clients conservent leurs valeurs en monnaie forte. Le passif est en monnaie locale, à l'exception de certains engagements bien identifiés (*dont le poste essentiel est la dette à long terme de GREL, libellée en euros*).

Du fait de la nature de ses actifs commerciaux en euros (stocks, créances clients) et de la gestion de sa trésorerie qui ne conserve en devises que les ressources correspondant aux besoins courants en devises, SIPH est peu sensible au risque de change opérationnel, lié aux fluctuations de change sur ses actifs, ses passifs et ses engagements commerciaux et monétaires.

SAPH (Côte d'Ivoire)

La société SAPH tient sa comptabilité en Francs CFA, devise qui a une parité fixe avec l'euro.

Les financements de la filiale SAPH étant libellés en Francs CFA, de même que ses comptes fournisseurs, une éventuelle dévaluation du CFA lui serait favorable. Les charges (dont notamment, la masse salariale) et les engagements financiers seraient alors dévalués. En effet, la majorité des charges est exprimée en CFA alors que le chiffre d'affaires est facturé en euros. Dès lors, il en résulterait une amélioration immédiate à la fois de la rentabilité de l'activité, mais également de la situation du bilan (valeur des actifs conservée contre dévaluation du passif).

GREL (Ghana)

La société GREL a obtenu l'autorisation du gouvernement ghanéen de tenir sa comptabilité en euros. La monnaie ghanéenne, le cedi, est donc traitée dans la comptabilité du Groupe SIPH comme une devise. La tenue de la comptabilité de GREL en euro dans un pays dont la monnaie locale est susceptible de connaître une dévaluation traduit de façon réaliste les engagements de cette société.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de GREL sont placés en euros, à l'exception des besoins courants qui sont disponibles en monnaie ghanéenne.

REN (Nigéria)

REN tient sa comptabilité en monnaie locale, le Naira.

L'intégration des comptes de REN dans la consolidation de SIPH est donc susceptible de générer des écarts de change.

Actuellement, ces écarts sont faibles, compte-tenu des taux de change existants (*217,97 nairas / € au 31 décembre 2011, contre 201,12 nairas / € au 31 décembre 2010*).

CRC (Libéria)

CRC tient sa comptabilité en dollars américains.

Les dettes de CRC sont libellées en dollars américains.

L'intégration des comptes de CRC dans la consolidation de SIPH est donc susceptible de générer des écarts de change.

29-9 RISQUE DE LIQUIDITE

Une gestion prudente du risque de liquidité implique de conserver un niveau suffisant de liquidités et de titres négociables sur un marché, de disposer de ressources financières grâce à des facilités de crédit appropriées et d'être à même de dénouer ses positions sur le marché. Du fait du dynamisme des activités du Groupe, la direction financière a pour objectif de maintenir une flexibilité financière en conservant des possibilités de mobilisation de financement court terme..

Les tableaux ci-après analysent les passifs financiers du Groupe qui seront réglés en net en fonction de fourchettes d'échéances basées sur la durée contractuelle résiduelle des passifs à la date de clôture. Les montants indiqués dans le tableau représentent les flux de trésorerie contractuels non actualisés, à l'exception du coût amorti de l'emprunt GREL. Les soldes exigibles à moins d'un an correspondent à la valeur comptable des passifs, l'impact de l'actualisation étant négligeable.

Rubriques	31/12/2011	A moins d'un an	Entre un et deux ans	Entre deux et cinq ans	A plus de cinq ans	Total
Au 31 décembre 2011						
Emprunts bancaires (hors dérivés)	29 565	3 738	6 714	11 896	7 218	29 566
Instruments dérivés	605	54	-	-	551	605
Emprunts obligataires	361	-	361	-	-	361
Emprunts d'Etat	3 426	789	636	954	1 046	3 426
Avances d'actionnaires	1 028	-	-	-	1 028	1 028
Découverts bancaires et crédit spot	516	516	-	-	-	516
Total passifs financiers	35 501	5 097	7 712	12 850	9 843	35 501
Fournisseurs et autres dettes (hors dettes fiscales et d'impôts)	20 358	20 358	-	-	-	-

Le montant de l'impact du coût amorti de l'emprunt GREL s'élève à -883 milliers d'euros au 31 décembre 2011.

Rubriques	TOTAL	A moins d'un an	Entre un et deux ans	Entre deux et cinq ans	A plus de cinq ans
Au 31 décembre 2010					
Emprunts	25 367	16 387	2 518	3 418	3 044
Fournisseurs et autres dettes (hors dettes fiscales et d'impôts)	15 450	15 450	-	-	-

Le montant du coût amorti de l'emprunt GREL s'élève à -968 milliers d'euros au 31 décembre 2010.

Les actifs financiers courants consolidés du Groupe s'élevant à 149 773 milliers d'euros au 31 décembre 2011 (105 468 milliers d'euros au 31 décembre 2010) couvrent très largement les passifs financiers à moins d'un an.

29-10 RISQUE SUR LE CAPITAL

Dans le cadre de la gestion de son capital, le Groupe a pour objectif de préserver sa continuité d'exploitation afin de servir un rendement aux actionnaires, de procurer des avantages aux autres partenaires et de maintenir une structure de capital optimale afin de réduire le coût du capital. Pour préserver ou ajuster le structure de son capital, le Groupe peut ajuster le montant des dividendes versés aux actionnaires, reverser du capital aux actionnaires, émettre de nouvelles actions, etc.

Conformément aux usages du secteur, le Groupe suit de près son capital en contrôlant son ratio d'endettement. Ce ratio représente l'endettement net rapporté au total des capitaux propres. L'endettement net correspond au total des emprunts tels qu'ils figurent au bilan consolidé, diminué de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Au 31 décembre 2011 et au 31 décembre 2010, les ratios d'endettement sont les suivants :

Rubriques	31/12/2011	31/12/2010
Total des emprunts (Note 17)	35 501	25 367
Moins : trésorerie et équivalents de trésorerie (Note 14)	-79 192	-27 329
Endettement net	-43 690	-1 961
Total des capitaux propres	319 791	265 085
Ratio d'endettement net	-13,66%	-0,74%

La variation du ratio d'endettement net entre 2011 et 2010 provient essentiellement de la diminution du crédit spot chez SAPH et de l'augmentation des emprunts bancaires chez SIPH et REN.

29-11 RISQUE JURIDIQUE

29-11-1 Risque juridique sur conformité aux lois et règlements

Les risques juridiques et fiscaux de SIPH et de ses filiales ont été examinés à l'occasion de l'entrée de nouveaux partenaires au capital de SIPH ou de SIFCA, en 2005, 2007 et 2008.

Aucun risque significatif n'a été identifié à ces occasions.

Le contexte législatif et réglementaire des pays du Groupe SIPH est susceptible d'évolutions rapides. SIPH et ses filiales s'assurent de l'application correcte des dernières évolutions, en recourant, notamment, à des experts, en particulier dans les domaines du droit fiscal et du droit du travail.

29-11-2 Risque juridique sur mode de commercialisation des produits

Les ventes de matières premières de SIPH sont soumises aux dispositions des contrats internationaux adaptés aux produits commercialisés :

- les ventes de caoutchouc sont effectuées selon les conditions de la RTAE (*Rubber Trade Association of Europe*) ;
- les ventes d'huile de palme sont effectuées selon les conditions fixées par la FOSFA (*Federation of Oils, Seeds and Fats Association*) ;
- les ventes de tourteaux de coton sont effectuées selon les conditions de la GAFTA (*Grain and Feed Trade Association*) ;
- les ventes de sucre sont effectuées selon les conditions « *Sugar Association of London* ».

29-11-3 Faits exceptionnels et litiges

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres faits exceptionnels ou litiges, que ceux indiqués dans les comptes et l'annexe consolidés, pouvant avoir ou ayant eu dans un passé récent, une incidence significative sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le patrimoine de SIPH ou de ses filiales.

SIPH n'a connaissance d'aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage qui pourrait avoir, ou a eu, au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de SIPH et/ou du groupe SIPH.

29-11-4 Risque juridique sur propriété intellectuelle et sur franchises et licences

Le Groupe n'est pas concerné par ce type de risque.

29-12 RISQUE LIE AUX HOMMES CLES

Le Groupe estime disposer d'une organisation et d'une structure de management qui lui permet de poursuivre son activité et son développement dans des conditions normales, dans l'hypothèse où l'un des membres de son équipe dirigeante serait dans l'incapacité d'assurer ses fonctions.

29-13 RISQUE LIE A L'ACTIVITE AGRICOLE

Le Groupe couvre par des polices d'assurance, les risques classiques ainsi que certains risques spécifiques à son activité, ainsi qu'à la nature et la localisation de ses actifs.

En Côte d'Ivoire et au Ghana, les risques classiques (parc véhicule et engins, usines et bureaux, contre l'incendie, la responsabilité civile d'exploitation, l'indemnisation des employés en cas d'accident du travail) sont assurés.

A ces risques classiques s'ajoutent d'autres risques spécifiques, tels que certains transports de fonds.

Il faut noter qu'aucune compagnie n'assure le risque d'incendie des plantations d'hévéas. Ce risque est bien connu des planteurs et le Groupe le gère par la mise en place de moyens de prévention lors des saisons sèches : rondes régulières de surveillance, mise en place de dispositifs visant à contenir le développement de feu, tels des pare-feu notamment.

Les pathologies de l'hévéa identifiées dans les plantations de SIPH font l'objet de surveillances systématiques et de traitements adaptés.

Aucune pathologie susceptible de porter atteinte au potentiel productif des hévéas n'a été identifiée à ce jour. Le microcyclus, maladie cryptogamique responsable de la destruction de plantations d'hévéas en Amérique du Sud, n'a jamais été identifié sur le continent africain.

29-14 AUTRES RISQUES

29-14-1 Risque sur actions

La société SIPH n'intervient pas sur son titre et ne détient à ce jour aucun titre en autocontrôle.

La filiale SAPH est cotée à la bourse d'Abidjan. SIPH n'a pas vocation à intervenir sur le marché du titre SAPH dans le cadre de régulation du cours et les titres qu'elle possède ne constituent pas un placement de trésorerie à court terme.

29-14-2 Risque de taux

Tous les emprunts financiers contractés par le groupe SIPH sont effectués soit à taux fixe, soit font l'objet d'une couverture quand ils sont à taux variable. De ce fait, le groupe SIPH n'est pas sensible aux variations des taux d'intérêts.

SIPH a contracté en 2008 un emprunt à taux variable auprès de la Société Générale, lequel a fait l'objet d'une couverture de taux d'intérêt.

Deux nouveaux emprunts à taux variable ont été contractés par SIPH en 2011 pour un total de 15,5 millions d'euros, auprès des banques Crédit Agricole et Palatine. Ces emprunts ont fait l'objet d'une couverture de taux d'intérêt. Ces derniers s'élèvent à 0,3 million d'euros au 31/12/2011.

Un nouvel emprunt a été contracté à taux fixe par RENL en 2011 pour un total de deux milliards de nairas (équivalent de 9,7 millions d'euros).

L'opportunité de couverture des risques sur taux d'intérêt variable sera systématiquement étudiée par le Groupe. La mise en place d'un mécanisme de couverture dépend du niveau de risque encouru, du coût du type de couverture proposée et des prévisions d'évolution des taux de référence.

Les autres risques sont évalués par SIPH comme non significatifs – en raison de leur faible probabilité d'occurrence ou d'impact sur la valeur de SIPH ou le résultat.

NOTE 30 – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS

30-1 ENGAGEMENTS DONNES

L'accord de « complément de contrepartie », signé dans le cadre du rachat par SIPH à CFM des titres REN en 2006, relatif aux subventions à l'exportation (« Export Expansion Grant » ou « EEG ») pouvant le cas échéant bénéficier aux filiales de REN, est arrivé à expiration sans qu'ait été délivré le certificat du Gouvernement Nigérian y afférent. Il n'y a donc pas eu de versement en numéraire de la part de SIPH à CFM et l'engagement est devenu caduque.

Engagement de blocage de SICAV à hauteur de 32 500 € chez la Société Générale, en garantie d'une caution donnée par la Société Générale au profit du bailleur des bureaux occupés par SIPH à Courbevoie.

Nantissement au profit de la Société Générale des 7 979 310 actions détenues par SIPH dans le capital social de la société CAVALLA RUBBER CORPORATION Inc., en garantie de l'emprunt de 8 millions d'euros consenti par cette banque à SIPH. En cas de transfert de propriété, SIPH confèrera à la Société Générale un nantissement sur ces actions à la garantie du remboursement de toutes les sommes en principal, intérêts susceptibles d'être dues par SIPH à la Banque au titre de ce prêt.

Engagement au profit de la Société Générale lors de l'ouverture de crédit de 8 millions d'euros sur une durée de 7 ans pour l'acquisition des actions de la société CAVALLA RUBBER CORPORATION de subordonner le paiement des dividendes au remboursement des échéances de l'ouverture de crédit et à ne pas céder, sans accord préalable de la Banque, les participations que SIPH détient dans ses filiales SAPH, GREL, et REN, sans conserver au minimum 51% de leur capital.

Pour l'emprunt de 8 Millions d'euros contracté auprès de la Banque Palatine en 2011, SIPH s'est engagé à maintenir (i) la situation nette sociale à un niveau au moins équivalent à 90% de celui existant au 31-12-10, (ii) un endettement ajusté consolidé sur capacité d'autofinancement consolidée inférieur ou égal à 2, et (iii) un rapport entre l'endettement ajusté consolidé sur les fonds propres consolidés inférieur ou égal à 0,5.

Pour l'emprunt de 7,5 Millions d'euros contracté auprès du Crédit Agricole en 2011, SIPH s'est engagé à maintenir (i) un rapport entre l'endettement net consolidé sur EBITDA inférieur à 1, et (ii) un rapport entre endettement net consolidé sur les fonds propres consolidés inférieur à 0,7.

Engagement au profit de Theodoro GONZALES de payer tous les coûts et indemnités occasionnés par la perte de documents par DHL, qu'ils soient dus à DELMAS dans le cas où la garantie serait appelée. Cet engagement expire le 7 mai 2018.

Engagements donnés sur des contrats à terme de caoutchouc au 31 décembre 2011 :

- Contrats SWAP EUR portant sur 10 170 tonnes
- Contrats SWAP USD portant sur 3 800 tonnes

30-2 ENGAGEMENTS REÇUS

- Garanties d'actifs et de passifs consenties à SIPH par la Compagnie Financière Michelin dans le cadre de l'opération d'apport des titres de la société REN à SIPH :
 - Garantie spécifique concernant les déficits fiscaux des filiales AREL, ORREL et WAREL imputables sur des résultats futurs ; ces déficits ressortaient au 1^{er} janvier 2006 à environ 1,6 million d'euros. Cette garantie n'est soumise à aucune limitation de durée ;
 - Garantie spécifique concernant certains risques fiscaux identifiés à hauteur d'un montant d'environ 2,8 millions d'euros. Cette garantie n'est soumise à aucune limitation de durée.

Ces garanties n'ont pas été mises en jeu au cours de l'exercice 2011.

- Couverture de taux d'intérêt (swap de taux) consenti par la Société Générale suite à la mise en place d'un emprunt de 8 millions d'euros (taux variable). Le taux effectif de cet emprunt est de 5.65%.
- Couverture de taux d'intérêt (cap de taux) consenti par la Banque Palatine suite à la mise en place en 2011 d'un emprunt de 8 millions d'euros (taux variable). Le taux effectif de cet emprunt après couverture est de 3,2 % maximum.
- Couverture de taux d'intérêt (swap de taux) consenti par le Crédit Agricole suite à la mise en place en 2011 d'un emprunt de 7,5 millions d'euros (taux variable). Le taux effectif de cet emprunt après couverture est de 3,99%
- Engagements reçus des filiales de SIPH sur des contrats de couverture SWAP, en parallèle des engagements donnés :
 - Contrats SWAP EUR portant sur 10 170 tonnes
 - -Contrats SWAP USD portant sur 3 800 tonnes

NOTE 31 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

■ Fiscalité en Côte d'Ivoire

De nouvelles taxes ont été instaurées en Côte d'Ivoire sur le caoutchouc et sur le foncier relatif aux superficies plantées. En effet, l'annexe 2012 à la loi fiscale, entrée en vigueur le 16 janvier 2012, a instauré une taxe de 5% sur le chiffre d'affaires du caoutchouc granulé spécifié des usiniers de la filière hévéicole. En outre, les exploitations de l'hévéa sont désormais soumises à l'impôt foncier au tarif de 15.000 FCFA/ha planté.

■ Développement au Libéria

En date du 6 janvier 2012, SIPH a porté de 60% à 100% sa participation dans la société Cavalla Rubber Corporation (CRC) au Libéria. L'acquisition des 40 % de l'actionnaire minoritaire porte sur 9 millions US\$.

En outre, par un contrat de concession entériné par le Parlement Libérien, CRC a obtenu de porter ses superficies exploitables de 8 000 ha à 35 000 ha dans le comté du Maryland et dans celui limitrophe du River Gee.

L'obtention de terres nouvelles est progressivement devenue un enjeu majeur en Afrique de l'Ouest, et l'obtention de cette concession constitue un atout stratégique majeur.

Le Libéria représente un véritable potentiel de croissance pour la production long terme du Groupe et une opportunité de diversification géographique. SIPH entend donc mobiliser les ressources nécessaires pour réaliser ces extensions et faire ainsi du Libéria son 4ème pôle géographique de production.

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SUR LES CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, LES PROCEDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET LES PRINCIPES ET LES REGLES ARRETES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR DETERMINER LES REMUNERATIONS ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE ACCORDES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du code de commerce pour les SA à Conseil d'administration, votre Président vous rend compte aux termes du présent rapport :

1. de la composition et des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010 ainsi que de l'étendue des pouvoirs du Directeur Général (*première partie*) ;
2. des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par le Groupe (*deuxième partie*) ; et
3. des principes et des règles arrêtés par le Conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux (*troisième partie*).

Dans sa séance du 21 avril 2011, le Conseil d'administration de la société a décidé d'adopter le « Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites » établi par MiddleNext (le « Code de gouvernance MiddleNext ») comme code de référence de la société pour l'établissement du présent rapport. Ce code est disponible sur le site de MiddleNext (www.middlenext.com).

Les recommandations et leurs motivations sont exposées ci-après :

▪ R1 : Cumul contrat de travail et mandat social :

Le Président du Conseil ainsi que son Directeur Général ne sont pas concernés par cette recommandation, n'étant pas lié par un contrat de travail avec SIPH.

Pour les administrateurs concernés, il est maintenu la coexistence d'un contrat de travail et d'un contrat de mandat. Cela se justifie par l'existence de fonctions techniques séparées, toutes très antérieures à la prise de mandat.

▪ R2 : Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux :

En ce qui concerne les rémunérations des mandataires sociaux, la Société se conforme aux recommandations du Code de gouvernement d'entreprise MiddleNext. Ainsi, les principes de détermination de ces rémunérations répondent aux critères d'exhaustivité, d'équilibre, de benchmark, de cohérence, de lisibilité, de mesure et de transparence.

- R3 : Indemnités de départ :

Les mandataires sociaux ne bénéficient pas d'indemnités ou avantages susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de leurs fonctions ou au titre d'une clause de non concurrence.

- R4 : Régimes de retraite supplémentaire :

SIPH n'a pas mis en place de régime de retraite supplémentaire à prestation définie.

Le Président et le Directeur Général bénéficient d'une couverture sociale correspondant à leur statut d'expatriés, lié à leur mandat social.

- R5 : Stock-options et attribution gratuite d'actions :

SIPH n'attribue pas de stock option ou d'action gratuite.

- R6 : Mise en place d'un règlement intérieur du conseil :

Le pacte d'actionnaire établi en 2007 au sein de la société précise les modalités de fonctionnement du Conseil. Il n'existe donc pas de règlement intérieur.

- R7 : Déontologie des membres du conseil :

Au moment de sa nomination, chaque administrateur est sensibilisé aux responsabilités qui lui incombent et est encouragé à observer les règles de déontologie relatives aux obligations résultant de son mandat et se conformer aux règles de cumul des mandats, informer le Conseil en cas de conflit d'intérêt survenant après l'obtention de son mandat, faire preuve d'assiduité aux réunions du Conseil et d'assemblée générale, s'assurer qu'il possède toutes les informations nécessaires sur l'ordre du jour des réunions du Conseil avant de prendre toute décision et respecter le secret professionnel.

- R8 : Composition du conseil – Présence de membres indépendants au sein du conseil :

La composition du Conseil d'administration de SIPH et son mode de fonctionnement ont été définis par un pacte d'actionnaire signé le 18 juillet 2007 par SIFCA & MICHELIN, qui représentent 75,59 % du capital de la SIPH et constituent l'actionnariat de référence.

Ce pacte, qui ne prévoit pas d'administrateur indépendant, précise la composition du Conseil d'administration. SIPH n'applique donc pas la recommandation du code de référence d'accueillir de membre indépendant. Toutefois, SIPH a nommé un censeur lors de l'assemblée générale qui s'est tenue le 04 juin 2010. Celui-ci justifie de tous les critères d'indépendance décrits dans la recommandation du code de référence.

- R9 : Choix des administrateurs :

Chaque proposition de nomination ou de renouvellement de mandat a fait l'objet d'une résolution distincte permettant aux actionnaires de se prononcer librement sur la composition du Conseil d'administration de la Société.

- R10 : Durée des mandats des membres du conseil :

La durée des mandats des administrateurs votés par l'Assemblée Générale du 27 juin 2011 a été ramenée à 4 ans, contre 6 ans précédemment.

▪ R11 : Information des membres du conseil :

L'ordre du jour est établi par le Président. Il est communiqué préalablement à chaque réunion et accompagné, dans la mesure du possible, des projets de documents aux membres du Conseil ainsi qu'aux commissaires aux comptes lorsqu'ils sont convoqués.

▪ R12 : Mise en place de comités :

L'ordonnance 2008-1278 du 8 décembre 2008 a rendu obligatoire pour les sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé, la mise en place d'un comité d'audit. L'article L 823-20 nouveau issu de l'ordonnance susmentionnée exempte toutefois de cette obligation de constituer un comité d'audit, les sociétés disposant d'un organe remplissant les fonctions de ce comité, « qui peut être le conseil d'administration, sous réserve de l'identifier et de rendre publique sa composition ».

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil d'administration de la Société, devra prendre sa décision avant le 1^{er} septembre 2012, conformément au délai de mise en place établi par l'article L.823-19 du Code de commerce.

▪ R13 : Réunions du conseil et des comités :

Le Code de référence recommande un minimum de 4 réunions annuelles. Le conseil d'administration de SIPH s'est réuni 4 fois en 2011.

Le Conseil de SIPH se réunit obligatoirement au minimum 3 fois par an, et à chaque fois que l'intérêt social le nécessite.

▪ R14 : Rémunération des administrateurs :

La politique de distribution des jetons de présence tient compte de l'assiduité de chaque administrateur au sein du conseil.

▪ R15 : Mise en place d'une évaluation des travaux du conseil :

La relecture de ce rapport du président puis le débat instauré à l'occasion de son approbation permettent au conseil d'administration d'analyser le travail réalisé au cours de chaque exercice et sa manière de fonctionner. Le Conseil d'administration considère que cela tient lieu de procédure d'évaluation des travaux du conseil d'administration et respecte sur ce point l'esprit des recommandations Middlednext.

Le Conseil déclare avoir pris connaissance des éléments présentés dans la rubrique « points de vigilance » de ce code.

PREMIERE PARTIE :

Composition, conditions de préparation et organisation des travaux du Conseil d'administration et étendue des pouvoirs du Directeur Général

1.) COMPOSITION DU CONSEIL ET DIRECTION

La société SIFCA contrôle, au 31 décembre 2011, 55,59 % du capital et 63,27 % des droits de vote de SIPH. Le deuxième actionnaire CFM (Compagnie Financière Michelin) détient quant à lui 20 % des actions du capital et 22,76 % des droits de vote au 31 décembre 2011.

SIFCA et CFM actionnaires de référence détiennent ainsi 75,59 % du capital social de la SIPH.

Le flottant représente 24,41 % du capital au 31 décembre 2011, inchangé par rapport au 31 décembre 2010.

Le Conseil d'administration, au 31 décembre 2011, est composé de 6 administrateurs et d'un censeur.

Le Conseil actuel a été renouvelé dans son ensemble lors de l'assemblée générale du 27 juin 2011.

Les mandats des administrateurs ont été renouvelés pour une période de 4 ans, et prendront fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à délibérer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Dans les sociétés dont les titres financiers sont admis aux négociations sur un marché réglementé, le président du conseil d'administration rend compte de la composition du conseil et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein.

Le Conseil s'est ainsi doté d'un représentant permanent de sexe féminin en 2011 afin de respecter la parité hommes/femmes établi par la loi 2011-103 du 27 janvier 2011.

Les mandats de Président du Conseil et de Directeur Général sont dissociés depuis août 2009.

Jean-Louis BILLON a été nommé Président du Conseil d'administration par le Conseil du 26 août 2011 en remplacement de M. Yves LAMBELIN, disparu à Abidjan le 04 avril 2011. Bertrand VIGNES est Directeur Général de la SIPH depuis le 31 août 2009.

Jean-Louis Billon : Après sa maîtrise en Droit des affaires obtenue à l'Université de Montpellier, il obtient une maîtrise en gestion aux Etats-Unis où il commence sa carrière professionnelle comme cadre commercial chez Grace Cocoa. De retour en Côte d'Ivoire en 1995, il débute chez SIFCA dont il est secrétaire général, avant de gravir tous les échelons. Il est aujourd'hui Président du groupe SIFCA, président du Conseil de SAPH et de SIPH. Fortement impliqué dans la vie économique, politique et sociale de Côte-d'Ivoire, il est également président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte-d'Ivoire, maire de la commune de Dabakala, Membre du Conseil Economique et Social, membre de plusieurs organisations professionnelles dont la Fédération des industries et services de Côte d'Ivoire et le Conseil national du Patronat ivoirien.

Bertrand Vignes : Ingénieur Agronome. Il intègre le Groupe Michelin en 1981, et assure différents postes techniques et opérationnels dans les plantations d'hévéas en Côte d'Ivoire et au Nigeria. A partir de 1986, il participe à la création d'un projet hévéicole dans le Mato Grosso au Brésil, puis assure la direction des plantations Michelin de Bahia, puis du Mato Grosso. De 1999 à 2009 il est responsable du département Caoutchouc Naturel et Plantations du Groupe Michelin. A compter de février 2009, Bertrand Vignes quitte Michelin pour intégrer la société SIFCA en tant que Directeur Général Adjoint. Il est nommé Directeur Général de la société SIPH à compter du 31 août 2009.

Alassane DOUMBIA : Titulaire d'un Master en Finance, il débute sa carrière chez Archer Daniel Midland en Angleterre en tant qu'Auditeur Interne. En 2001, il intègre le département banque d'affaires « Africa Merchant Bank » de la filiale Belgo-lusitane de la Banque Fortis. Fin 2005, il entre à la Sifca en tant que responsable du département nouveaux projets et financement stratégique. En 2008, il est nommé Directeur dudit département. Mr DOUMBIA est également administrateur de Sifca.

Pierre BILLON : Né le 16 mai 1970, Pierre Billon est administrateur de Sifca, administrateur et Directeur Général de Sifcom, société holding ayant les mêmes actionnaires majoritaires que Sifca.

Titulaire d'un DESS en Marketing obtenu à l'Université de Nice Sophia Antipolis et d'un Mastère de Finance de l'Ecole Supérieure de Commerce de Nice-CERAM, Pierre Billon a effectué l'ensemble de sa carrière professionnelle dans le secteur bancaire avant d'intégrer les Groupes Sifca et Sifcom. Il a travaillé de 1995 à 1999 à la Citibank Monte Carlo en tant que Trader sur le marché des changes et le marché monétaire puis Trésorier de la banque et conseiller en investissement auprès de la clientèle privée. En 1999, Il a rejoint la banque d'affaires Africa Merchant Bank en tant qu'analyste financier spécialisé dans les financements de projets. En décembre 2001, il a pris la Direction Générale de Comafrique Entreprises puis celle de sa maison mère Sifcom en janvier 2006.

Frédérique Varennes : Frédérique Varennes intègre le groupe en 1985 en tant que Chargée d'Etudes de faisabilité Agro-industrielles, puis est nommée Secrétaire Générale de plusieurs filiales.

De 1992 à 2000, elle assure les fonctions de Responsable du contrôle de gestion et de l'audit interne.

De 2000 à 2010, elle exerce la fonction de Directeur Administratif et Financier et participe au succès de la réorganisation du Groupe (restructuration financière, croissance externe, réactivation de la vie boursière de SIPH).

Depuis septembre 2011, elle assure la fonction de Secrétaire Général de SIPH.

Thierry Serres : Ingénieur Agronome ; Il intègre le Groupe Michelin en 1995, et assure différents postes opérationnels dans les plantations d'hévéas au Nigeria et en Côte d'Ivoire. A partir de 2006, il pilote plusieurs projets d'implantation du Groupe en Asie et d'évolution des mélanges à base de caoutchouc naturel. Depuis janvier 2009, il est responsable du département Caoutchouc Naturel et Plantations du Groupe Michelin.

Jacques-Philippe Hollaender : Diplômé de la Rouen Business school et master en management de Aston University, il rejoint le Groupe Michelin en 2001. Il occupe le poste de relations investisseurs du Groupe. Il est actuellement Directeur Financier de la ligne produit Matériaux de Michelin.

Bernard Diguët : Après une licence de sciences économiques et un diplôme de l'Institut d'études politiques, il intègre en 1960 la Banque de France, où il sera nommé Inspecteur (1965) puis Chef de mission de la Commission bancaire (1974). Détaché en Afrique en 1985, il sera successivement Conseiller auprès des Ministres des Finances et de l'Economie du Sénégal et de la Côte d'Ivoire, chargé notamment du suivi des programmes d'ajustements structurels et de redressements bancaires et financiers. Appelé en 1994 au Cabinet du Ministre de la Coopération, il rejoindra ensuite le Secrétariat général de la Présidence de la République comme Conseiller technique. Membre de la Section des relations extérieures au Conseil Economique et Social (2007), il reste concerné par les questions financières et de développement comme membre du Comité d'Audit de l'Agence française de développement et de sa filiale Proparco.

Identité des administrateurs	MANDATS			Adresse	Fonction principale exercée dans la SIPH	Autres mandats exercés dans toute société actuellement		Autres mandats ayant été exercés au cours des 5 dernières années
	Première nomination	Renouvellements	Fin de mandat ①			Fonction	Société	
Jean-Louis BILLON né le : 08/12/1964 Nationalité : Française	19/06/2001	- 28 juin 2002 - 28 juin 2002 - 29 juin 2005 - 27 juin 2011	AG statuant sur les comptes de l'exercice 2014	01BP 1289 – Abidjan 01 République de Côte d'Ivoire	Président du Conseil d'administration	Président du CA Représentant permanent Administrateur	* SAPH (Côte d'Ivoire) ② * GREL (Ghana) ② * SIFCA SA (Côte d'Ivoire) * SIFCOM (Côte d'Ivoire) * SIFCOM aux Conseils de : ** SUCRIVOIRE (Côte d'Ivoire) * COMAFRIQUE (Côte d'Ivoire) * RENL (Nigéria) ②	* UNIPAR (Administrateur général) * SIFCA-COOP (Administrateur) * SCI SIFCOM (Gérant) * UUREL, WAREL, REN (PCA) Représentant Permanent de : * SIFCA aux CA de FILIVOIRE * UNIPAR aux CA de COMAFRIQUE * SIFCOM aux CA de SIFCOM-ASSUR, SIFCA, SHB * SIFCA aux CA de COSMIVOIRE
IMMORIV SA Nationalité : Iles Vierges Britanniques RP : BILLON Pierre né le : 16/05/1970 Nationalité : Française					Administrateur : Représentant Permanent d'IMMORIV	Administrateur Président du CA Représentant permanent	* SIFCA et de ses filiales (Palmci, Sania, Sucrivoire, Saph) * Banque Atlantique (Côte d'Ivoire) * SICOMED * SOGEMED * MCI * SIFCOM et de ses filiales : SMT CI, ** COMAFRIQUE TECH (Côte d'Ivoire) ** ATC COMAFRIQUE (Côte d'Ivoire) * SIFCOM aux Conseils de : ** Orange (Côte d'Ivoire), France Câbles (France), Canal + (Côte d'Ivoire)	
SIFCA SA Nationalité : Ivoirienne RP : VARENNES Frédérique née le : 15/10/1960 Nationalité : Française	27/06/2011	-	AG statuant sur les comptes de l'exercice 2014	Siège social : Boulevard du Havre, Zone Portuaire, 01BP 1289 Abidjan	Administrateur : Représentant Permanent de SIFCA			
Alassane DOUMBIA Né le 14/07/1976 Nationalité : Ivoirienne	27/06/2011	-	AG statuant sur les comptes de l'exercice 2014	01BP 1289 - Abidjan 01 Côte d'Ivoire	Administrateur	Président du CA Administrateur	* SUCRIVOIRE (Côte d'Ivoire) * PALMCI (Côte d'Ivoire) * SANIA (Côte d'Ivoire) * SIFCA (Côte d'Ivoire) * SAPH (Côte d'Ivoire) * SIFCOM (Côte d'Ivoire) * COMAFRIQUE TECH (Côte d'Ivoire) * ATC COMAFRIQUE (Côte d'Ivoire) * RENL (Nigéria) * CRC (Libéria)	

Identité des administrateurs	MANDATS			Adresse	Fonction principale exercée dans la SIPH	Autres mandats exercés dans toute société actuellement		Autres mandats ayant été exercés au cours des 5 dernières années
	Première nomination	Renouvellements	Fin de mandat ①			Fonction	Société	
MFPB MICHELIN FINANCE (Pays-Bas) B.V. Nationalité : Néerlandaise RP : Thierry SERRES né le 25/08/1975 Nationalité : Française	20.10.2006	27/06/2011	AG statuant sur les comptes de l'exercice 2014	<i>Siège Social</i> : Amsterdam Adresse commerciale : Huub van Doornweg 2 NL - 5151DT Drunen	Administrateur : Représentant Permanent de MFPB	Représentant permanent :	Michelin Finance (Pays-Bas) B.V. au Conseil SAPH (Côte d'Ivoire) ②	
TRANSITYRE B.V. Nationalité : Néerlandaise RP : Jacques-Philippe HOLLANDER né le 19/03/1966 Nationalité : Française	20.10.2006	27/06/2011	AG statuant sur les comptes de l'exercice 2014	<i>Siège social</i> : Breda Eikdonk 5 NL-4825 AZ Breda	Administrateur : Représentant Permanent de TRANSITYRE	Représentant permanent :	* Compagnie Financière Michelin au Conseil SAPH (Côte d'Ivoire) □	

① Durée des mandats Administrateurs 4 ans

② Sociétés filiales de SIPH

2.) TRAVAUX DU CONSEIL

2.1.) Rôle du Conseil

Conformément au titre 3 – article 25 §1 & §3 des statuts de la société : « Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et, dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent ».

« Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles ».

Aux cours de ses différentes réunions, le Conseil d'Administration étudie systématiquement l'évolution des résultats du Groupe, tant réalisés que prévisionnels.

Par ailleurs, les membres du Conseil d'administration sont régulièrement informés de tout événement significatif dans la marche des affaires de la société.

SIFCA et Michelin, représentés au Conseil d'administration, sont destinataires du reporting mensuel de SIPH et de ses filiales.

Le Conseil d'administration examine et décide les opérations d'importance stratégiques.

2.2.) La tenue des réunions du Conseil

Le Conseil d'administration se réunit au minimum trois fois par an et en tout état de cause, à chaque fois que l'intérêt social le nécessite.

L'agenda des réunions du Conseil en 2011 a été le suivant :

- **21 avril 2011** : Analyse des comptes 2010 et trésorerie Groupe 2011 ; Arrêté des comptes sociaux et consolidés et approbation du rapport de gestion et du rapport du président sur le contrôle interne de l'exercice 2010 ; Convocation de l'AGM ; Marche des affaires :
- **19 juillet 2011** : Consultation des membres sur la convention d'Assistance Technique entre SIPH & RENL.
- **26 août 2011** : Nomination du PCA SIPH ; Arrêté des comptes sociaux et consolidés au 30 juin 2011 ; Revue des prévisions de résultat et de trésorerie 2011 Marche des Affaires et revue des projets des Filiales ; Trésorerie et comptes courants ; Evolution des dispositifs d'assistance technique . Répartition des jetons de présence
- **16 décembre 2011** : Examen et adoption du budget 2012 ; Marche des affaires : Nouveau dispositif d'assistance technique (conventions réglementées) ; Rachat de la participation minoritaire de CRC. . Comité d'audit

Le taux de participation des administrateurs aux Conseils d'Administration en 2010 a été de 96 %.

2.3.) L'évaluation des travaux du Conseil d'administration

La relecture de ce rapport du président puis le débat instauré à l'occasion de son approbation permettent au conseil d'administration d'analyser le travail réalisé au cours de chaque exercice et sa manière de fonctionner. Le conseil d'administration considère que cela tient lieu de procédure d'évaluation des travaux du conseil d'administration.

3.) RELATIONS DU CONSEIL AVEC LES TIERS

Conformément à l'article L. 225-238 du Code de commerce, les Commissaires aux Comptes sont convoqués aux réunions du Conseil qui examinent et arrêtent les comptes intermédiaires (semestriels) ainsi que les comptes annuels.

4.) COMMUNICATION AVEC LE MARCHE

SIPH publie ses comptes annuels et semestriels dans les délais légaux.

Un communiqué sur le chiffre d'affaire est publié dans les quarante-cinq jours suivants la fin de chaque trimestre.

L'ensemble des communiqués et l'information réglementée sont disponibles sur le site de la société : www.siph.com

5.) COMITE D'AUDIT

La création d'un comité d'audit est prévue dans un délai de huit mois suivant la clôture du premier exercice au cours duquel un mandat au sein du conseil viendra à échéance, soit avant septembre 2012.

Le Conseil d'administration de décembre 2011 a décidé de remplir les fonctions du comité d'audit, en se réunissant en dehors de la présence du Président et du Directeur Général. Les Administrateurs qui rempliront cette fonction du comité d'audit sont Messieurs Jacques-Philippe Hollaender, Alassane Doumbia, Pierre Billon alors que Monsieur Bernard Diguët en assurera la coordination. Ils se réuniront au moins une fois préalablement à chaque conseil d'administration et présenteront les conclusions de leurs travaux lors de chaque conseil.

6.) COMITES SPECIALISES

Le Conseil d'administration a décidé de ne pas mettre en place de comité spécialisé (comités spécialisés, comité des comptes, comité de rémunération, comité de sélection et de nomination), compte tenu de la position opérationnelle de ses membres, de leur présence dans les Conseils des filiales, et de la taille de la société SIPH.

7.) LIMITATIONS DES POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL

Le Conseil d'administration du 31 août 2009, sur proposition de son Président, a décidé de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général, conformément aux dispositions de l'article L.225-51-1 du Code de commerce.

Jean-Louis BILLON a pris la Présidence du Conseil d'administration en août 2011 et Bertrand VIGNES la fonction de Directeur Général depuis août 2009.

Le Directeur Général dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances et représenter la société dans ses relations avec les tiers, le tout dans la limite des dispositions légales ainsi que des stipulations des statuts de la société et des pouvoirs réservés au Conseil d'administration tels que définis au pacte d'actionnaires du 18 juillet 2007 conclu entre les sociétés SIFCA et CFM.

8.) DISPOSITIONS STATUTAIRES RELATIVES A LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE

Les articles 30 et 31 des statuts de la société seront modifiés lors de la prochaine Assemblée Générale afin de se conformer aux nouvelles dispositions de l'article R.225-69 du Code de commerce (*modifié par le décret 2010-684 du 23 juin 2010*) et l'article 225-106 du Code de commerce (*ordonnance n°2010-1511 du 9 décembre 2010*) en ce qui concerne respectivement les délais de convocation et les dispositions relatives au mandat d'actionnaire.

Les modalités de la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale sont ainsi énoncées aux articles 29 à 31 des statuts de la Société.

L'information concernant les convocations aux assemblées générales sont mises en ligne sur le site ***www.siph.com***.

9.) INFORMATIONS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE (article L.225-100-3 du Code de commerce)

Dans le cadre de l'article L.225-100-3 du code de commerce, il est précisé qu'il existe un pacte d'actionnaire entre SIFCA, Parme Investissement et Immoriv d'une part et d'autre part la Compagnie Financière Michelin, décrit au paragraphe 27-3-1 de l'annexe aux comptes consolidés de SIPH.

DEUXIEME PARTIE : Procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par le Groupe

Le Groupe SIPH continue de faire évoluer son dispositif de contrôle interne et de gestion des risques.

Ce dispositif s'applique au Groupe SIPH (SIPH holding et l'ensemble de ses filiales).

Le Groupe SIPH a utilisé le cadre de référence de l'AMF et le guide de mise en œuvre pour les valeurs moyennes et petites pour l'établissement du présent rapport.

1.) DEFINITION DU CONTROLE INTERNE

Le contrôle interne est défini comme un dispositif, mis en œuvre par les dirigeants et le personnel d'une organisation et destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- la conformité aux lois et aux règlements,
- l'application des instructions et des orientations données par la direction générale,
- la réalisation et l'optimisation des opérations, et la sauvegarde des actifs,
- la prévention et la maîtrise des fraudes et erreurs, en particulier dans le domaine comptable et financier ;
- la fiabilité des informations financières.
- Le contrôle interne contribue à la maîtrise des activités, à l'efficacité des opérations, et à l'utilisation efficiente des ressources,

Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que les risques sont totalement éliminés.

2.) COMPOSANTES ET ACTEURS DU CONTROLE INTERNE

La direction générale conçoit le dispositif de contrôle interne, et s'assure de sa communication au personnel.

Le Conseil d'administration s'assure que la société évalue fréquemment ses risques et que le contrôle interne mis en place est approprié et efficace.

SIPH appuie son contrôle sur une organisation, décrite ci-après.

3.) DESCRIPTION SYNTHETIQUE DU DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE

3.1.) ORGANISATION

3.1.1 PRINCIPE DE RESPONSABILITE BUDGETAIRE : DIRECTION GENERALE ET RESPONSABLES BUDGETAIRES

Les directions générales des sociétés du groupe agissent dans le cadre des pouvoirs qui leur sont conférés, et dans le cadre d'un budget annuel, lui-même intégré dans un business plan à long terme.

Les activités des sociétés du groupe sont organisées par centre budgétaire. Tous les centres budgétaires sont placés sous la responsabilité et le management de la direction générale.

Un organigramme des responsables budgétaires est établi pour chaque société du Groupe SIPH.

3.1.2 DIRECTION FINANCIERE GARANTE DE LA FIABILITE ET DE L'EXHAUSTIVITE DE L'INFORMATION

La fiabilité de l'information financière du groupe SIPH est assurée par la direction financière de son actionnaire majoritaire SIFCA, basé en Côte d'Ivoire, à proximité géographique des filiales opérationnelles de SIPH.

Les directeurs financiers des filiales du groupe SIPH et la Secrétaire Générale de SIPH SA sont garants de la fiabilité et de l'exhaustivité de l'information financière.

Pour cela, ils disposent des ressources suivantes :

- Un service de comptabilité générale et analytique
- Un service de suivi budgétaire, en charge de l'établissement du budget, de son suivi et de la re-prévision budgétaire (reforecast)
- Une implication systématique dans tous les outils de gestion de l'information

3.1.3 DISPOSITIF PLACE SOUS LA SURVEILLANCE DE L'AUDIT INTERNE

Outre les contrôles internes de chaque entité du Groupe SIPH, la fonction d'audit interne est assurée au niveau de la société SIFCA, société mère de SIPH, dans le cadre du contrat d'assistance technique entre SIPH et SIFCA. Ses travaux sont organisés en coordination avec ceux de SIPH.

Les auditeurs internes des sociétés du groupe sont rattachés à l'audit interne SIFCA.

3.2.) DIFFUSION EN INTERNE D'INFORMATIONS PERTINENTES

3.2.1 REFERENTIEL GROUPE

3.2.1-A UNITES D'ŒUVRE ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

Les unités d'œuvre spécifiques à l'hévéaculture sont définies, ainsi que les principaux indicateurs de performances opérationnels (*référentiel des unités d'œuvre et de performance*).

Ces unités et indicateurs ont été élaborés par des groupes de travail réunissant les intervenants concernés et sont communiqués en interne et font l'objet des reportings opérationnels et financiers.

3.2.1-B DEFINITION DES CENTRES BUDGETAIRES

Les activités des sociétés du groupe sont distinguées par centre analytique, décrit dans un manuel (*référentiel des centres budgétaires*). Ce référentiel est appliqué par toutes les sociétés du groupe, pour les business plans, les budgets, les reportings, les arrêtés de comptes.

Un centre budgétaire regroupe des activités définies et homogènes, il est placé sous l'autorité d'un responsable identifié, seul autorisé à prendre un engagement dans les conditions précisées, et chargé d'assurer le suivi de l'exécution, sous le management de la Direction et le contrôle de la Direction financière.

Ces centres budgétaires correspondent :

- Au business modèle économique. Ils structurent donc la présentation des Business-plans à long terme, des budgets, des reportings, et des arrêtés des comptes sociaux. A ce titre, leur correcte application est auditée par l'audit interne et par les commissaires aux comptes lors des arrêtés. Ils structurent également les comptes consolidés qui sont construits par destination ;
- A l'organisation des responsabilités, selon le principe de responsabilité budgétaire.

3.2.2 ORGANISATION ET COMMUNICATION DE L'INFORMATION

3.2.2-A OUTIL DE GESTION DE L'INFORMATION : BUSINESS OBJECT FINANCE

L'information financière, comprenant également les unités d'œuvres principales, est structurée et reportée dans une application « Business Object Finance ».

3.2.2-B CYCLES DE COMMUNICATION INTERNE

Sont gérés dans ce système unifié d'information :

- Les arrêtés des comptes sociaux (liasses)
- La consolidation statutaire
- Le reporting mensuel
- Le reforecast semestriel
- Le budget annuel

Ces cycles sont gérés, animés et commentés par les Directions financières, sous la responsabilité de la Direction.

Un reporting mensuel portant sur le bilan matière, le compte de résultat, le suivi des coûts et des marges unitaires, l'engagement des investissements et le tableau de flux est opérationnel chez SIPH et ses filiales. Le budget de l'exercice est revu mensuellement pour faire l'objet d'une re-prévision annuelle lors de l'établissement des reportings mensuels. La qualité des budgets, des reportings mensuels, des prévisions et l'analyse des écarts font partie intégrante du dispositif visant à fiabiliser l'information financière.

Le Conseil d'administration étudie à chaque réunion les réalisations et les prévisions de SIPH et de ses filiales, ainsi que l'analyse des écarts entre le budget, les réalisations et les prévisions. Les tableaux de flux réalisés et prévisionnels sont systématiquement examinés.

Le Secrétariat Général s'assure du respect des obligations d'information du marché.

L'information communiquée au public est soumise préalablement à la Direction du Groupe.

3.3.) RECENSEMENT, ANALYSE DES RISQUES Et CONTROLE

SIPH analyse régulièrement ses risques, fait évoluer son dispositif de contrôle interne selon cette analyse, et décrit en détail les risques dans l'annexe aux comptes consolidés ;

Les risques les plus significatifs et les contrôles ou dispositions pour y faire face sont résumés ci-après. L'exhaustivité des risques figure en note 28 de l'annexe aux comptes consolidés.

3-3-1 RISQUE LIE AUX FLUCTUATIONS DU MARCHE DU CAOUTCHOUC

3-3-1-A LE MARCHE DU CAOUTCHOUC : FLUCTUATION DES COURS

Les résultats du Groupe sont liés aux cours du caoutchouc ; le Groupe commercialise un caoutchouc issu de deux origines : les plantations du Groupe d'une part, et les achats aux planteurs villageois, d'autre part.

Grâce à ces deux origines de caoutchouc, le Groupe dispose :

- d'un effet de levier en cas d'augmentation des cours, en raison des marges réalisées sur ses productions propres ;
- d'un effet « d'amortisseur » en cas de baisse des cours, la contribution positive du caoutchouc acheté permettant d'abaisser le point mort.

Afin de se prémunir du risque de volatilité de ces cours, et pour se couvrir contre une baisse des prix qui pourrait affecter la marge du groupe sur les ventes de caoutchouc provenant de ses filiales, SIPH a mis en place des produits dérivés fermes ou optionnels.

3-3-1-B RISQUES SUR LES PRODUITS DERIVES DESTINES A SECURISER LES PRIX DE VENTE :

SIPH sécurise son chiffre d'affaires par la mise en place de produits dérivés (ventes de couvertures, swap).

Si les cours évoluent rapidement à la hausse, SIPH doit financer les appels de marge liés à ces produits dérivés.

Les produits dérivés étant utilisés pour sécuriser le prix des ventes physiques, il est indispensable que ces ventes de couvertures n'excèdent jamais la capacité de livraison du physique. Ce risque est géré prudemment par SIPH par des engagements dont les quantités et l'échelonnement dans le temps sont adaptés à celles de la production.

Le risque de retard de livraison ou de production – dans des cas de force majeure essentiellement – ne peut toutefois être totalement écarté.

La prudence dans la prise d'engagements sur les produits dérivés permet de minimiser ce risque.

3-3-1-C IMPACT SUR LE CYCLE DE PRODUCTION : RISQUE DE FLUCTUATION DES COURS ENTRE ACHAT ET VENTE

Matières premières : le prix d'achat du caoutchouc (matières premières) acheté aux producteurs indépendants (50 % de la production de SIPH) est fixé chaque mois par l'organisation professionnelle des producteurs, en corrélation avec les cours internationaux.

Produits finis : les ventes sont conclues au fur et à mesure de la production, entre 1 à 3 mois avant l'embarquement, le prix de vente est fixé au moment de la conclusion de la vente, sur la base des cours internationaux à cette date.

Le risque lié au décalage entre la date d'achat des matières et la date de fixation de prix de vente est donc réduit, mais fait l'objet de couverture quand il apparaît.

3-3-1-D RISQUE SUR STOCKS

Les stocks sont couverts par les ventes conclues mais non encore embarquées.

Une position des ventes et de la mise au marché des contrats de couverture est communiquée quotidiennement à la direction. Les modalités de commercialisation et d'engagement sont régulièrement fixées et examinées par le Conseil d'administration.

3-3-2 RISQUE LIÉ À LA SÉCURISATION DES FLUX DE MATIÈRE PREMIÈRE OU DE FLUX MONÉTAIRES

- La matière première a une valeur marchande, négociable immédiatement dans les pays d'implantation.
- La situation dans les pays d'implantation implique une part importante de paiement en espèces.
- Des possibilités de fraudes sur les comptes bancaires existent.

Pour faire face aux risques de détournement de cette matière première, et pour sécuriser les flux monétaires, SIPH dispose d'outils spécifiques, adaptés à son activité et issus de son savoir-faire et de son expérience.

Outre les contrôles internes mis en place dans les filiales et au travers de l'expertise fournie par Michelin, des audits systématiques sont opérés par SIPH et par SIFCA, son actionnaire de référence, dans le cadre de son contrat de prestations de services.

3-3-3 RISQUE PAYS

Le développement induit par l'activité hévéicole dans les régions rurales constitue un facteur fort d'intégration et d'adaptation de l'activité de SIPH à son contexte.

L'implantation de longue date du Groupe SIFCA en Afrique de l'Ouest permet d'avoir une connaissance concrète et réaliste du risque pays.

Le Groupe SIPH a décidé de renforcer systématiquement les mesures de sécurisation des personnes et des biens.

3-3-3-A CÔTE D'IVOIRE

Après le coup d'état de décembre 1999, un accord de paix signé en 2007 avait permis aux deux parties qui composent la Côte d'Ivoire depuis 2002 de trouver un compromis et de préparer l'élection présidentielle.

Les deux tours de cette élection ont eu lieu en octobre et novembre 2010 qui ont malheureusement débouché sur une crise grave de près de 5 mois.

Durant cette crise, la situation confuse dans le pays a généré de nombreuses difficultés pour l'activité. Cependant, de décembre 2010 à mi-mars 2011, SIPH et son actionnaire SIFCA ont pu mettre en place rapidement des solutions préventives et alternatives pour résoudre les difficultés de fonctionnement générées par cette situation.

Jusqu'à mi-mars 2011, SAPH qui avait anticipé ces difficultés a non seulement continué à produire et à commercialiser son caoutchouc, mais a même pu accélérer l'usinage et la commercialisation.

Après cette crise, les retards d'embarquement ont été progressivement rattrapés jusqu'à la fin de l'année 2011. Globalement, les effets matériels de cette crise ont été d'un impact relativement peu significatif pour SAPH, filiale ivoirienne du groupe.

La réunification du pays est maintenant effective, ce qui favorise la libre circulation des personnes et des biens. La reprise économique est perceptible même si elle est encore lente en raison de la désorganisation généralisée engendrée par la crise postélectorale et la paupérisation de la population.

Un climat de confiance s'installe progressivement du fait de l'amélioration de la sécurité. Plusieurs réformes sont annoncées au niveau de la filière café-cacao (principale ressource d'exportation du pays), du transport, des cotisations sociales, du SMIG, etc. qui vont certainement influencer l'activité économique.

Au niveau politique, les élections législatives se sont relativement bien déroulées. Un nouveau Président de l'Assemblée Nationale a été élu, et l'installation du Parlement dans quelques semaines devrait contribuer à instaurer un Etat de droit.

Le nouveau Premier Ministre, issu de Parti Démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI-RDA), allié du Rassemblement Des Républicains (RDR) du Président Alassane Ouattara, est également connu depuis le mercredi 13 mars 2012.

3-3-3-B LIBERIA

Le Libéria est une république multipartite à régime présidentiel. Le pays a achevé sa phase de transition vers la démocratie. Le gouvernement est basé sur le modèle des États-Unis avec trois branches égales, bien que le président occupe en réalité une place prépondérante dans le paysage politique.

Ellen Johnson-Sirleaf élue présidente du Libéria une première fois le 23 novembre 2005 a été investie le 16 janvier 2012 pour un second mandat après sa victoire aux élections de novembre 2011. Elle a été la première femme élue à la présidence d'un pays africain.

Le 17 mars 2006, lors d'une séance publique du Conseil de sécurité des Nations unies, Ellen Johnson Sirleaf, demande le maintien d'une présence de l'ONU dans le pays, indiquant que la stratégie du gouvernement en matière de maintien de la paix « *repose sur quatre piliers : sécurité, primauté du droit et gouvernance, relance économique et reconstruction des infrastructures* ».

En cours de reconstruction, le Libéria ne dispose pas encore des infrastructures routières et sociales nécessaires.

Toutefois, après des années de guerre civile, le Libéria demeure le second producteur africain de caoutchouc naturel, et présente des conditions très favorables au développement de l'hévéaculture.

3-3-3-C NIGERIA

Avec une population de 140 millions d'habitants (*plus de 250 ethnies différentes*), le Nigéria est le sixième producteur mondial de pétrole (OPEP).

La République Fédérale du Nigéria réunit 36 Etats.

Les élections présidentielles, législatives, et celles des gouverneurs des Etats se sont tenues en avril 2011.

Le Delta du fleuve Niger concentre les gisements d'hydrocarbures du pays. Les grandes compagnies pétrolières exploitent le pétrole, ce qui génère des ressources significatives pour l'Etat.

Les ethnies du Delta revendiquent une redistribution plus favorable des ressources : ces revendications se traduisent, notamment, par des enlèvements.

Ces événements n'ont pas eu d'impact significatif sur l'activité des plantations situées au Nigéria :

- trois plantations sur quatre sont localisées hors de la région du Delta (ORREL se situe dans l'Edo State, AREL dans l'Ondo State et WAREL dans l'Ogun State) ;
- les exportations de caoutchouc s'effectuent dans des conditions normales grâce à la proximité du port de Lagos.

Les risques majeurs identifiés sont les suivants :

- des menaces sur la sécurité du personnel des plantations ;
- des difficultés de circulation pouvant gêner l'approvisionnement des usines et l'évacuation du caoutchouc.

L'insécurité, qui touche surtout la région du delta et en particulier sa capitale Port Harcourt, est latente dans le sud du pays, c'est-à-dire dans les Etats où se situent les plantations du Groupe. Le Groupe a d'ailleurs renforcé les mesures destinées à permettre à l'ensemble de son personnel de travailler dans des conditions sécurisées.

Le début d'année 2012 est marqué par une double crise au Nigéria :

- Des manifestations se sont produites suite à la publication le 1er Janvier d'une nouvelle régulation du prix des produits pétrochimiques et d'une décision en vertu de laquelle les carburants ne sont plus subventionnés. Cette décision a entraîné une hausse du prix du litre d'essence qui est passé de 65 à 140 nairas, soit 96 centimes de dollars. Les 9 et 10 janvier, une grève générale avait quasiment paralysé le pays.
- Le conflit inter-ethnique et interreligieux s'est accentué avec des violences sanglantes perpétrés par un groupe islamique radical. Les autorités nigérianes déploient d'importants efforts pour lutter contre ce mouvement.

Les activités de la filiale au Nigéria continuent de bien se dérouler en dépit de ces événements.

3-3-3-D GHANA

Le Ghana dispose de ressources en matières premières (bauxite, aluminium, or...) avec une forte activité agricole (cacao, notamment) et d'une activité industrielle en cours de développement.

Le 28 décembre 2008, au terme d'une élection présidentielle très disputée et saluée pour son caractère démocratique, John Atta-Mills succède à John Kuoffor, et devient le nouveau président du pays.

Le Ghana offre aux investisseurs un contexte économique et politique stable et ne présente pas de risque pays particulier.

3-3-4 RISQUES LIE A LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT ET AUX ACQUISITIONS

Les risques associés aux acquisitions sont pour l'essentiel liés à la connaissance d'un nouveau contexte. Toute nouvelle acquisition induit des risques liés à la connaissance du contexte : environnement politique et administratif, relations aux communautés locales, besoins sociaux des salariés (santé...) difficultés possible d'approvisionnement et de logistiques (*électricité, transport, télécommunication...*), ressources en main d'œuvre. »

3-3-4-A RISQUE LIE A LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT

SIPH a pour stratégie de conserver sa position de leader en tant que producteur de caoutchouc africain. Pour cela, la stratégie de développement et d'acquisitions est élaborée par le Conseil d'administration de SIPH qui réunit les expériences et les compétences de SIFCA (*premier opérateur agro-industriel en Afrique de l'Ouest*) et de Michelin (*Industrie pneumatique et opérateur spécialisé du caoutchouc*).

3-3-4-B RISQUES LIES A L'ACQUISITION DE CRC (LIBERIA)

Localisée dans le Maryland, à l'est du Libéria et à la frontière de la Côte d'Ivoire, CRC est aujourd'hui pénalisée par la faiblesse des infrastructures existantes. Toutefois, la proximité immédiate en Côte d'Ivoire des plantations de SAPH et de SIFCA doit permettre à CRC de bénéficier de l'assistance de ses partenaires. Michelin fournit une assistance technique à cette société. Le minoritaire SRI disposait d'une solide expérience de l'hévéaculture au Libéria qui a bénéficié à CRC jusqu'au rachat par SIPH de la participation de SRI en début d'année 2012. Parallèlement, SIFCA renforce de plus en plus sa présence managériale auprès de cette filiale.

3-3-5 RISQUE DE DEPENDANCE

Il existe une relative dépendance du Groupe vis-à-vis de Michelin mais ce dispositif a été appelé à évoluer depuis fin 2011.

La convergence d'intérêts existant entre les deux Groupes a permis d'organiser une transition efficace. A l'issue de cette phase de transition, le Groupe SIPH, et son actionnaire principal SIFCA, disposeront des ressources nécessaires en prenant directement en charge les experts indispensables à son activité.

Les liens commerciaux qui font de Michelin le client principal de SIPH ne présentent pas le même risque de dépendance que celui évoqué ci-dessus : en effet, les conditions commerciales appliquées sur les ventes de caoutchouc s'inscrivent dans les pratiques courantes en matière de négoce de caoutchouc naturel et le Groupe conserve son lien au marché et aux autres pneumatiquiers. En outre, la durée de certains contrats commerciaux entre Michelin et le Groupe dont l'objet est de garantir la livraison d'un tonnage mensuel au prix de marché n'excède jamais un an.

3-3-6 RISQUE DE CREDIBILITE ET DE RESPONSABILITE

3-3-6-A RISQUE LIE A LA QUALITE DE L'INFORMATION FINANCIERE

L'organisation décrite, l'audit interne et la qualité des processus budgétaires (*établissement et contrôle des budgets*) et la mise en place de reportings hebdomadaires et mensuels fiabilisent le suivi de la gestion des productions, des coûts, des ventes et des investissements.

3-3-6-B RISQUE LIE AU DEVELOPPEMENT DURABLE

La culture de l'hévéa contribue tout naturellement mais très efficacement au développement durable.

L'engagement du groupe et de son actionnariat de référence en matière de développement durable est décrit dans le rapport de gestion.

Les actionnaires de référence de SIPH (SIFCA & Compagnie Financière Michelin) partagent les mêmes convictions en matière d'éthique et de responsabilité.

SIFCA a créé en 2008, une direction du développement durable ainsi qu'un comité de pilotage. SIPH inscrit son action dans les axes de progrès fixés par cette direction, lesquels sont résumés ci-après :

- assurer la diffusion et l'application systématique de la politique d'hygiène et de sécurité et des conditions de vie des employés du Groupe ;
- assurer à l'ensemble du personnel, un équipement et des outils de travail sécurisés ;
- assurer un logement des travailleurs permanents et saisonniers, dans le respect des standards de qualité du Groupe, comprenant en particulier un accès à l'eau potable, l'assainissement et l'électricité ;
- déployer une politique active de prévention des maladies infectieuses, notamment SIDA et paludisme ;
- prévenir des pollutions accidentelles du sol et de l'eau.

L'engagement de SIPH et ses réalisations en matière de développement durable lui permettent de conserver son image de promoteur responsable de l'hévéaculture.

3-3-7 RISQUE CLIENT

La concentration des pneumatiquiers limite le nombre des clients.

Michelin est le premier client du Groupe et représente 46 % du chiffre d'affaires consolidé caoutchouc, contre 41 % en 2010. Les cinq premiers clients du Groupe représentent 87 % du chiffre d'affaires caoutchouc consolidé et les dix premiers clients du Groupe 96 %.

La sécurisation des encaissements est réalisée d'une part, par l'inscription des relations commerciales dans un partenariat industriel à long terme et, d'autre part, par la pratique du « paiement contre document », qui n'autorise la livraison de la marchandise au client qu'après réception de son règlement. De ce fait, le risque client est limité. Cependant, dans un marché baissier et volatil, le risque que les clients refusent les livraisons en invoquant le moindre défaut de qualité est accru.

3-3-8 RISQUE DE CHANGE

Tous les comptes entre SIPH et ses filiales sont libellés en euros.

Le caoutchouc est coté en USD. Les ventes de SIPH sont effectuées en euros.

En conséquence, dans le Groupe SIPH, les outils de production, les stocks et les comptes clients conservent leurs valeurs en monnaie forte. Le passif est en monnaie locale, à l'exception de certains engagements bien identifiés (dont le poste essentiel est la dette à long terme de GREL, libellée en euros).

3.4.) EVALUATION DU CONTROLE INTERNE

Le conseil est régulièrement informé du fonctionnement du contrôle interne, notamment lors de la présentation des comptes annuels, semestriels et de budgets.

Les voies d'améliorations sont proposées à la direction et au conseil, qui décident des ressources à allouer.

TROISIEME PARTIE :

Principes et règles arrêtés par le Conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux

Les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux sont fixés par le Conseil d'administration, et approuvés par les Assemblées Générales en tant que conventions réglementées :

- Pour la société SIPH, un montant limité à 60.979,61 € brut pour les jetons de présence a été approuvé par l'Assemblée du 7 juin 1996, et est réparti entre les administrateurs sur décision du Conseil d'administration ;
- SIPH prend en charge une couverture sociale adaptée au statut de non résident français (santé, prévoyance et retraite) pour le Président du Conseil d'administration de SIPH (60 K€) et pour celui de SAPH, également administrateur de SIPH (34 K€);
- Aucune autre rémunération n'est versée aux administrateurs de SIPH au titre de leur mandat social.
- Par ailleurs, le Président du Conseil de SAPH perçoit une rémunération au titre de son mandat social.

En dehors de ce qui précède, les mandataires sociaux ne bénéficient d'aucune autre indemnité, rémunération, avantage en nature ou retraite complémentaire, au titre de leur mandat respectif.

CONCLUSION

Le Groupe SIPH a organisé une répartition du contrôle des risques entre les filiales et la société mère.

Les actifs sont principalement concentrés dans les filiales tandis que la commercialisation et les flux de trésorerie qu'elle induit sont gérés par le siège.

Les procédures en place dans les filiales doivent constamment être améliorées afin de garantir la conservation des actifs et de leur valeur ainsi que la maîtrise des engagements.

Par ailleurs un effort particulier est porté sur la standardisation de l'information élaborée par les filiales afin d'améliorer le suivi de la performance de l'opérateur Michelin, l'efficacité du contrôle de gestion de SIPH et de l'audit SIFCA.

SIPH est attentif aux évolutions légales et réglementaires, et continuera à faire évoluer son dispositif de contrôle interne, en conservant la souplesse et la réactivité opérationnelle de ses filiales.

Le Président du Conseil d'administration

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

Société Internationale
de Plantations
d'Hévéas – SIPH

Comptes Annuels
Exercice clos le
31 décembre 2011

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Société Internationale de Plantations d'Hévéas - SIPH, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme mentionné dans la note 2.1.3 de l'annexe relative aux immobilisations financières, la société peut être amenée à déprécier les titres de participation sur la base de leur valeur d'utilité, estimée en fonction des flux de trésorerie futurs.

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et à revoir les calculs effectués par la société.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

**Société Internationale
de Plantations
d'Hévéas – SIPH**

*Comptes Annuels
Exercice clos le
31 décembre 2011*

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Neuilly sur Seine et Courbevoie, le 25 avril 2012

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES

Thierry BILLAC

MAZARS

Gaël LAMANT

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport, relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la Société Internationale de Plantations d'Hévéas - SIPH, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS, tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur : les notes 3.12 et 8 de l'annexe relatives à l'évaluation à la juste valeur des actifs biologiques (plantations d'hévéas) du groupe SIPH en application de la norme IAS 41 qui préconise d'évaluer les actifs biologiques immobilisés, lors de leur comptabilisation initiale et à chaque date de clôture, selon la méthode de la juste valeur. Ces notes exposent les modalités d'évaluation à la juste valeur des actifs biologiques et décrivent le changement d'estimations intervenu en 2011:

- l'évaluation à la juste valeur des actifs biologiques correspond à la somme des flux nets de trésorerie actualisés attendus de l'exploitation des programmes agricoles de ses filiales. Cette évaluation repose sur des estimations ainsi que sur des paramètres dont la volatilité génère une incertitude sur la valeur future de ces actifs. En conséquence, la juste valeur de ces actifs biologique est susceptible de connaître des ajustements au cours des exercices suivants.
- SIPH, afin d'assurer une meilleure comparabilité de l'information financière avec d'autres acteurs du secteur, outre le recours à un expert indépendant, a décidé de modifier certaines modalités d'évaluation des actifs biologiques par rapport à l'exercice précédent. Le changement d'estimations intervenu sur l'exercice porte sur les paramètres prévisionnels tels que notamment les hypothèses de prix de vente (notamment le cours du caoutchouc sec), de coûts ainsi que sur la détermination de la valeur des actifs non biologiques (terrains et autres actifs non biologiques), déduits de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs. Ainsi qu'indiqué dans la note 8 de l'annexe, l'impact de ce changement d'estimation sur le résultat consolidé s'élève à – 32,2 M€ (avant impôt).

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les notes 3.12 et 3.13 décrivent le traitement comptable retenu par votre société relatif aux actifs biologiques et à la production agricole en fonction de la norme IAS 41. Comme indiqué précédemment, les notes 3.12 et 8 traitent de l'évaluation à la juste valeur des actifs biologiques (plantations d'hévéas). Nous avons examiné la méthodologie retenue pour l'application de la norme IAS 41, nous avons revu les hypothèses retenues lors de l'évaluation des actifs biologiques à la juste valeur et nous nous sommes assurés du caractère approprié des informations données dans les notes aux états financiers consolidés.

Par ailleurs, comme indiqué dans les notes 3.2, 3.10 et 6.1 relatives respectivement aux « Hypothèses et estimations comptables », « Perte de valeur des actifs corporels et incorporels immobilisés » et « Ecart d'acquisition », la société procède à des tests de dépréciation de l'ensemble des actifs, y compris les écarts d'acquisition. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation concernant notamment les écarts d'acquisition et nous avons vérifié que la note 6.1 donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly sur Seine et Courbevoie, le 25 avril 2012

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES

Thierry BILLAC

MAZARS

Gaël LAMANT

Société Internationale
de Plantations
d'Hévéas – SIPH

Assemblée générale
d'approbation des
comptes de l'exercice clos
le 31 décembre 2011

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

▪ **Convention d'assistance technique entre votre société et Rubber Estates Nigeria Limited (REN)**

A la suite de la fusion absorption par REN de ses filiales ORREL, AREL, WAREL, UUREL, constatée par décision de la High court de Lagos (Nigeria) le 24 février 2010 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2009, les engagements contractuels des filiales ont été intégralement repris par REN.

Afin de formaliser les engagements entre votre société et REN, une convention d'assistance technique a été signée le 3 août 2011. Cette convention est applicable à partir du 1^{er} janvier 2011 et jusqu'au 1^{er} janvier 2014.

Le montant global facturé par votre société s'élève à 1 300 KEUR pour l'exercice 2011.

Conseil d'administration du 19 juillet 2011.

▪ **Convention de trésorerie entre votre société et SIFCA**

Convention de trésorerie entre votre société et SIFCA et applicable jusqu'au complet remboursement des avances. Dans le cadre de son programme d'investissements, SIFCA a prévu l'acquisition de plantations d'huile de palme (MOPP). La mise en place de la synergie entre ce projet et CRC peut conduire votre société à accorder des avances au groupe SIFCA.

Le montant cumulé des avances faites par votre société dans le cadre de ces investissements est limité à 2 000 KEUR.

Cette possibilité d'avance de trésorerie n'a été que partiellement utilisée au cours de l'exercice 2011 et totalement remboursée au 31 décembre 2011.

Conseil d'administration du 26 août 2011.

▪ **Couverture sociale de Monsieur Bertrand Vignes, Directeur Général de SIPH**

Prise en charge de la couverture sociale de Monsieur Bertrand Vignes à compter de l'exercice 2011.

Votre société a enregistré sur l'exercice 2011 une charge de 52 KEUR.

Conseil d'administration du 21 décembre 2010

▪ **Avenant n°1 à la convention de trésorerie entre votre société et Cavala Rubber Corporation (CRC)**

Avenant n°1 à la convention de trésorerie établie en date du 1^{er} septembre 2009 entre votre société et CRC, conclue pour une durée de 3 ans et applicable à compter du 25 avril 2008.

SIPH et CRC acceptent de se consentir mutuellement des avances en compte courant pour un montant n'excédant pas 15 000 KUSD.

A ce titre, une avance d'actionnaire consentie par votre société à CRC et incluant les intérêts courus s'élève à 13 287 KUSD au 31 décembre 2011.

Conseil d'administration du 26 août 2011.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

▪ **Dispositif d'assistance technique entre votre société et chacune des entités suivantes :**

– GREL :

Contrat de management et d'assistance technique, applicable à compter du 1^{er} janvier 2007 pour une durée de 5 ans, modifié par avenant en 2008.

La rémunération de ce contrat s'élève à 2 452 KEUR au titre de l'exercice 2011.

– CRC :

Convention de management services, applicable à compter du 1^{er} janvier 2008 pour une durée de 10 ans, modifiée par avenant en 2009.

La rémunération de ce contrat s'élève à 650 KUSD au titre de l'exercice 2011.

– SAPH :

Contrat d'assistance conclu pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2007. Le rôle de SIPH est de mettre au service de SAPH, au titre de l'activité hévéicole, ses compétences en matière de management et de gestion des techniques agricoles et industrielles, de gestion des achats aux planteurs villageois et de formation continue.

La rémunération de ce contrat s'élève à 1 780 KEUR au titre de l'exercice 2011.

▪ **Conventions d'assistance entre les entités suivantes et votre société**

– Michelin :

Cette convention concerne les prestations pour lesquelles MICHELIN intervient comme opérateur au moyen d'experts, et assure un transfert de Know-how sur le périmètre du groupe SIPH et de ses filiales.

La rémunération de Michelin au titre de l'assistance technique de l'exercice 2011 s'élève à 2 315 KEUR.

- SIFCA :

Contrat d'assistance conclu pour une durée de 5 ans et applicable à compter du 1^{er} janvier 2007. Le rôle de SIFCA est d'assurer le contrôle de gestion et l'audit des filiales du groupe SIPH, ainsi que son développement externe.

La rémunération de SIFCA au titre de ce contrat d'assistance technique s'élève à 2 418 KEUR au titre de l'exercice 2011.

▪ **Contrats de fourniture de caoutchouc entre les entités suivantes et votre société**

- GREL :

Dans le cadre du contrat de fourniture de caoutchouc conclu avec GREL, les achats enregistrés par votre société s'élèvent à 44 458 KEUR au titre de l'exercice 2011.

- SAPH :

Dans le cadre du contrat de fourniture de caoutchouc avec SAPH, le montant des achats enregistrés par votre société s'élève à 275 464 KEUR au titre de l'exercice 2011. Un avenant applicable à compter du 1^{er} avril 2008 a modifié l'article 6 « Prix » (allongement des délais de paiement) et l'annexe 1 dudit contrat.

▪ **Avec Monsieur Jean-Louis Billon, Président du Conseil d'administration de SIPH et SAPH**

Votre société a enregistré sur l'exercice 2011 une charge de 35 KEUR au titre de la prise en charge de la couverture sociale de Monsieur Jean-Louis Billon.

▪ **Avec Monsieur Yves Lambelin, Président du Conseil d'administration de SIPH (jusqu'au 4 avril 2011)**

Votre société a enregistré sur l'exercice 2011 une charge de 15 KEUR au titre de la couverture sociale de Monsieur Yves Lambelin.

▪ **Avec le Directeur Général Adjoint (administrateur jusqu'au 27 juin 2011)**

Par avenant à son contrat de travail antérieur à sa nomination comme Administrateur, la rémunération de votre Directeur Général Adjoint a été complétée d'une rémunération variable. L'ensemble de la rémunération brute (fixe et variable) s'élève à 186 KEUR au titre du 1^{er} semestre 2011.

▪ **Protocole d'accord entre SIPH, SIFCA, Compagnie Financière Michelin, AIG, PARME INVEST et IMMORIV**

Le protocole d'accord sur l'apport des sociétés Nigérianes par le groupe Michelin, rémunéré par l'augmentation de capital de 19,2 MEUR a été approuvé lors de l'Assemblée Générale du 20 octobre 2006. L'annexe « Accord sur le complément de contrepartie » relatif à l'encaissement des subventions à l'exportation sera susceptible d'avoir des effets sur les comptes de votre société.

Ce complément de contrepartie concerne les exercices 2006 et 2007. Le montant constaté au 31 décembre 2009 s'élevant à 525 KEUR a été annulé au 31 décembre 2011.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Courbevoie le 25 avril 2011

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES

Thierry BILLAC

MAZARS

Gaël LAMANT

RAPPORT SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE CONTROLE INTERNE

**Société Internationale
de Plantations
d'Hévéas – SIPH**

*Rapport des commissaires
aux comptes établi en
application de l'article
L.225-235 du Code de
commerce*

*Exercice clos le
31 décembre 2011*

Rapport des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la Société Internationale de Plantations d'Hévéas - SIPH

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la Société Internationale de Plantations d'Hévéas - SIPH et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Conclusion sans observation sur les informations sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

**Société Internationale
de Plantations
d'Hévéas – SIPH**

*Rapport des commissaires
aux comptes établi en
application de l'article
L.225-235 du Code de
commerce*

*Exercice clos le
31 décembre 2011*

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Neuilly sur Seine et Courbevoie, le 25 avril 2012

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES

Thierry BILLAC

MAZARS

Gaël LAMANT

INFORMATIONS COMMUNIQUEES AU PUBLIC DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2011

❖ RESULTATS

- Résultats annuels 2011 : Chiffre d'affaires caoutchouc, + 36,4% / Des indicateurs économiques très solides / Une trésorerie multipliée par 3 / Dividende proposé : 8,00 € par action
- Résultats semestriels 2011 : Résultat Opérationnel Courant : + 24,5 % - Résultat Net : + 17 %
- Résultats annuels 2010 : Un bénéfice net supérieur aux prévisions pour l'année 2010, grâce à un contexte favorable sur le marché du caoutchouc

❖ RAPPORTS FINANCIERS

- Rapport Financier Semestriel au 30 juin 2011
- Rapport Financier Annuel – Exercice 2010

❖ CHIFFRES D'AFFAIRES

- Chiffre d'affaires - Exercice 2011 (4^e trimestre 2011)
- Chiffre d'affaires 3^e trimestre 2011
- Chiffre d'affaires 2^e trimestre 2011
- Chiffre d'affaires 1^{er} trimestre 2011
- Chiffre d'affaires – Exercice 2010 (4^e trimestre 2010)

❖ CONVOCATIONS AUX ASSEMBLEES GENERALES

- Assemblée Générale Mixte du 27 juin 2011

❖ DIVIDENDE

- Communiqué de presse – Dividende SIPH : calendrier

❖ DOCUMENTS DE REFERENCE

- Document de référence - Exercice 2010

❖ DECLARATIONS TOTALE DES DROITS DE VOTE & DU NOMBRE D'ACTIONS COMPOSANT LE CAPITAL DE SIPH

- Déclaration totale des droits de vote et du nombre d'actions composant le capital de S.I.P.H. au 31/03/2012
- Déclaration totale des droits de vote et du nombre d'actions composant le capital de S.I.P.H. au 29/02/2012
- Déclaration totale des droits de vote et du nombre d'actions composant le capital de S.I.P.H. au 31/01/2012
- Déclaration totale des droits de vote et du nombre d'actions composant le capital de S.I.P.H. au 31/12/2011
- Déclaration totale des droits de vote et du nombre d'actions composant le capital de S.I.P.H. au 30/11/2011
- Déclaration totale des droits de vote et du nombre d'actions composant le capital de S.I.P.H. au 31/10/2011
- Déclaration totale des droits de vote et du nombre d'actions composant le capital de S.I.P.H. au 30/09/2011
- Déclaration totale des droits de vote et du nombre d'actions composant le capital de S.I.P.H. au 31/08/2011
- Déclaration totale des droits de vote et du nombre d'actions composant le capital de S.I.P.H. au 31/07/2011
- Déclaration totale des droits de vote et du nombre d'actions composant le capital de S.I.P.H. au 30/06/2011
- Déclaration totale des droits de vote et du nombre d'actions composant le capital de S.I.P.H. au 31/05/2011
- Déclaration totale des droits de vote et du nombre d'actions composant le capital de S.I.P.H. au 30/04/2011
- Déclaration totale des droits de vote et du nombre d'actions composant le capital de S.I.P.H. au 31/03/2011
- Déclaration totale des droits de vote et du nombre d'actions composant le capital de S.I.P.H. au 28/02/2011
- Déclaration totale des droits de vote et du nombre d'actions composant le capital de S.I.P.H. au 31/01/2011
- Déclaration totale des droits de vote et du nombre d'actions composant le capital de S.I.P.H. au 31/12/2010

❖ **COMMUNIQUES**

- Accord Majeur au Libéria pour une extension des terres à 35.000 ha
- Adhésion au Code de Gouvernement d'Entreprise de Middenext

❖ **GOUVERNANCE**

- Réorganisation temporaire de la gouvernance de SIPH en réponse à l'enlèvement d'Yves LAMBELIN

RESULTATS

☐ Résultats Annuels 2011 :
Chiffre d'affaires caoutchouc + 36,4 %
Des indicateurs économiques très solides
Une trésorerie multiplié par 3
Dividende proposé : 8,00 € par action
 Communiqué publié le 26 avril 2012

Comptes arrêtés par le Conseil d'Administration du 24 avril 2012, audités, rapport d'audit en cours d'édition.

En M€	2011			2010			Variation Avant IAS 41
	TOTAL	IAS 41	Avant IAS 41	TOTAL	IAS 41	Avant IAS 41	
Chiffre d'affaires caoutchouc	403,0		403,0	295,4		295,4	+ 36,4%
Chiffre d'affaires total	422,3		422,3	317,9		317,9	+ 32,8%
Coûts des marchandises vendues	-253,1	-21,1	-231,9	-168,9	7,5	-176,5	+ 31,5%
Marge sur coûts directs	169,3	-21,1	190,4	149,0	7,5	141,5	+ 34,5%
Application IAS 41 sur plantations	-9,7	-9,7		22,2	22,2		
Résultat opérationnel courant	120,7	-30,8	151,5	137,2	29,7	107,5	+ 40,9%
Résultat opérationnel	120,9		151,8	136,5		106,8	+ 42%
Résultat financier	1,1		1,1	-1,1		-1,1	-
Charge d'impôt sur le résultat	-32,8	7,8	-40,6	-37,5	-9,2	-28,3	
Résultat net	89,3			97,9			
Résultat net part du groupe	59,1			66,1			

Indicateurs (M€)	2011	2010
Capitaux propres	319,8	265,1
Capacité d'Autofinancement	165,3	115,6
Trésorerie brute	79,2	27,3
Trésorerie nette de dettes financières courantes et non courantes	43,7	1,9
Actifs biologiques	149,8	151,8

Contexte des cours de l'exercice 2011 : forte progression du cours moyen du caoutchouc

Dans la continuité des cours élevés affichés en fin d'exercice 2010, les trois premiers trimestres de l'exercice 2011 se sont inscrits dans un cycle haussier. La baisse conjoncturelle affectant les marchés financiers a touché avec retard le cours du caoutchouc à partir de mi-octobre, qui est resté cependant à un niveau toujours rémunérateur.

Ainsi, le cours moyen sur l'année ressort à 3,24 €/kg (4,51 \$/kg) contre 2,55 €/kg (3,38 \$/kg) à fin 2010.

Des résultats très solides

Le chiffre d'affaires caoutchouc du Groupe ressort à 403 M€, en croissance de + 36,4%.

Cette croissance soutenue est liée à un effet prix très favorable, à 3,09 €/kg, en augmentation de + 37,2 % par rapport au prix de vente moyen de l'année précédente. Le tonnage vendu représente 130,4 milliers de tonnes, stable par rapport à l'exercice 2010 dans un contexte conjoncturel pourtant difficile en Côte d'Ivoire.

La production globale ressort à 139,1 milliers de tonnes en hausse de 10% sur l'exercice, dont 2% liée à la production propre qui s'élève à 65,8 milliers de tonnes. La part des achats extérieurs progresse et représente près de 53% de la production globale.

Grâce à une bonne maîtrise des charges opérationnelles courantes, le résultat opérationnel courant avant IAS 41, progresse de + 41% et ressort à 151,5 M€.

Sur cet exercice, l'impact de l'IAS 41 avant impôt est négatif de 30,8 M€ contre un impact positif de 29,7 M€ en 2010. Il est rappelé que l'application de l'IAS 41 n'a aucun effet sur la trésorerie.

L'évaluation des plantations a été externalisée en 2011 ; la valorisation des actifs biologiques est confiée à un expert indépendant. La méthode retenue est identique à celle utilisée les années précédentes, par actualisation des flux nets attendus des actifs biologiques, valorisés en utilisant les projections de cours du caoutchouc établis par la Banque Mondiale. Suite à ce changement d'estimation, la variation de juste valeur des plantations est de -2,5 M€ avant impôt sur l'exercice 2011, et l'investissement agricole représente 7,2 M€. La valeur des actifs biologiques, estimée par l'expert indépendant, ressort à 149,8 M€ au 31 décembre 2011 contre 151,8 M€ en 2010.

Après application de l'IAS 41, le résultat opérationnel courant ressort à 120,7 M€.

Après prise en compte du résultat financier positif à 1,1 M€ et de l'impôt, le résultat net ressort à 89,3 M€. Le résultat net part du groupe est de 59,1 M€.

Une situation de trésorerie nettement renforcée

En 2011, la capacité d'autofinancement augmente de + 43% (165,3 M€ en 2011 contre 115,6 M€ en 2010).

Le financement de l'activité (variation du besoin en fonds de roulement) s'est élevé à 9,2 M€ contre 62,6 M€ en 2010. Le financement des stocks a mobilisé 23,0 M€, compensé par 13,8 M€ de ressources dégagées notamment par la récupération des appels de marges sur contrat de couvertures décaissés en 2010.

Après financement de l'activité, le cash-flow d'exploitation s'élève 120,0 M€ contre 44,0 M€ en 2010, absorbant largement les besoins de financement des investissements corporels du Groupe (23,3 M€ en 2011 contre 18,6 M€ en 2010) et la distribution d'un dividende de 53,9 M€ (dont 27,8 M€ aux actionnaires de SIPH et 26,1 M€ aux minoritaires des filiales).

La trésorerie disponible déjà très solide, a progressé significativement et ressort fin 2011 à 79,2 M€. Le Groupe présente ainsi une situation de trésorerie nette de dettes financières courantes et non courantes positive de 43,7 M€.

Proposition d'un dividende de 8,00 € par action (+ 55%)

Le Conseil d'Administration, réuni le 24 avril 2012, a décidé de proposer à l'Assemblée Générale du 22 juin 2012 le paiement d'un dividende de 8,00 € par action, qui sera mis en règlement le 30 juin 2012.

Perspectives 2012

Le Groupe s'est fixé pour objectif un niveau de production globale de 144 milliers de tonnes, résultat de la progression naturelle de la production propre (programme de renouvellement des plantations) et des achats extérieurs.

Depuis le début de l'année 2012, les cours du caoutchouc se sont redressés et se situent actuellement entre 3,7 et 3,6 \$/kg, des niveaux qui demeurent rémunérateurs pour le Groupe.

L'instauration en janvier 2012 d'une taxe de 5% sur les exportations de caoutchouc en Côte d'Ivoire pourrait représenter un coût additionnel de l'ordre de 10 M€ après impôt, sur la base des cours actuels.

Dans un horizon long terme le Groupe entend établir au Libéria son 4^{ème} pôle géographique. SIPH rappelle que CRC (filiale à 100% de SIPH depuis le rachat aux minoritaires, en janvier 2012, des 40% restants pour 9 M US\$) a obtenu un contrat de concession portant à 35 000 hectares la surface de terres exploitables.

Enfin, compte tenu du programme de développement ambitieux et des cours favorables, SIPH vise un niveau d'investissement plus soutenu en 2012 de l'ordre de 45 M€.

Résultats semestriels 2011 :
Résultat Opérationnel Courant : + 24,5%
Résultat Net : + 17%
 Communiqué publié le 31 août 2011

en M€	1 ^{er} semestre 2011	1 ^{er} semestre 2010	Variation 2011/2010
Chiffre d'affaires caoutchouc	160,1	121,2	+ 32,1 %
Chiffre d'affaires total	167,5	129,6	+ 29,3 %
Coûts des marchandises vendues	- 98,1	- 71,6	
<i>* dont effet quantité du stockage et déstockage de matières 1^{ères} et de pdts finis</i>	+ 7,0	7,1	
<i>* dont effet prix de la valorisation des stocks au cours de clôture</i>	+1.5	9,6	
Marge sur coûts directs	69,5	58,0	+ 19,8%
Résultat opérationnel courant	47,7	38,3	+ 24,5%
Résultat opérationnel	48,2	37,9	+ 27,2%
Résultat financier	1,2	-0,5	
Charge d'impôt sur résultat	-18,3	-10,9	
Résultat net	31,0	26,5	+ 17%
Résultat net part du groupe	19,3	17,5	+ 10,3%

Un contexte de marché toujours favorable

Le premier semestre 2011 s'inscrit dans un marché du caoutchouc très favorable, à un niveau de cours sensiblement supérieur à celui du premier semestre 2010. Ainsi, le cours moyen au 1^{er} semestre 2011 s'établit à 3,53 €/Kg (4,94 US\$/kg) contre 2,3 €/Kg (3,06 US\$/kg) au 1^{er} semestre 2010.

Résultats du 1^{er} semestre 2011 - Résultat Net Part du Groupe : 19,3 M€

Au 1^{er} semestre 2011, le chiffre d'affaires caoutchouc s'établit à 160,1 M€, en progression de + 32,1% par rapport au 1^{er} semestre 2010.

La forte progression du prix de vente moyen (+53%) a permis de compenser le recul momentané du tonnage vendu (51 milliers de tonnes contre 59 milliers de tonnes au S1 2010), les compagnies maritimes n'ayant pas fait escale à Abidjan pendant un mois et demi au cours de la grave crise ivoirienne. Les productions non embarquées ont été stockées et seront livrées au second semestre.

Ainsi, le premier semestre qui s'inscrit habituellement dans une période de déstockage (7,5 milliers de tonnes en juin 2010) affiche une augmentation exceptionnelle des stocks sur ce semestre (+3,2 milliers de tonnes).

Le chiffre d'affaires total intégrant les autres activités du Groupe s'élève à 167,5 M€, en progression de + 29,3% par rapport à l'année précédente.

La production globale s'élève à 54 milliers de tonnes au 1^{er} semestre 2011 (56,1 milliers de tonnes achats intra-groupe inclus) contre 51 milliers de tonnes au 30 juin 2010. La répartition entre les productions propres (50%) et les achats extérieurs (50%) reste constante.

Après valorisation des stocks au cours de clôture, la marge sur coûts directs progresse de presque 20%, à 69,5 M€ contre 58,0 M€ au 1^{er} semestre 2010.

Grâce à une bonne maîtrise des charges opérationnelles, SIPH affiche un résultat opérationnel courant en progression de 24,5 % par rapport à l'année précédente.

Après la prise en compte d'un effet change positif sur le semestre et de l'impôt, le bénéfice net ressort à 31,0 M€, en progression de 17 % par rapport au premier semestre 2010. Le résultat net part du groupe est de 19,3 M€.

Maintien d'une structure financière très solide

Au 30 juin, les capitaux propres ressortent à 257,3 M€ contre 222,1 M€ au 30 juin 2010. Les investissements sont restés stables sur le premier semestre à près de 9,0 M€.

Le Groupe disposait, à cette date, d'une trésorerie disponible de 50,5 M€ et d'une trésorerie nette de dette positive de 39,9 M€, avant paiement du dividende (27,8 M€) et part des minoritaires des filiales (26,2 M€).

Compte tenu de la répartition de l'activité sur l'année, il est rappelé que la trésorerie est traditionnellement générée sur le 2nd semestre.

Confirmation de la nouvelle Gouvernance du Groupe

Le Conseil d'Administration du 26 août 2011 a nommé Jean Louis Billon Président du Conseil d'Administration, et reconduit Bertrand Vignes dans ses fonctions de Directeur Général, en charge de l'activité opérationnelle du Groupe.

Perspectives du Groupe

En août 2011, le cours moyen s'établit à 3,2 €/kg (4,6 US\$/kg).

SIPH rattrapera progressivement d'ici la fin d'année les retards d'embarquement constatés au premier semestre.

Sur l'année en cours, SIPH devrait maintenir son niveau d'activité, dans un contexte de marché qui demeure très favorable pour le Groupe, et poursuit son programme de développement et d'investissement. SIPH reste par ailleurs à l'écoute d'opportunités d'extensions et de croissance externe.

Le rapport financier semestriel au 30 juin 2011 a été mis à la disposition du public et déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers ce jour. Il peut être consulté sur le site Internet de SIPH.

☐ Résultat annuels 2010 : Un bénéfice net supérieur aux prévisions pour l'année 2010, grâce à un contexte favorable sur le marché du caoutchouc
Communiqué publié le 27 avril 2011

SIPH annonce des performances supérieures aux prévisions pour l'année 2010 et des perspectives favorables en 2011 en dépit d'un climat politique difficile en Côte d'Ivoire.

En M€	2010	2009	Variation
Chiffre d'affaires caoutchouc	295,4	169,6	+74,1%
Chiffre d'affaires total	317,9	188	+69,1%
Coûts des marchandises vendues	-168,9	-119,7	+41,1%
Marge sur coûts directs	149	68,4	+117,8%
Résultat opérationnel courant avant IAS 41	107,5	29,7	+ 262%
Application IAS 41	22,2	36,1	-
Résultat opérationnel courant	137,2	75,5	+ 81,7%
Résultat opérationnel (après IAS 41)	136,5	75,7	+80,3%
Résultat financier	-1,1	0,2	Ns
Charge d'impôt sur le résultat	-37,5	-18,5	+102,7%
Résultat net	97,9	57,4	+71%
Résultat net part du groupe	66,1	38,9	+70%

Contexte favorable pour le marché du caoutchouc en 2010

Les trois premiers trimestres se sont inscrits dans un cycle haussier, qui s'est fortement accentué au 4^e trimestre. Les cours ont ainsi atteint un niveau record à 3,15€/kg au 4^e trimestre 2010.

Sur l'exercice 2010, la moyenne du cours du caoutchouc s'est établit à 2,55 €/kg (contre 1,28€/kg sur l'exercice 2009).

Résultats 2010 au-delà des prévisions Résultat net : 97,9 M€ - en progression de + 71 %

Dans ces conditions, SIPH a enregistré sur l'exercice une forte progression de son chiffre d'affaires caoutchouc de 74,1% à 295,4 M€.

Cette progression s'explique en partie par une hausse significative (+ 82,1%) du prix de vente moyen du caoutchouc sur la période. Le tonnage vendu s'est établi à 131,2 milliers de tonnes (contre 137,3 milliers de tonnes en 2009).

Sur cet exercice, la production s'élève 128 milliers de tonnes de caoutchouc. La proportion des caoutchoucs achetés auprès des planteurs indépendants est restée relativement stable (49,6%).

Le Groupe bénéficie à plein de l'effet prix et de la bonne maîtrise de ses frais généraux.

Le résultat opérationnel courant du Groupe progresse ainsi de 81,7 % et ressort à 137,2 M€ (contre 75,5 M€ en 2009). Cette performance intègre également un impact de la norme IAS 41 moins sensible qu'en 2009.

Après comptabilisation du résultat financier et de l'impôt, le bénéfice net consolidé affiche une forte progression et ressort à 97,9 M€. Le résultat net part du groupe est de 66,1 M€ en hausse de 70% par rapport à l'exercice précédent.

Une situation de trésorerie solide et saine

Au 31 décembre 2010, SIPH dispose d'une situation bilancielle très solide, avec des capitaux propres de 265,1 M€ et une trésorerie disponible de 27,3 M€.

La croissance de l'activité a ainsi généré mécaniquement une hausse du BFR, accentuée par les besoins ponctuels de trésorerie liés aux opérations de couverture mises en place par le Groupe. SIPH a par ailleurs repris son programme d'investissements, qui avait été ralenti en 2009, pour un montant de 18,6 M€ (+ 29%).

La forte croissance des cash-flows générés par l'activité a cependant permis de compenser ces deux facteurs et la trésorerie nette des dettes financières ressort positive à 1,9 M€.

Proposition d'un dividende de 5,5 € par action (+83%)

Le Conseil d'Administration réuni le 21 avril 2011 a décidé de proposer à l'Assemblée Générale du 27 juin 2011 le paiement d'un dividende de 5,50 € par action, qui sera mis en règlement le 30 septembre 2011.

Perspectives 2011

Sur le plan de l'activité en Côte d'Ivoire, SIPH a pu récolter et commercialiser sa production dans de bonnes conditions en janvier et février du fait de son implantation géographique hors des zones de tension. Si d'importants retards à l'embarquement ont été constatés en mars et surtout en avril, la production a toutefois continué quasi normalement. Les embarquements reprennent progressivement depuis fin avril.

Compte tenu de la période d'hivernage, ces retards devraient avoir un effet limité sur l'exercice en cours.

Sur l'ensemble des autres pays dans lesquels SIPH est implanté, le Groupe entend renforcer sa présence auprès des planteurs indépendants et poursuivre ses programmes de « replanting ».

Le Groupe reste par ailleurs prêt à saisir toutes nouvelles opportunités d'extensions, en particulier au Nigeria et au Liberia et de croissance externe.

RAPPORTS FINANCIERS

Rapport Financier Semestriel – Exercice 2011 Publié le 31 août 2011

Cf. Communiqué sur les « Résultats semestriels 2011 » au dernier §.

Rapport Financier Annuel – Exercice 2010 Communiqué publié le 29 avril 2011

La société SIPH annonce avoir mis à la disposition du public et déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers son rapport financier annuel au 31 décembre 2010.

Le rapport financier annuel peut être consulté sur le site internet de la société SIPH à l'adresse www.siph.com dans la rubrique « information réglementée ».

CHIFFRES D'AFFAIRES

Chiffre d'affaires - Exercice 2011 (4^e trimestre 2011) : Chiffre d'affaires caoutchouc de 403 M€ : en croissance de + 36,4 % Communiqué publié le 29 février 2012

En M€		2010	2011	Variation
1 ^{er} trimestre	Chiffre d'affaires total	56,6	94,2	66,6%
	dont caoutchouc	54,2	91,8	69,5%
2 ^e trimestre	Chiffre d'affaires total	73,1	73,3	0,3%
	dont caoutchouc	67,0	68,3	1,9%
3 ^e trimestre	Chiffre d'affaires total	90,8	143,4	57,9%
	dont caoutchouc	83,6	138,1	65,3%
4 ^e trimestre	Chiffre d'affaires total	97,5	111,4	14,2%
	dont caoutchouc	90,6	104,8	15,6%
Total 12 mois	Chiffre d'affaires total dont caoutchouc	318,0	422,3	32,8%
		295,4	403,0	36,4%

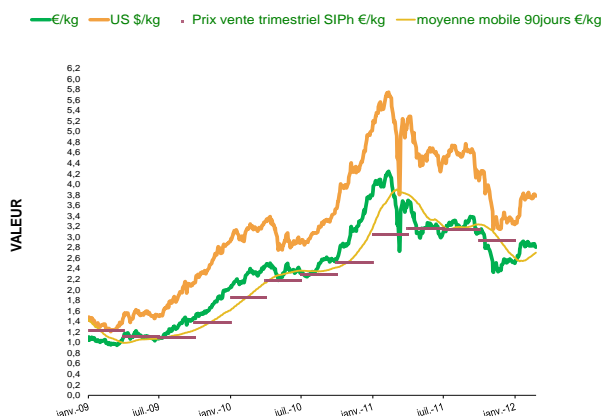
(*) Données non auditées

Contexte de marché : Un cours du caoutchouc soutenu sur l'exercice malgré une baisse conjoncturelle au 4^{ème} trimestre

Les trois premiers trimestres se sont inscrits dans la continuité du cycle haussier constaté depuis l'exercice précédent. La baisse conjoncturelle constatée sur les marchés financiers et les matières premières a impacté le marché du caoutchouc, à partir de mi-octobre.

Le cours moyen, qui était de 3,23 €/kg (4,56 US\$/kg) au 3^{ème} trimestre 2011, s'est établi à 2,65 €/kg (3,58 US\$/kg) au 4^{ème} trimestre 2011, à un niveau qui demeure rémunérateur.

Cours du caoutchouc (Sicom 20) sur 3 ans : du 01/01/2009 au 28/02/2012



Chiffre d'affaires du 4^e trimestre 2011 : + 15,6%

Sur ce trimestre, le chiffre d'affaires caoutchouc a progressé de + 15,6 % par rapport au 4^{ème} trimestre 2010, à 104,8 M€, reflétant la hausse du prix moyen de vente de + 16,61 % à 2,96 €/kg.

Le tonnage vendu est stable et ressort à 35,4 milliers de tonnes, contre 35,7 milliers de tonnes un an plus tôt.

Production annuelle en hausse de + 9% Nouveau record du chiffre d'affaires total à 422 M€ (+32,8%)

La production annuelle de l'exercice 2011 affiche une progression de presque 9% et ressort à 139,1 milliers de tonnes, contre 127,8 milliers de tonnes en 2010. Cette hausse est principalement due aux achats extérieurs qui représentent 73,3 milliers de tonnes en 2011 (contre 63,5 milliers de tonnes en 2010), soit 52,7% de la production annuelle (contre 49,6% en 2010).

La production propre a également progressé sur l'exercice et atteint 65,8 milliers de tonnes contre 64,5 milliers de tonnes en 2010.

Les tonnages vendus sont restés stables sur la période à 130,4 milliers de tonnes (contre 131,3 milliers de tonnes en 2010), les perturbations liées à la crise ivoirienne sur le 2^{ème} trimestre n'ayant pas affecté les tonnages vendus par le Groupe sur l'ensemble de l'exercice.

Le chiffre d'affaires caoutchouc atteint ainsi 403 M€, en progression de + 36,4 % lié à un effet prix très favorable sur l'exercice (hausse du prix de vente moyen de +37,24%, à 3,09 €/kg).

Le chiffre d'affaires total s'établit à 422 M€, contre 318 M€ en 2010.

Tendances actuelles et perspectives

Un objectif de production annuelle totale de l'ordre de 144 milliers de tonnes

Les moyennes de cours constatées en novembre et décembre 2011 ressortaient respectivement à 3,3 US\$/kg et 3,35 US\$/kg. Depuis mi-janvier, le cours du caoutchouc s'est redressé et évolue actuellement entre 3,7 et 3,8 US\$/kg, des niveaux largement rémunérateurs pour le Groupe.

Le Groupe vise désormais un niveau de production annuelle totale de l'ordre de 144 milliers de tonnes. Cette augmentation tient d'une part à la croissance constante de la production propre liée à la politique de rajeunissement des plantations menée par le Groupe, et d'autre part aux achats extérieurs.

Enfin, le Groupe rappelle avoir récemment signé un contrat de concession au Libéria sur 35,000 hectares de terres qui représentent un véritable potentiel de croissance pour la production long terme.

**Chiffre d'affaires 3^e trimestre 2011 :
Rattrapage des tonnages vendus et effet prix très favorable
Chiffre d'affaires caoutchouc de 138,1 M€ (+ 65%)
Communiqué publié le 14 novembre 2011**

En M€	2010	2011	Variation
1 ^{er} trimestre			
Chiffre d'affaires total	56,6	94,2	66,6%
dont caoutchouc	54,2	91,8	69,5%
2 ^{ème} trimestre			
Chiffre d'affaires total	73,1	73,3	0,3%
dont caoutchouc	67,0	68,3	1,9%
3 ^{ème} trimestre			
Chiffre d'affaires total	90,8	143,4	57,9%
dont caoutchouc	83,6	138,1	65,3%
Total 9 mois			
Chiffre d'affaires total	220,5	311,0	41,1%
dont caoutchouc	204,8	298,3	45,6%

Contexte de marché

Au 3^e trimestre 2011, le marché du caoutchouc s'est maintenu sur les niveaux élevés du trimestre précédent, avec un cours moyen de 3,23 €/kg (4,56 US\$/kg) contre 2,44 €/kg (3,15 US\$/kg) au 3^e trimestre 2010, soit une hausse de 32%.

Activité du 3^e trimestre

Hausse de 21% des tonnages vendus et rattrapage du retard du 2^e trimestre

Sur ce trimestre, le chiffre d'affaires caoutchouc a progressé de + 65,3 % par rapport au 3^e trimestre 2010, et s'établit au niveau record de 138,1 M€. Cette performance est liée à la hausse du prix moyen de vente (+ 37 % à 3,16 €/kg), amplifiée par l'effet volume (+20,7 %). La production qui avait été stockée au cours du 1^{er} semestre a pu être vendue en intégralité, les ventes ayant été accélérées pour compenser le retard du 2^e trimestre.

Le tonnage vendu ressort ainsi au 3^e trimestre à 43,7 milliers de tonnes, contre 36,2 milliers de tonnes un an plus tôt.

Activité des 9 premiers mois

Chiffre d'affaires total : 311,0 M€, en hausse de + 41%

Le retard des ventes lié à la crise ivoirienne du 2^e trimestre a été intégralement compensé. Le niveau de production vendue ressort à 95 milliers de tonnes contre 95,5 milliers de tonnes en 2010.

Evolution du tonnage vendu sur 9 mois :

En milliers de tonnes	2010	2011
1 ^{er} trimestre	28,8	29,9
2 ^{ème} trimestre	30,5	21,4
2 ^{ème} trimestre	36,2	43,7
Total 9 mois	95,5	95,0

Sur les 9 premiers mois de l'exercice en cours, le chiffre d'affaires caoutchouc s'élève à 298,3 M€, en hausse de +45,6%. Le prix de vente moyen a augmenté de +46,5%, reflétant la hausse des cours sur ces 9 premiers mois.

Le chiffre d'affaires total s'établit à 311,0 M€, contre 220,5 M€ au 30 septembre 2010.

Tendances actuelles

La baisse conjoncturelle constatée actuellement sur les marchés financiers et les matières premières a impacté avec un décalage le marché du caoutchouc, depuis mi-octobre. Le cours moyen d'octobre s'est établi à 2,98 €/kg (4,08 \$/kg).

Le niveau de prix actuel reste cependant largement rémunérateur, et favorable pour les performances économiques du Groupe.

❑ **1^{er} semestre 2011 : Chiffre d'affaires caoutchouc : + 32,1% à 160,1 M€ / Forte croissance malgré une commercialisation perturbée au second trimestre en Côte d'Ivoire**
Communiqué publié le 12 août 2011

En M€	2010	2011	Variation
1 ^{er} trimestre			
Chiffre d'affaires total	56,6	94,2	+66,6%
dont caoutchouc	54,2	91,8	+69,5%
2 ^e trimestre			
Chiffre d'affaires total	73,1	73,3	+0,3%
dont caoutchouc	67,0	68,3	+1,9%
Total	129,6	167,5	+29,3%
Chiffre d'affaires total dont caoutchouc	121,2	160,1	+32,1%

Activité second trimestre : Tonnages vendus impactés par la crise ivoirienne

Au 2^{ème} trimestre 2011, le cours moyen du caoutchouc a progressé de 27 %, et s'élève à 3,24 €/kg (4,67 US\$/kg) contre 2,37 €/kg (3,02 US\$/kg) un an auparavant, prolongeant le cycle haussier constaté depuis fin 2010.

Le prix moyen de vente du 2^{ème} trimestre 2011 a augmenté de +45,3 % à 3,19 €/kg. Ce contexte de prix très favorable a permis de compenser le recul ponctuel des tonnages commercialisés sur ce trimestre, passant de 30,5 milliers de tonnes au second trimestre 2010 à 21,4 milliers de tonnes lors de cet exercice. La grave crise politique et économique en Côte d'Ivoire ayant suspendu toute exportation pendant un mois.

La situation est depuis redevenue normale en Côte d'Ivoire, SIPH rattrapant progressivement son retard de commercialisation dans ce pays.

Le chiffre d'affaires caoutchouc s'établit ainsi à 68,3 M€, en progression de + 1,9 % par rapport au 2^e trimestre 2010.

Activité premier semestre : Forte croissance, Production en hausse en Côte d'Ivoire sur le semestre

Au 1^{er} semestre, le chiffre d'affaires caoutchouc ressort à 160,1 M€, en progression de + 32,1 %, reflétant l'augmentation de + 52,73 % du prix de vente moyen. Sur cette période, les tonnages vendus s'élèvent à 51 milliers de tonnes contre 59 milliers de tonnes pour le 1^{er} semestre 2010.

La production en propre et les achats du groupe n'ont pas été impactés par le contexte en Côte d'Ivoire, atteignant dans ce pays 39,2 milliers de tonnes contre 38,4 milliers de tonnes au cours du 1^{er} semestre 2010. La production qui n'a pu être embarquée a été stockée et sera livrée au cours du 2nd semestre.

Au global, les productions et achats du Groupe SIPH sont en augmentation à 56,1 milliers de tonnes contre 53,6 milliers de tonnes pour le 1^{er} semestre 2010,

Tendances actuelles

Le cours moyen du caoutchouc s'établit à 4,55 US\$/kg en juillet, et le prix en euros à 3,18 €/kg. Ce niveau de prix constitue toujours un contexte très favorable pour les performances économiques du groupe.

❑ **Chiffre d'affaires 1^{er} trimestre 2011 : Chiffre d'affaires caoutchouc de 91,8 M€ : + 69,5 % Impact positif de la hausse des cours du 4^e trimestre 2010, malgré la crise ivoirienne**
Communiqué publié le 13 mai 2011

En M€	2010	2011	Variation
1 ^{er} trimestre			
Chiffre d'affaires total	56,6	94,2	+ 66,6%
dont caoutchouc	54,2	91,8	+ 69,5%

Contexte de marché

Au 1^{er} trimestre 2011, la hausse des cours s'est poursuivie, le cours moyen du caoutchouc s'élevant à 3,82 €/kg (5,22 US\$/kg) contre 3,15 €/kg (4,26 US\$/kg) au 4^e trimestre 2010.

Sur l'exercice précédent, le cours du 1^{er} trimestre 2010 s'était établi à 2,24 €/kg (3,10 US\$/kg).

Activité du 1^{er} trimestre 2011

Sur le 1^{er} trimestre 2011, le chiffre d'affaires caoutchouc s'élève à 91,8 M€, en progression + 69,5 % par rapport au 1^{er} trimestre 2010.

Durant cette période, le prix moyen de vente du groupe a augmenté de + 63,24 %, à 3,07 €/kg, concrétisant l'envolée des cours constatée au 4^e trimestre 2010.

En anticipation des conséquences éventuelles de la crise ivoirienne, les embarquements de Côte d'Ivoire ont été particulièrement soutenus jusqu'à mi-mars. Les tonnages vendus sur le trimestre s'élevèrent ainsi à 29,9 milliers de tonnes contre 28,8 milliers de tonnes un an plus tôt, en ligne avec le plan de développement du groupe qui vise en 2011 un niveau de production d'environ 130 milliers de tonnes.

Tendances actuelles

Les cours sont restés sur des niveaux records en avril (3,45 €/kg soit 4,99 US\$/kg), et connaissent depuis une légère baisse, amplifiée par l'évolution de la parité euro/dollar.

La hausse des cours du caoutchouc a été spectaculaire et rapide ces derniers mois. L'évolution des cours à moyen terme reste cependant incertaine, avec une volatilité possible en dépit de bons fondamentaux.

Après une suspension des embarquements en Côte d'Ivoire de mi-mars à fin avril, les exportations ont repris fin Avril.

En conséquence, l'impact de cette crise devrait être très limité sur l'exercice. En effet, la production a pu être récoltée normalement et le ralentissement des achats a eu lieu pendant la saison d'hivernage, durant laquelle la production est faible.

Les retards d'embarquements et d'usinage devraient donc pouvoir être rattrapés d'ici fin 2011.

Dans les autres pays, le groupe poursuit la récolte de ses productions et, ses achats auprès des planteurs indépendants (Ghana - Liberia), dans de bonnes conditions.

**Prochain rendez-vous : chiffre d'affaires
2^e trimestre 2011 : 12 août 2011**

☐ SIPH - Exercice 2010 Chiffre d'affaires caoutchouc de 295,4 M€, en augmentation de + 74,1%
Communiqué publié le 14 février 2011

En M€		2009	2010	Variation
1 ^{er} trimestre	Chiffre d'affaires total	44,5	56,6	27,1%
	dont caoutchouc	37,6	54,2	44,1%
2 ^{ème} trimestre	Chiffre d'affaires total	39,2	73,1	86,5%
	dont caoutchouc	34,5	67,0	94,5%
3 ^{ème} trimestre	Chiffre d'affaires total	46,8	90,8	94,3%
	dont caoutchouc	42,9	83,6	95,0%
4 ^{ème} trimestre	Chiffre d'affaires total	57,6	97,5	69,3%
	dont caoutchouc	54,7	90,6	65,6%
Total	Chiffre d'affaires total	188,0	318,0	69,1%
	dont caoutchouc	169,6	295,4	74,1%

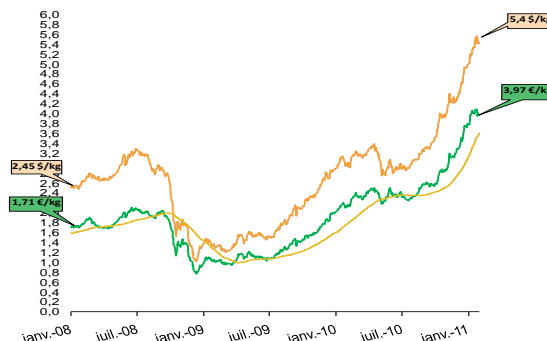
Données non auditées

Contexte de marché : Une augmentation de 1,2 €/kg (1,5 US\$/kg) au 4^e trimestre 2010

Le 4^e trimestre 2010 a été marqué par une forte accélération de la tendance haussière du marché du caoutchouc. Le cours moyen, qui était de 2,44 €/kg (3,15 US\$/kg) au 3^e trimestre 2010, a ainsi atteint 3,15 €/kg (4,26 US\$/kg) au 4^e trimestre 2010.

Le cours du 4^e trimestre 2010 est par ailleurs en hausse de 85 % par rapport à l'exercice précédent (*cours du 4^e trimestre 2009 de 1,70 €/kg soit 2,51 US\$/kg*).

**Cours du caoutchouc (Sicom 20)
du 01/01/2008 au 31/01/2011**



Chiffre d'affaires du 4^e trimestre 2010 : +66%

Sur ce trimestre, le chiffre d'affaires caoutchouc a progressé de + 65,6 % par rapport au 4^e trimestre 2009, à 90,6 M€, reflétant la hausse du prix moyen de vente de + 81,6 % à 2,54 €/kg sur ce trimestre. Le tonnage vendu ressort à 35,7 milliers de tonnes, contre 39,2 milliers de tonnes un an plus tôt.

Chiffre d'affaires record en 2010: 318 M€

La production annuelle de l'exercice 2010 s'établit à 128 milliers de tonnes, contre 132 milliers de tonnes en 2009, le groupe ayant bénéficié de conditions climatiques un peu moins favorables cette année en Côte d'Ivoire et au Ghana. La proportion des caoutchoucs achetés auprès des planteurs indépendants est restée relativement stable à 49,6% contre 48,9% en 2009.

Tonnages de caoutchouc vendus :

En milliers de tonnes	2009	2010
1 ^{er} trimestre	29,9	28,8
2 ^e trimestre	30,2	30,5
3 ^e trimestre	38,0	36,2
4 ^e trimestre	39,2	35,7
Total 12 mois	137,3	131,2

Porté par le dynamisme du marché, le chiffre d'affaires caoutchouc de 2010 atteint 295,4 M€, en progression de + 74,1 %, une forte croissance liée en partie à l'augmentation du prix de vente moyen du caoutchouc sur cette période (+ 82,1 %).

Le chiffre d'affaires total s'établit à 318 M€, contre 188 M€ en 2009.

Tendances actuelles : Poursuite de la hausse des cours et situation en Côte d'Ivoire

Les cours ont poursuivi leur hausse spectaculaire au cours des derniers mois, avec notamment une augmentation de 1,5 US\$/kg entre octobre et décembre. Le début d'année reste ancré dans cette tendance favorable : le cours moyen de janvier a atteint 5,33 US\$/kg, dans un marché qui bénéficie notamment d'une demande soutenue, tant des pays émergents que des autres pays consommateurs.

SIPH devrait à court terme recueillir les fruits de cette tendance, l'évolution du cours se concrétisant traditionnellement dans les prix de vente avec un décalage de quelques mois, compte tenu notamment des opérations de couverture mises en place par le groupe.

Sur le début de l'exercice 2011, SIPH a continué à produire et à commercialiser normalement sa production de caoutchouc en Côte d'Ivoire. Dans le contexte actuel de crise politique, le groupe ne peut exclure de voir son activité perturbée par d'éventuels dysfonctionnements (*accessibilité au port, pénurie d'énergie,...*).

Des solutions préventives et alternatives sont en place.

DIVIDENDES

☐ Communiqué de presse - Dividende SIPH : calendrier

Communiqué publié le 24 mai 2011

Lors de sa réunion du 21 avril 2011, le Conseil d'administration de SIPH a décidé de proposer à l'assemblée générale des actionnaires du 27 juin 2011 la distribution d'un dividende de 5,50 euros brut par action, au titre de l'exercice 2010.

Sa mise en paiement interviendra le 30 septembre 2011.

Le calendrier est le suivant :

- | | |
|---|--------------|
| ▪ Assemblée Générale Mixte : | 27 juin 2011 |
| ▪ la date de détachement du coupon est fixée à J-3 (<i>jours de bourse</i>) | 27 sept 2011 |
| ▪ Mise en paiement | 30 sept 2011 |

CONVOCATIONS AUX ASSEMBLEES GENERALES

☐ Assemblée Générale Mixte du 27 Juin 2011 modalités de mise à disposition des documents préparatoires

Communiqué publié le 10 juin 2011

Les actionnaires de la société SIPH sont invités à participer à l'Assemblée Générale Mixte qui se tiendra le :

Lundi 27 juin 2010 à 14h30
A l'Hôtel Baltimore – Salon Trocadéro – 88, Bis avenue Kléber 75116 PARIS

L'avis de réunion comportant l'ordre du jour et les projets de résolutions a été publié au BALO du 16 mai 2011 (bulletin n° 58) et l'avis de convocation au BALO du 09 juin 2011 (bulletin n° 69).

Les documents prévus par l'article R.225-83 du code de commerce sont tenus à la disposition des actionnaires à compter de la convocation de l'assemblée, conformément aux dispositions réglementaires applicables.

DOCUMENTS DE REFERENCE

☐ Document de référence 2010

Communiqué publié le 29 juin 2011

SIPH annonce la publication de son Document de Référence pour l'exercice clos au 31 décembre 2010. Il a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 27 juin 2011 et enregistré sous le numéro D.11-0634.

Ce document est tenu à la disposition du public dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Le document de référence peut être consulté sur le site internet de la société à l'adresse www.siph.com, dans la rubrique " informations / réglementées / Etat financiers et documents de référence" et sur le site de l'AMF www.amf-france.org dans la rubrique : " Emetteur / informations publiées par les sociétés cotées".

Le Document de référence inclut, notamment :

- Le rapport sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration, les procédures de contrôle interne et les principes et les règles arrêtés par le conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux ;
- Les honoraires des contrôleurs légaux
- Les comptes consolidés

DECLARATIONS TOTALE DES DROITS DE VOTE & DU NOMBRE D' ACTIONS COMPOSANT LE CAPITAL DE SIPH

☐ Déclaration totale des droits de vote et du nombre d'actions composant le capital de S.I.P.H. au 31/03/2012

(Article 223-16 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financier (AMF)) – 03 avril 2012

DATE	31/03/2012
Nombre d'actions composant le capital	5 060 790
Nombre total brut de droits de vote	8 893 578
Nombre total net de droits de vote	8 893 578

☐ Déclaration totale des droits de vote et du nombre d'actions composant le capital de S.I.P.H. au 29/02/2012

(Article 223-16 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financier (AMF)) – 02 mars 2012

DATE	29/02/2012
Nombre d'actions composant le capital	5 060 790
Nombre total brut de droits de vote	8 893 578
Nombre total net de droits de vote	8 893 578

- Déclaration totale des droits de vote et du nombre d'actions composant le capital de S.I.P.H. au 31/01/2012**
(Article 223-16 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financier (AMF)) – 06 février 2012

DATE	31/01/2012
Nombre d'actions composant le capital	5 060 790
Nombre total brut de droits de vote	8 893 578
Nombre total net de droits de vote	8 893 578

- Déclaration totale des droits de vote et du nombre d'actions composant le capital de S.I.P.H. au 31/12/2011**
(Article 223-16 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financier (AMF)) – 03 janvier 2012

DATE	31/12/2011
Nombre d'actions composant le capital	5 060 790
Nombre total brut de droits de vote	8 893 578
Nombre total net de droits de vote	8 893 578

- Déclaration totale des droits de vote et du nombre d'actions composant le capital de S.I.P.H. au 30/11/2011**
(Article 223-16 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financier (AMF)) – 07 déc. 2011

DATE	30/11/2011
Nombre d'actions composant le capital	5 060 790
Nombre total brut de droits de vote	8 891 315
Nombre total net de droits de vote	8 891 315

- Déclaration totale des droits de vote et du nombre d'actions composant le capital de S.I.P.H. au 31/10/2011**
(Article 223-16 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financier (AMF)) – 04 nov. 2011

DATE	31/10/2011
Nombre d'actions composant le capital	5 060 790
Nombre total brut de droits de vote	8 891 315
Nombre total net de droits de vote	8 891 315

- Déclaration totale des droits de vote et du nombre d'actions composant le capital de S.I.P.H. au 30/09/2011**
(Article 223-16 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financier (AMF)) – 04 octobre 2011

DATE	30/09/2011
Nombre d'actions composant le capital	5 060 790
Nombre total brut de droits de vote	8 891 315
Nombre total net de droits de vote	8 891 315

- Déclaration totale des droits de vote et du nombre d'actions composant le capital de S.I.P.H. au 31/08/2011**
(Article 223-16 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financier (AMF)) – 02 sept. 2011

DATE	31/08/2011
Nombre d'actions composant le capital	5 060 790
Nombre total brut de droits de vote	8 891 315
Nombre total net de droits de vote	8 891 315

- Déclaration totale des droits de vote et du nombre d'actions composant le capital de S.I.P.H. au 31/07/2011**
(Article 223-16 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financier (AMF)) – 01 août 2011

DATE	31/07/2011
Nombre d'actions composant le capital	5 060 790
Nombre total brut de droits de vote	8 891 315
Nombre total net de droits de vote	8 891 315

- Déclaration totale des droits de vote et du nombre d'actions composant le capital de S.I.P.H. au 30/06/2011**
(Article 223-16 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financier (AMF)) – 04 juillet 2011

DATE	30/06/2011
Nombre d'actions composant le capital	5 060 790
Nombre total brut de droits de vote	8 891 315
Nombre total net de droits de vote	8 891 315

- Déclaration totale des droits de vote et du nombre d'actions composant le capital de S.I.P.H. au 31/05/2011**
(Article 223-16 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financier (AMF)) – 01 juin 2011

DATE	31/05/2011
Nombre d'actions composant le capital	5 060 790
Nombre total brut de droits de vote	8 891 315
Nombre total net de droits de vote	8 891 315

- Déclaration totale des droits de vote et du nombre d'actions composant le capital de S.I.P.H. au 30/04/2011**
(Article 223-16 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financier (AMF)) – 05 mai 2011

DATE	30/04/2011
Nombre d'actions composant le capital	5 060 790
Nombre total brut de droits de vote	8 891 315
Nombre total net de droits de vote	8 891 315

- Déclaration totale des droits de vote et du nombre d'actions composant le capital de S.I.P.H. au 31/03/2011**
(Article 223-16 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financier (AMF)) – 05 avril 2011

DATE	31/03/2011
Nombre d'actions composant le capital	5 060 790
Nombre total brut de droits de vote	8 891 315
Nombre total net de droits de vote	8 891 315

- Déclaration totale des droits de vote et du nombre d'actions composant le capital de S.I.P.H. au 28/02/2011**
(Article 223-16 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financier (AMF)) – 03 mars 2011

DATE	28/02/2011
Nombre d'actions composant le capital	5 060 790
Nombre total brut de droits de vote	8 891 315
Nombre total net * de droits de vote	8 891 315

Déclaration totale des droits de vote et du nombre d'actions composant le capital de S.I.P.H. au 31/01/2011
(Article 223-16 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financier (AMF)) – 01 février 2011

DATE	31/01/2011
Nombre d'actions composant le capital	5 060 790
Nombre total brut de droits de vote	8 891 315
Nombre total net de droits de vote	8 891 315

Déclaration totale des droits de vote et du nombre d'actions composant le capital de S.I.P.H. au 31/12/2010
(Article 223-16 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financier (AMF)) – 03 janvier 2011

DATE	31/12/2010
Nombre d'actions composant le capital	5 060 790
Nombre total brut de droits de vote	8 891 315
Nombre total net de droits de vote	8 891 315

COMMUNIQUES

Accord Majeur au Libéria pour une extension des terres à 35.000 ha
Communiqué publié le 24/01/2012

Le Groupe SIPH annonce la signature d'accords majeurs au Libéria, qui lui permettront de renforcer significativement ses positions dans ce pays.

Le Libéria, en pleine relance économique, dispose en effet d'un potentiel agricole avéré. Ce développement patrimonial à long terme est parfaitement en phase avec la stratégie du Groupe qui vise à diversifier ses zones de production en Afrique.

Ces accords ont été obtenus avec l'appui de SIFCA, actionnaire majoritaire de SIPH, fortement implanté en Afrique de l'ouest.

SIPH porte sa participation à 100% dans Cavalla Rubber Corporation (CRC)

SIPH annonce l'acquisition de la participation de 40% détenue par le Groupe Salala Rubber Investments (SRI) dans la société Cavalla Rubber Corporation (CRC) au Libéria. Cette opération fait suite à une première acquisition de 60%, réalisée par SIPH en avril 2008. CRC devient ainsi filiale à 100% de SIPH.

CRC est une plantation d'hévéas située au Libéria dans le comté du Maryland, sur la frontière avec la Côte d'Ivoire. La superficie initiale représentait 8 000 ha, dont 4 500 ha plantés en hévéas à réhabiliter, pour une production propre de 5 000 tonnes environ.

Nouveau contrat de concession : Extension des terres de 8 000 ha à 35 000 ha.

Par un contrat de concession entériné par le Parlement Libérien, CRC a obtenu de porter ses superficies exploitables de 8 000 ha à 35 000 ha dans le comté du Maryland et dans celui limitrophe du River Gee.

L'obtention de terres nouvelles est progressivement devenue un enjeu majeur en Afrique de l'Ouest. Cette concession représente donc un atout stratégique pour le Groupe et renforce l'assise de CRC au Libéria de façon solide et durable.

Sur ce total de 35 000 ha :

- 4 500 ha sont actuellement plantés en hévéas, à réhabiliter progressivement
- 25 500 ha seront disponibles pour réaliser des extensions des plantations de CRC
- 5 000 ha seront consacrés à l'hévéaculture paysanne

Les extensions et réhabilitations seront réalisées progressivement, par tranches annuelles de 500 à 1000 ha.

La promotion de l'hévéaculture paysanne assurera un développement économique de la région. CRC y participera activement, en accompagnant les planteurs depuis la fourniture de matériel végétal de qualité jusqu'à l'encadrement des plantings.

Outre sa contribution au développement, l'hévéaculture paysanne représente à terme un potentiel d'achat de caoutchouc pour le Groupe.

En parallèle, SIFCA, actionnaire majoritaire de SIPH, a obtenu une concession pour développer des plantations d'huile de palme sur une superficie de 15 200 ha dans les mêmes comtés, dont 6 200 ha destinés aux plantations paysannes. Les deux plantations détenues par SIPH et par SIFCA étant très proches géographiquement, des synergies opérationnelles importantes pourront être mises en place pour mutualiser les coûts.

Le développement des cultures paysannes pérennes constitue un projet d'envergure, qui sera facilité par cette synergie. Les enjeux de ce projet, sur le plan tant économique que politique, nécessiteront la constitution d'un partenariat associant les autorités libériennes et la mobilisation de financements auprès de fonds de développement.

Le Libéria constituera progressivement le 4^e pilier d'implantation de SIPH en Afrique de l'Ouest

Le Libéria représente un véritable potentiel de croissance pour la production long terme du Groupe et une opportunité de diversification géographique. SIPH entend donc mobiliser les ressources nécessaires pour réaliser ces extensions et faire ainsi du Libéria son 4^e pôle géographique de production.

Par ailleurs, SIPH poursuit dans ses trois autres pays d'implantation (Côte d'Ivoire, Ghana, Nigéria) sa stratégie d'extension progressive des superficies plantées, ainsi que l'appui au développement des plantations indépendantes.

☐ **Adhésion au Code de Gouvernement
d'Entreprise de MiddleNext**
Communiqué publié le 17 juin 2011

Le Rapport du Président sur le Contrôle Interne mentionne que SIPH se réfère désormais au Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs petites et moyennes publié en décembre 2009 par MiddleNext.

Les prescriptions de ce code de gouvernement d'entreprise sont apparues mieux adaptées à la société, au regard de sa taille et de la structure de son capital, que celles édictées par le code de gouvernement d'entreprise de l'AFEP-MEDEF, auquel SIPH se référait précédemment.

GOVERNANCE

☐ **Réorganisation temporaire de la gouvernance
de SIPH en réponse à l'enlèvement d'Yves
LAMBELIN**

Communiqué publié le 27 avril 2011

Le 4 avril 2011, dans un contexte politique très perturbé, Yves Lambelin, Président du Conseil de SIPH et de SIFCA, et deux de ses collaborateurs Chelliah Pandian et Raoul Adeossi ont été enlevés.

Depuis cet événement choquant, SIPH et SIFCA mettent tout en œuvre auprès des autorités ivoiriennes et françaises pour retrouver les trois collaborateurs. A ce jour, aucune information quant aux motifs et aux auteurs de cet acte odieux n'a pu être collectée.

Nous sommes confiants dans le travail d'investigation et de recherche actuellement mené et espérons un dénouement rapide et heureux. Les pensées de l'ensemble des personnels et des actionnaires du Groupe SIPH vont aux familles d'Yves Lambelin, de Chelliah Pandian et de Raoul Adeossi.

Face à cette situation exceptionnelle, le Conseil d'Administration de SIPH a nommé le 21 avril 2011 Jean-Louis Billon, Administrateur Délégué dans les fonctions de Président jusqu'au prochain Conseil d'Administration

Pour Jean-Louis Billon : « *Dans cette période troublée et choquante pour l'entreprise, je me devais de reprendre l'activité confiée à mon ami Yves Lambelin pour poursuivre jusqu'à son retour ce qu'il a entrepris avec talent* ».

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 22 JUIN 2012

ORDRE DU JOUR

A TITRE ORDINAIRE

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux de l'exercice 2011 – Approbation des comptes sociaux
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés de l'exercice 2011 – Approbation des comptes consolidés
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président
- Affectation des résultats, distribution de dividendes

A TITRE EXTRAORDINAIRE

- Mise en harmonie des statuts avec les dispositions de l'article R. 225-69 du code de commerce modifié par le décret 2010-684 du 23 juin 2010 consacré à la convocation des assemblées générales ;
- Mise en harmonie des statuts avec les dispositions de l'ordonnance n°2010-1511 du 9 décembre 2010 en ce qui concerne les dispositions relatives au mandat d'actionnaire – art L. 225-106 du code de commerce ;
- Mise en harmonie des statuts avec les dispositions de l'article R 225-63 du Code de commerce modifié par le décret n°2011-1473 du 9 novembre 2011 - art. 2 ;
- Délégation de Pouvoirs pour les formalités

TEXTE DES RESOLUTIONS

Assemblée Générale Mixte du 22 juin 2012

A titre Ordinaire

PREMIERE RESOLUTION

Approbation des comptes sociaux

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve le bilan et les comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2011 tels qu'ils lui sont présentés.

DEUXIEME RESOLUTION

Approbation des comptes consolidés

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve le bilan et les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2011 tels qu'ils lui sont présentés.

TROISIEME RESOLUTION

Approbation des conventions réglementées

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'Article L 225-38 et L 225-42 du Code de Commerce, approuve ces conventions.

QUATRIEME RESOLUTION

Approbation du rapport du Président

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président du Conseil d'Administration pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière visées à l'Article L.225-37 et L.225-68 du Code de Commerce, approuve ce rapport.

CINQUIEME RESOLUTION

Affectation des résultats & Distribution des dividendes

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide de distribuer un dividende brut de 8,00 € soit 40.486.320,00 € brut par action :

- par affectation du résultat de l'exercice soit 50.544.034,00 €
- par prélèvement de 10.057.714,13 € sur le report à nouveau qui passera de 4.640.410,88 € à 14.698.125,01 €.

Ce dividende est éligible à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158-3 2° du Code Général des Impôts.

Le dividende sera mis en paiement le 29/06/2012.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale rappelle les dividendes distribués aux titres des exercices 2010, 2009 et 2008 :

Dividende mis en distribution au titre des exercices :	Total Brut	Soit € brut/titre (ajusté)
2010	27 834 345,00 €	5,50
2009	15 182 370,00 €	3,00
2008	7 085 106,00 €	1,40

A titre Extraordinaire

SIXIEME RESOLUTION :

Mise en harmonie des statuts avec les dispositions de l'article R.225-69 du Code de commerce modifié par le décret 2010-684 du 23 juin 2010

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration : prend acte des nouvelles dispositions légales relatives au délai à respecter sur deuxième convocation lorsque l'assemblée générale n'a pu délibérer faute de quorum sur première convocation, et décide de modifier ainsi qu'il suit le **huitième alinéa de l'article 30** des statuts comme suit :

« Les convocations ont lieu quinze jours francs au moins avant la date prévue pour la réunion de l'Assemblée. Ce délai est réduit à dix jours francs pour les Assemblées Générales sur deuxième convocation. Lorsque l'assemblée est convoquée en application des dispositions de l'article L.233-32, ce délai est au moins de six jours sur première convocation et de quatre jours sur convocation suivante. En cas d'ajournement de l'assemblée par décision de justice, le juge peut fixer un délai différent ».

SEPTIEME RESOLUTION :

Mise en harmonie des statuts avec les dispositions de l'ordonnance n°2010-1511 du 9 décembre 2010 en ce qui concerne les dispositions relatives au mandat d'actionnaire – art L. 225-106 du code de commerce

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration : prend acte des nouvelles dispositions légales relatives au régime du mandat d'actionnaire, et décide de modifier le **cinquième et dernier alinéa de l'article 31** des statuts comme suit :

« Les titres de la société étant admis aux négociations sur un marché réglementé, un actionnaire peut se faire représenter par toute personne physique ou morale de sons choix, dans les conditions légales et réglementaires. »

HUITIEME RESOLUTION :

Mise en harmonie des statuts avec les dispositions de l'article R 225-63 du Code de commerce modifié par le décret n°2011-1473 du 9 novembre 2011 - art. 2 ;

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration : prend acte des nouvelles dispositions légales relatives à la convocation aux Assemblées Générales par voie électronique, et décide de modifier le **neuvième alinéa de l'article 30** des statuts comme suit :

« Les convocations sont faites conformément aux dispositions des lois et règlements en vigueur ».

Le reste de l'article reste inchangé.

NEUVIEME RESOLUTION

Accomplissement des formalités requises par la loi

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'originaux, de copies ou d'extraits du procès-verbal constatant les délibérations de la présente assemblée, pour effectuer tous dépôts et formalités requis par la loi.